

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Le Père Labat à travers ses manuscrits

Marcel Chatillon

Numéro 40-41-42, 2e trimestre–3e trimestre–4e trimestre 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043900ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043900ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Chatillon, M. (1979). Le Père Labat à travers ses manuscrits. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (40-41-42), 13–178.
<https://doi.org/10.7202/1043900ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1979

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le Père Labat à travers ses manuscrits

par
le Docteur Marcel CHATILLON

Dès sa parution, en 1722, le « Nouveau Voyage aux Iles de l'Amérique » du Père Labat connut un très gros succès qu'attestent les trois éditions pirates parues en Hollande dans les dix ans qui suivent, suprême consécration pour un auteur au XVIII^e siècle.

Ce succès ne s'est jamais démenti par la suite. Auteur le plus pillé de la littérature antillaise, il n'est pas un ouvrage consacré à cette période de la vie des îles, historique ou romancé, qui ne fasse largement appel à lui.

A part quelques réserves touchant la personnalité du Dominicain, notamment son attitude envers l'esclavage, jamais n'a été mise en doute la valeur de son témoignage. Pourtant l'étude de ses manuscrits devrait nous amener à nous poser la question : « Peut-on faire confiance à Labat ? ».

Les manuscrits de son ouvrage ont été signalés en 1931 par l'abbé Rennard dans sa bibliographie religieuse des Antilles et il publia même des extraits touchant ses relations avec le gouverneur Machaut qui éclairaient les raisons de son départ des îles.

S'ils ont été ignorés par le Père Cloud Mercier, M^{me} Huyn Van Duc les a largement utilisés dans sa thèse sur la vie du Père Labat, soutenue en 1972.

Ils ont servi également à quelques auteurs, notamment, M. Petitjean-Roget pour son étude du Gaoulé, mais n'ont jamais fait l'objet d'une étude systématique.

* * *

L'étude de ces manuscrits se heurte à plusieurs difficultés

La première provient de leur dispersion actuelle. On en trouve à la bibliothèque Mazarine, aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale et dans des collections privées.

1° La bibliothèque Mazarine possède sous la cote 3349, un gros manuscrit non relié composé de cahiers de quatre feuillets. Ce manuscrit divisé en quatre parties comporte de nombreuses lacunes.

La première partie sans titre débute à la page 17 et se termine à la page 439 (fin de la première partie). Il n'y a pas de table alphabétique.

La deuxième partie, très incomplète, avec un titre « Mémoires du Père Jean-Baptiste Labat, missionnaire apostolique de l'ordre des Frères Prêcheurs, aux îles françaises de l'Amérique, seconde partie ». Pages 1 à 174 mais sans les pages 79 à 94 et sans table alphabétique.

Une troisième partie avec ce titre « Mémoires du Père Jean-Baptiste Labat, missionnaire aux îles françaises de l'Amérique », pages 1 à 585, avec une table alphabétique.

Enfin, une table alphabétique isolée de la quatrième partie.

2° Aux Archives nationales on trouve sous la cote K 1231 sept recueils qui ont dû être reliés séparément à la fin du XIX^e siècle, les cahiers ayant été montés sur onglet.

3° A la Bibliothèque nationale, deux recueils, eux aussi reliés à la fin du XIX^e siècle sous la cote MS 24221 et MS 24222, ont été reliés avec d'autres fragments de manuscrits ou de textes se rapportant à des œuvres différentes du Père Labat et seules nous intéressent dans le premier recueil les pages 175-681 et dans le second les feuillets 1-305.

4° L'existence de fragments de ces manuscrits dans des collections privées est attestée par un catalogue d'une exposition organisée par Jean Loise, sous le titre d'« Antilles heureuses », en juin 1945, et où figurait un manuscrit du « Nouveau voyage aux îles de l'Amérique, du R. P. Labat », relié en plein chagrin noir, orné à la Du Seuil et appartenant à M. de La Lung. Il est donc très possible que l'on puisse encore trouver d'autres fragments de ces mémoires, soit dans les collections publiques, soit dans des collections privées.

S'y rattachent de près deux mémoires certainement rédigés par le Père Labat pour le comte de Pontchartrain, et qu'il

avait remis au ministre lors de son retour en France en 1706 et qui se trouvent aux Archives nationales. (Colonies, C8B2).

* *

Comment expliquer cette dispersion actuelle.

Il est sûr que jusqu'à la Révolution ces manuscrits ont été conservés dans la bibliothèque du couvent de l'Annonciation des Pères Jacobins, rue Saint-Honoré à Paris : c'est dans ce couvent, dont il était profès depuis 1685, qu'après son retour d'exil en Italie en 1716, se retira le Père Labat et il devait y rester jusqu'à sa mort en janvier 1738. Par décision du chapitre de la province de Saint-Louis du 17 octobre 1721 il fut nommé bibliothécaire du couvent. C'est là qu'il écrivit toute son œuvre, non seulement le « Nouveau Voyage » mais ces cinq autres ouvrages de compilation sur l'Afrique dont les manuscrits se trouvent aussi soit à la Mazarine soit à la Bibliothèque nationale.

En octobre 1789 la bibliothèque du couvent des Jacobins devint le siège de la Société des Amis de la Constitution qui devait par la suite prendre le nom de Club des Jacobins et la bibliothèque fut dispersée et le couvent démoli en 1795. Les livres qui s'y trouvaient furent répartis entre différentes bibliothèques publiques comme l'attestent les deux inscriptions que l'on trouve sur les deux recueils de la Bibliothèque nationale (MS 24221 « Jacobins Saint-Honoré 41 » et MS 24222 « Jacobins Saint-Honoré 42 ») et, en tête du manuscrit de la Mazarine, cette note « Labat, le Père Domi. Mémoires du P..., missionnaire aux îles françaises de l'Amérique. MSS qui paraît n'être qu'une copie ; on n'a pu retrouver que des cahiers et des feuilles sans beaucoup d'ordre et qui ont paru y être relatifs ». Signé Jacob Saint-Travée.

* *

La deuxième difficulté pour l'étude de ces manuscrits vient de ce que l'on se trouve en présence de rédactions successives de ces mémoires, rédactions qui ont été mélangées lors de la dispersion et forment ainsi dans les recueils que nous trouvons, un véritable puzzle qu'il faudra reconstituer, travail peut-être moins difficile qu'il n'apparaît au premier abord, car nous disposons de plusieurs moyens pour nous guider. Tout d'abord l'un des textes a servi à l'impression de la première édition du « Nouveau Voyage » en 1722 et ne

présente presque aucune différence avec le texte imprimé. Il nous suffira donc de comparer les deux pour savoir si l'on a affaire au texte définitif¹. Nous voudrions à cette occasion faire une remarque importante sur les différentes éditions du « Nouveau Voyage ». Il n'y a en réalité que deux éditions, celle de 1722 et celle de 1742, les éditions pirates hollandaises 1724, in 8 et in 4 et 1738 ne faisant que reproduire l'édition de 1722. Mais l'édition de 1742, faite quatre ans après la mort du Père Labat, ne diffère de la première que par l'ajout d'un tome supplémentaire, le cinquième, faisant l'histoire de la colonisation des Antilles par les Français et donnant une liste des gouverneurs, intendants de chaque île. Par contre le texte qui formait les six tomes de l'édition princeps a été réparti en sept volumes dans celle-ci et on ne relève que des différences très minimes qui sont les suivantes :

Un chapitre nouveau sur le café, une étude sur un équipage à sucre (ces deux sujets figurant dans l'édition du « Voyage du Chevalier de Marchais » parue en 1731) quelques précisions sur la culture de l'indigo et le rôle thérapeutique des pierres vertes. A noter, enfin, une petite rectification au sujet de la mère de l'abbé Du Lion : on disait « que sa mère était fille d'un marchand de Langres que monsieur Du Lion avait épousé par amourette », il ajoute « cela est très faux, elle était de la famille des Tabourot de Dijon qui était très noble » (l'explication de cette rectification nous est donnée par une lettre à M. de Clugny conseiller au Parlement de Dijon du 25 juin 1727, où Labat l'assure qu'il fera une rectification dans sa prochaine édition, le conseiller ayant très mal pris cette attaque contre M. Du Lion : cette lettre figure à la fin du premier recueil des Archives nationales). Par contre combien est révélateur qu'un seul passage ait été supprimé dans l'édition de 1742 : celui concernant le mariage de blanches avec des noirs : il avait dû y avoir un tollé général aux îles.

Une autre clef pour l'identification des textes nous est fournie par la comparaison des papiers et de leurs filigranes.

En combinant les deux méthodes nous nous apercevons

(1) Les références au texte imprimé, seront faites d'après l'édition du « Nouveau Voyage aux Iles », Editions Caraïbes, Fort-de-France, 1972.

qu'il existe deux rédactions, l'une primitive et l'autre définitive ayant servie à l'impression mais qu'en plus des fragments ont été rédigés entre ces deux rédactions qui ont été intercallés sur des feuillets à part dans le manuscrit primitif ou forment plusieurs chapitres du premier recueil des Archives nationales.

— I —

La première rédaction est écrite sur un papier assez fort de 275 x 200 mm avec pour filigrane un écusson. Elle forme la totalité du manuscrit de la Mazarine et une partie de ceux des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.

Elle est divisée en quatre parties dont voici la collation :

- 1 Première partie du 5 août 1693 au 4 novembre 1694,
pages 3-14 AN - KI
Pages 17/440, Mazarine
Table alphabétique AN - KI
2. Deuxième partie du 4 novembre 1694 au 5 mai 1697
Page 1/174, Mazarine
175/681 BN 2421
3. Troisième partie du 5 mai 1697 au 19 juillet 1702
Page 1/585, Mazarine
4. Quatrième partie du 19 juillet 1702 au juillet 1706
Pages 1/512 AN - K4

Table alphabétique, Mazarine.

Ce manuscrit entièrement écrit de la main du Père Labat est presque complet puisqu'il manque seulement :

- a) dans la première partie les pages 1, 2, 15, 16
- b) dans la deuxième partie les pages 79/94 et la table alphabétique
- c) dans la troisième partie les lettres STUV de la table alphabétique.

— II —

Le manuscrit définitif, correspondant au texte imprimé de l'édition de 1722, est écrit sur un papier plus jauni, de format plus petit 240 x 175 mm, avec pour filigrane un aigle couronné.

Il forme les volumes K2, K3, K5 et K7 du manuscrit 1231 des A.N. et le manuscrit 24222 de la B.N.

Ce manuscrit présente beaucoup de lacunes. Si l'on en fait la collation avec l'imprimé de 1722, seul le texte du tome IV se trouve complet. Il y a des fragments importants des tomes II, III et V. Par contre les tomes I et IV manquent complètement.

Il est entièrement écrit de la main du Père Labat sauf plusieurs passages du tome III, écrit d'une écriture différente mais sur le même papier et avec en marge des sous-titres de la main du Père Labat.

Au début des troisième, quatrième et cinquième parties ont été collés des papillons portant « Nouveau Voyage aux Isles de l'Amérique » et l'indication de la partie (il semble bien que ce titre de « Nouveau Voyage aux Isles » ne soit intervenu qu'au moment de l'impression car si l'on consulte les approbations et privilèges placés en tête de l'édition de 1722 on trouve des approbations du 17 août 1719 du Père Jumelet, du 19 août 1719 du Père Jouin, du 4 octobre 1719 du docteur Besnier délivrés pour « les mémoires du R.P. Labat missionnaire de l'ordre des Frères Prêcheurs aux isles françaises de l'Amérique » et un privilège du roi date du 26 janvier 1720 pour « Les mémoires faits aux isles de l'Amérique ». Seule finalement l'approbation du 1er septembre 1721 de l'abbé Raguét, pour le chancelier, porte qu'elle est délivrée au « Nouveau Voyage aux isles de l'Amérique par le Père Labat de l'ordre de Saint-Dominique »).

La pagination de ce manuscrit a été remaniée et n'est pas celle qui a été adoptée pour l'impression. De même a été modifiée la division des parties comme l'attestent les notes rajoutées : « fin de la deuxième partie », « fin de la troisième partie », aux pages qui précèdent celle où ont été collés les papillons dont nous avons parlé. Le numérotage des chapitres a, par la suite, lui aussi été modifié.

Un seul passage a été supprimé à l'impression : celui concernant le culte de saint Diego.

L'orthographe est différente entre le manuscrit et le texte imprimé mais cela ne saurait nous surprendre car elle était peu fixée au début du XVIII^e et on relève des différences entre celle adoptée par l'édition française et celle des éditions hollandaises.



Portrait du Père Jean-Baptiste Labat
par André Bouys
(collection particulière)

Enfin sur papier plus grossier de format 275 x 180 avec pour filigrane une sorte de hache et une main, on rencontre des passages sur des feuillets qui ont été intercallées avec une pagination spéciale dans le manuscrit de la Mazarine.

Il y en a 23 dans la première partie, 2 dans la seconde, 2 dans la troisième, aucun dans la quatrième.

C'est aussi sur ce même papier que tous les chapitres qui constituent le premier volume AN KI du manuscrit des Archives nationales (à l'exception des deux qui font partie du manuscrit I) ont été écrits ainsi que les feuillets du volume 6 sur le tabac.

Tous ces textes rajoutés se trouveront exactement repris dans le manuscrit définitif ainsi que les corrections, placées dans les marges du manuscrit primitif.

Sur les 27 sujets intercalaires :

- 18 sont consacrés à la faune et à la flore,
- 3 à des sujets religieux,
- 4 aux familles,
- 3 à des sujets divers.

Sur les 6 chapitres dans AN KI :

- 1 sur les familles,
- 2 sur la flore,
- 1 sur l'histoire de Saint-Domingue,
- 1 sur le voyage à la Barbade,
- 1 sur le voyage à la Guadeloupe de 1705.

*

* *

A quelle date ces manuscrits ont-ils été rédigés ?

Le premier en 1716, 1717 au plus tard.

Parlant des missionnaires qui lui ont rapporté les sortilèges auxquels se livraient les nègres, il dit : « Les deux premiers étaient encore vivants en cette année 1716 (Rayé, 1715) » alors que dans le « Nouveau Voyage » il corrige « les deux premiers étaient encore vivants en cette année 1718 ».

Pour le cacao il préconise une large facilité d'importa-

tion. Il a donc écrit ce passage avant l'ordonnance d'avril 1717 qui accorde cette facilité et qu'il nous rapporte dans le « Nouveau Voyage ».

Le manuscrit définitif est certainement plus tardif, de 1720 probablement, comme en témoignent des faits qu'il nous rapporte. Dans le chapitre sur le cacao, il cite le livre de Caylus publié en 1720. Plus loin, il déclare : « Je ne parle pas de la présente année 1720 où les choses de toute espèce sont à un prix excessif » et à propos de M. de Valmenière il nous dit : « Son arbre généalogique en a été dressé par M. D'Hozier le 15 août de cette année 1720 ».

Les textes intercalaires sont eux postérieurs à 1718 comme le prouve une lettre de Dubuc du 18 octobre 1718, reprise dans la note qu'il lui consacre.

Pour les chapitres rajoutés, il nous dit dans le récit de son voyage à la Barbade que l'expédition contre les nègres marrons de Saint-Vincent eut lieu en 1719.

Il est presque certain qu'antérieurement à ces manuscrits, a existé un journal que Labat a tenu durant son séjour aux îles et qui lui a servi à la rédaction de ses mémoires. Il y fait allusion dans sa préface à l'édition de 1722 « Les mémoires que je donne au public, ne sont autre chose que la relation du journal du voyage et du séjour que j'ai fait aux isles d'Amérique pendant environ 12 ans ». Ce journal n'a pas été retrouvé. Cela explique le plan chronologique qu'il suit pour la rédaction de ses mémoires.

La comparaison des textes du manuscrit primitif avec l'édition de 1722 permet de voir le procédé de l'écriture et de la composition chez Labat. Le texte est souvent entièrement repris dans la rédaction définitive et, si les phrases gardent à peu près la même composition, on relève des mots supprimés, rajoutés ou changés. Voici à titre d'exemple un paragraphe sur les nasses employées pour la pêche.

« Elles sont attachées avec une corde un peu longue au bout de laquelle il y a un morceau de bois blanc avec la marque de celui à qui la nasse appartient pour la pouvoir reconnaître quand les marées les ont transportées comme il arrive souvent. »

« On les attache à une corde assez longue au bout de laquelle il y a un morceau de bois blanc avec la marque de celui à qui la nasse appartient pour la pouvoir reconnaître

quand les marées les ont fait changer de place ce qui arrive fort souvent. »

Dans la première et seconde partie du manuscrit primitif, plus rarement dans la troisième, exceptionnellement dans la quatrième, on trouve placé dans la marge du texte soit un mot, soit une phrase, soit même un petit paragraphe qui viennent ajouter des précisions.

Le nom d'une personne laissé en blanc dans le texte imprimé peut exister dans le manuscrit primitif, mais ce n'est pas toujours la règle. Ainsi cette femme si bavarde (T. I, 176) est M^{me} Persec, ce conseiller au Conseil souverain de la Guadeloupe féru de mauvais latin (T. I, 307) M. de La Croix.

Inversement une phrase ou un nom ont pu être soigneusement biffés rendant le déchiffrement presque impossible.

Enfin trois chapitres sont rayés d'un grand trait de plume et Labat pour le chapitre consacré à l'enlèvement de la fille du comte de Gennes a même écrit en tête : « Ce chapitre tout entier ne doit pas être imprimé quoique la chose soit très vraie, je ne crois pas devoir en informer le public » et en tête de celui consacré au service funèbre de Monsieur, frère du roi, cette note : « Ce chapitre est inutile, il ne doit pas être imprimé ».

On trouve dans le manuscrit définitif bien des textes qui manquent dans la rédaction primitive, mais il ne s'agit jamais d'épisodes concernant le séjour aux îles, sauf pour les voyages à la Barbade et avec les flibustiers qui posent un problème très particulier, comme nous le verrons. Ce sont soit des passages concernant la botanique ou la zoologie soit les familles des îles ou même des sujets religieux. En général on les trouve dans les feuillets intercalaires du manuscrit de la Mazarine et dans le premier recueil des A.N.

La concordance des textes entre les deux manuscrits est attestée par le titre des chapitres qui sont les mêmes pour les deux rédactions.

La seule différence importante vient de ce que le texte imprimé s'arrêtera à l'arrivée de l'auteur à Cadix en 1705 tandis qu'il se poursuit jusqu'à son retour à Paris en 1706 englobant le séjour en Espagne et en Italie dans le manuscrit primitif. Ces chapitres formeront la principale matière du « Voyage en Espagne et en Italie », publié seulement en 1730.

*
* *

Grâce aux textes supprimés nous tenterons une nouvelle approche de la personnalité du Père Labat. Ils sont d'autant plus précieux que nous ne connaissons de Labat que ce qu'il a bien voulu nous dire de lui-même, les témoignages des contemporains étant à peu près inexistantes. Cependant ils n'apportent qu'un complément et l'essentiel reste bien ce qui avait été publié dans le « Nouveau Voyage » (ou même dans le « Voyage en Espagne et en Italie » que l'on néglige trop souvent) et finalement ne représentent que 5 % du texte définitif, mais c'est grâce à eux que l'on peut connaître des épisodes essentiels, comme ses rapports avec les autres religieux et les autorités locales.

Nous avons retenu 89 passages d'importance très inégale, allant de quelques lignes à des chapitres entiers, mais aussi courts soient-ils, il y a une précision intéressante comme dans celui sur le médecin Surian dont il nous dit que « c'était l'avarice même, Molière tout habile qu'il était n'a pas approché de mille lieues ce médecin provençal », c'est là la seule allusion à Molière dans son œuvre.

Voici la liste des passages retenus.

Pour la première partie, 16 passages :

- 7 de moins d'une page,
- 6 d'une page,
- 3 de plusieurs pages,

soit au total une vingtaine de pages.

Pour la deuxième partie, 13 passages :

- 5 de moins d'une demi-page,
- 3 d'une page,
- 5 de plus d'une page,

soit 19 pages au total.

Pour la troisième partie, 24 passages.

- 12 d'une demi-page,
- 5 d'une page,
- 7 de plus d'une page,

soit 53 pages au total.

Pour la quatrième partie, 36 passages :

- 15 d'une demi-page,
- 8 d'une page,

— 13 de plusieurs pages,
soit 75 pages au total.

Pour l'ensemble donc, 89 passages :

— 39 de moins d'une page,
— 22 d'une page,
— 28 de plusieurs pages,
168 pages sur un total de 2.180 pages.

Si maintenant nous étudions les sujets traités dans ces 89 passages ils se décomposent ainsi :

— 34 sur des sujets religieux,
— 31 sur ses rapports avec les autorités,
— 4 sur les familles,
— 10 sur la flore et la faune,
— 10 sur des sujets divers.

*

* *

On trouve peu de détails sur lui-même.

Labat nous fait part de l'émotion qu'il ressent lors de son départ de Paris en août 1693.

« Il faut que j'avoue que quand je fus un peu hors de la porte et que je considérai que je quittais ma patrie et mes parents pour aller dans un pays éloigné où je ne connaissais personne, la faiblesse me fit répandre quelques larmes mais mon compagnon m'ayant regardé dans ce temps là, je rappelai toutes mes forces pour lui cacher le désordre où j'étais et feignant de m'apercevoir que ce long voyage lui faisait peine, je commençais à l'exhorter d'avoir un bon courage ce que je faisais plutôt pour moi-même que pour lui. »

Dans un autre passage nous apprenons une précision biographique : « Le dimanche 5 septembre (1695) tous nos pères qui étaient à portée vinrent dîner chez moi avec quelques amis. Je les en avais prié sans leur dire le sujet. Ils crurent que ma maison étant achevée, j'en voulais faire la dédicace. Je leur dis en dînant que j'entrais ce jour dans ma trente deuxième année, étant né le 5 septembre 1663, à onze heures et demi du matin et que c'était pour cela que je les avais invités à dîner. On ne manqua pas de me souhaiter ce que l'on souhaite en pareille occasion. »

Bien des passages supprimés nous révèlent ses travers, ses haines, et ses ressentiments.

Naturellement on y trouve son esprit phalocrate si

marqué dans toute son œuvre et tellement répandu dans ce siècle (il n'y a qu'à voir les comédies de Molière).

A propos de M^e de Bois Ferme, femme du gouverneur de Marie Galante, chassée par les Anglais, il nous dit que, M. de Bois Ferme, « selon la coutume des marins s'était parfaitement bien encanaillé puisque lui, qui se disait gentilhomme de conséquence, avait épousé la fille d'un cabaretier mais il avait lieu de se consoler car il n'était pas le seul qui eut fait pareille folie et il n'avait fait en cela que suivre l'exemple de bien des gens d'une distinction et d'une naissance bien au-dessus de la sienne », Labat tente de s'opposer à un prêt consenti par son supérieur à M^{me} de Bois Ferme qui lui fait sentir son ressentiment « elle me témoignait partout qu'elle était irritée au dernier point contre moi et n'osant pourtant point le dire à moi-même, elle me faisait témoigner son ressentiment toutes les fois que j'allais chez le lieutenant le roi par les simagrées d'une muette qui la servait et qui s'expliquait aussi bien que si elle avait eu deux deux ou trois douzaines de langues ».

Une fois, il exerce sa méchanceté cafardeuse à l'égard du sieur du Chastel, officier à la Guadeloupe, qui se prétend de haute noblesse. « Il avait toute la valeur de ses ancêtres, mais il eut une affaire à la Guadeloupe avec un brave de son espèce qui fit juger qu'on pouvait en conscience ne pas croire tout ce qu'il disait sur ce chapitre ou que l'un et l'autre voulaient se réserver pour une meilleure occasion, car ils se battirent mais voyant que personne ne se mettait en peine de les séparer ils se séparèrent d'eux-mêmes, sans s'être égratignés le moins du monde. »

Par contre dans un autre passage, il s'étonne que le même Du Chastel, malgré sa noblesse, eut épousé la fille du sieur Pocquet, un des plus riches habitants de la Martinique, président du Conseil souverain, mais qui venait juste d'acheter des lettres de noblesse. Cette façon de faire fonctionner la savonnette à vilains n'était pas du goût de notre Jacobin, traduisant peut-être une réaction générale des colons.

On trouve des renseignements curieux sur deux des principales familles de la Martinique.

Sur les Levassor de la Touche « M. de la Chardonnière était un des anciens habitants de l'île. Son nom est Levassor, il était venu aux îles comme la plupart des anciens habitants, il avait travaillé à torquer le tabac ou si l'on n'entend pas ce

terme, à le mettre en cordes et ensuite en rouleaux. C'était l'unique marchandise que l'on fabriquait dans les commencements de la colonie, ces torqueurs gagnaient beaucoup et étaient très estimés. M. Le Vassor était un des meilleurs et il n'eût pas de peine à épouser une riche veuve et le bonheur l'accompagna tellement que peu d'années après il se mit en état de faire une sucrerie et d'enterrer sa femme qui le laissa héritier et sans enfants. »

Sur les Dubuc, « M. l'Étang a encore un frère nommé Baltazar Dubuc qui a son habitation au-dessus du bourg de la Trinité. C'était un des premiers habitants de la Martinique. On a jamais pu savoir son pays ni peut-être son véritable nom, on soupçonne cependant à son parler et à quelques autres indices qu'il est normand. Ce que l'on sait certainement, c'est qu'étant venu aux îles fort jeune soit par libertinage comme beaucoup d'autres, soit qu'il ait été enlevé par surprise, il fut porté à Saint-Christophe et vendu comme engagé à un habitant nommé Belle Tête qui était un homme très cruel. Dubuc ayant souffert quelque temps résolut de se tirer des mains de ce barbare il alla sur un chemin muni d'un pistolet, et lui dit qu'il n'avait qu'à choisir ou de mourir sur le champ ou de lui donner la liberté. Belle Tête tout méchant qu'il était, se trouvant pris au dépourvu lui promit mais Dubuc lui dit qu'il voulait l'avoir par écrit et qu'il avait apporté un écritoire et du papier. Le maître fut donc obligé de mettre pied à terre et d'écrire le congé pendant que l'engagé lui tenait le pistolet à la poitrine, quand cela fut achevé Dubuc lui dit que s'il parlait jamais de cette affaire il le tuerait et qu'en cas qu'il en fut empêché il avait un de ses amis qui s'était chargé de lui rendre ce service. En cette manière, Dubuc étant libre, quitta Saint-Christophe et vint à la Martinique. Il fut un des premiers qui habita le cul-de-sac de la Trinité, et il amassa du bien, il fut toujours un homme de cœur et de résolution qui s'est distingué dans toutes les guerres du pays ; ses enfants et surtout lesieur de l'Étang ont acquis beaucoup de réputation. Le roi a récompensé les services de cette famille en accordant en 1698 des lettres de noblesse au Sr Dubuc père. »

Sa jalousie envers l'ingénieur Binois qu'il avait craint de le voir le supplanter dans la conduite des travaux du fort Saint-Charles et qui aura une fort belle attitude durant le siège, l'amène à lui décocher un trait perfide et il nous dit

des fortifications qu'il avait édifiées à Saint-Christophe qu'elles n'auraient pas empêchées un cochon de s'évader.

Naturellement il s'étend avec encore plus de complaisance sur son rôle durant l'attaque anglaise de 1703 et on a un texte beaucoup plus complet du discours qu'il prononça pour s'opposer à l'évacuation du fort Saint-Charles, décidée par Gabaret il nous raconte en détail comment il dirigea une expédition pour récupérer les chaudières de leur propriété de Baillif que les Anglais voulaient emporter. Il est curieux qu'on ne trouve dans la correspondance officielle de l'époque aucune allusion à cette brillante attitude et le colonel Baraut a bien montré que le fort Saint-Charles risquait par suite de sa position désavantageuse, de devenir une souricière pour ses défenseurs.

On apprend que bien des officiers eurent une attitude peu brillante. « Quoiqu'on ne puisse accuser tous les officiers de cette lâcheté il est certain qu'il y avait deux braves qui se trouvaient fort mal à leur aise et qui disaient sans façon qu'ils n'avaient que faire de se faire assommer pour conserver le bien des habitants, sans se souvenir que c'étaient ces mêmes habitants qui les faisaient subsister et que sans eux ils auraient été obligés de porter leur prétendue noblesse à l'hôpital. »

Que l'on achève les blessés ne saurait surprendre, les conventions de Genève n'existaient pas. « Un de nos nègres que j'avais avec moi pendant que je regardais l'action, me fit remarquer deux soldats qui portaient un blessé qui selon les apparences était un officier. Il me dit qu'il allait tirer dessus ; je le lui défendis, il me quitta aussitôt et à quelques pas de moi, il tira sur un des porteurs, il y a apparence que sa chute acheva le blessé car on les trouva tous les deux morts sur le même lieu. »

Notons une allusion à Vauban, particulièrement intéressante puisque c'est la seule que nous trouvions dans l'œuvre de Labat. C'est à propos du café. Vauban qui avait fait cultiver plusieurs pieds, conseille à Labat d'en envoyer aux îles.

Labat assista en 1707 à la fin du maréchal et la police fit rechercher un exemplaire de la dîme royale qu'il lui avait offert. Il semble que leurs relations soient antérieures et que, lors de son séjour en Lorraine, avant son départ aux îles, Labat ait fréquenté Vauban, ce qui expliquerait le rôle d'ingénieur militaire qu'il devait jouer en Guadeloupe. C'est

peut-être aussi à son influence qu'il doit la relative tolérance dont il témoigne envers les protestants puisque Vauban s'était élevé contre les persécutions après la révocation de l'Edit de Nantes. Labat compte même des amis parmi les huguenots comme son voisin du Macouba Jacques de Roi dont il nous dit qu'il mourut converti, alors que M. Petit Roget a montré que sa mort dans la religion protestante avait fait scandale, et aussi M. de Boulogne officier de milice de la Guadeloupe pour lequel il avait une grande sympathie. Lors de ses voyages dans les îles anglaises il est toujours très bien reçu par les émigrés français protestants. Au contact de Vauban il avait aussi pris goût aux problèmes économiques et il plaide à plusieurs reprises pour une plus grande facilité d'importation des produits coloniaux en France en montrant le bénéfice qui en résulterait pour le trésor royal. Il a là, cinquante ans avant, bien des idées qui seront reprises par les physiocrates.

Un passage sur la consommation du cacao en Martinique nous permet d'étudier ce qu'il fallait pour vivre à une famille de petits blancs. Il nous dit que pour huit personnes les repas se composent d'une tasse de chocolat le matin et le soir avec de la cassave et d'une portion de viande, fraîche ou salée à midi, la dépense totale étant de 4 à 6 sols par jour et par personne. La ration alimentaire que l'on peut calculer d'après ces données est de 2 onces de chocolat, 2 onces de sucre et une livre de viande apportant environ 800 calories, la cassave représentant le complément. Cette ration était assez bien équilibrée.

Rien d'étonnant que parmi les sujets supprimés, beaucoup soient relatifs à des questions religieuses. L'un d'eux sur la question du jeûne : peut-on ou non consommer du chocolat, du thé ou du café sans le rompre, un autre sur l'abstinence : est-on autorisé à manger des oiseaux marins comme les diables, le vendredi. C'est pour lui l'occasion de briller dans une conversation et de faire étalage de ses talents de casuiste, mais cela nous permet de réfuter une opinion trop répandue tendant à le présenter comme un moine bon vivant, sans grandes préoccupations religieuses et sentant un peu le souffre. Labat était au contraire un religieux strict, voire même rigoriste, ce que confirment les pages de son voyage en Italie où il nous parle de son rôle d'inquisiteur à Civita Vecchia. Il se méfie beaucoup de la superstition, fait sévèrement châtier les nègres sorciers et le culte des

Espagnols, pour saint Diego (seul passage supprimé dans la rédaction définitive) provoque sa raillerie.

A croire le « Nouveau Voyage », les rapports entre les différents ordres religieux : dominicains, jésuites, carmes, capucins et frères de la charité étaient empreints de la plus grande cordialité et le temps des grandes querelles pour l'attribution des paroisses oublié « l'union et la bonne intelligence se trouvent entre les missionnaires de l'Amérique. Plût à Dieu que cela fut de même dans les autres parties du monde et que la diversité des sentiments et peut-être les intérêts opposés n'y ruinassent pas l'œuvre de Dieu » (tome IV, 192).

En réalité, on découvre que sous cette apparente bonne entente, ne s'en poursuit pas moins une compétition vive pouvant parfois aller jusqu'à de véritables escarmouches. Rivalité avant tout avec les Jésuites. Pas tellement en Guadeloupe où ils ont abandonné le service curial pour être les missionnaires des nègres (ce que conteste Labat), mais en Guyane, où seuls missionnaires il semble qu'à la suite de leurs démêlés avec le gouverneur Ferolles, les Dominicains tentent de les remplacer, mais par deux fois une réconciliation au dernier moment oblige les Dominicains après avoir été recueillis par les Jésuites à abandonner le pays. En Martinique au contraire, les Jésuites tenus en grande estime vont tenter d'évincer les Dominicains, en difficulté avec le gouverneur Machault. Aussi lorsqu'en 1704, on apprend que deux Jésuites ont entrepris une tournée dans les paroisses de la Capesterre desservies par les Dominicains, le Père Labat pour calmer la colère de ses confrères doit aller demander des comptes au supérieur des Jésuites et obtenir l'interdiction de ce voyage. Assurément le supérieur prétend sa bonne foi surprise, et tout rentre dans l'ordre, mais l'alerte avait été vive. Quelques années auparavant Labat s'était aussi chargé de décourager un capucin venu reconnaître la nouvelle paroisse de la Grande Anse.

Si les Dominicains reçoivent en grande pompe l'archevêque de Saint-Domingue, les Jésuites font preuve de méfiance (et l'affaire du faux prince de Modène, quelques années après, montre qu'il valait mieux être prudent). Cependant la confirmation ayant été donnée dans l'église des Jacobins les Jésuites intriguent pour obtenir qu'elle le soit aussi dans leur église mais en profitent pour faire des affronts à l'arche-

vêque qui s'en vengera en demandant le rappel du cure jésuite (à la grande joie de Labat).

Les religieuses dominicaines installées à Saint-Pierre avaient dû quitter le pays faute de recrutement et avaient été remplacées par des Ursulines dont s'occupaient les Jésuites Labat défend bien les privilégiés des Dominicaines mais n'insiste pas trop car les Ursulines avaient été envoyées par M^{me} de Maintenon comme le prouve une petite plaquette parue en 1682 « Poème de six religieuses allant à la Martinique », dédicacée à M^{le} de Nantes, l'élève de M^{me} de Maintenon.

Enfin un legs de M. Hincelin aux quatre communautés des Capucins, Jésuites, Frères de la Charité et Dominicains fait l'objet de difficultés. L'arbitrage de Labat, d'abord sollicité, est récusé par les Jésuites et l'affaire devra être soumise à l'intendant M. Robert.

Les rapports de Labat avec ses confrères jacobins ne sont pas toujours excellents.

Parfois il s'amuse simplement de leurs petits travers comme le Père Romanet « bon religieux, mais aussi simple qu'un Limousin qui n'était jamais sorti de Limoges comme lui », qui s'étonne que l'on puisse laisser en friche la savane devant leur couvent après que Labat lui eut assuré qu'il suffisait de planter des pains de sucre pour en récolter en abondance.

Le Père Breton, lui, est un passionné de cheval qui se laisse convaincre par le syndic du Fonds Saint-Jacques d'acheter un vieux cheval édenté dont il s'était entiché. Quand il se rendra compte des défauts de la bête, il aura toutes les peines à se faire rembourser et sera naturellement la risée de ses confrères.

Le Père Labat sera lui-même le sujet de plaisanteries pour avoir failli tuer par méprise un de ses confrères en prière qu'il avait pris, une nuit, pour un revenant. Il s'en vengera d'ailleurs en jouant lui-même au revenant.

Tout cela n'irait pas très loin, mais il semble bien que sa personnalité envahissante ait entraîné des heurts fréquents et assez violents avec ses supérieurs. D'abord avec le Père Vidal, supérieur de la Guadeloupe où il avait été envoyé en 1696 pour construire le canal de leur habitation de Baillif et qui voit cette mission d'un mauvais œil et fera tout pour la faire échouer. Ensuite le Père Imbert qui l'avait mal reçu lors de son arrivée en Martinique et qu'il retrouve comme

supérieur à la Guadeloupe, à son deuxième séjour en 1700. « Je commençai dès le lendemain à prendre connaissance des affaires de notre maison, du moins tant que je crus pouvoir le faire sans blesser la délicatesse du Père Imbert, si la chose était possible car c'est un homme extraordinaire et surtout depuis qu'il était revêtu de la dignité de supérieur. »

Ces différends ne l'empêcheront pas de prendre sa défense lorsque Machault, quelques années plus tard, voudra le traîner en justice pour une prétendue tentative d'assassinat.

Mais c'est avec le Père Cabasson, dont il nous dit cependant avoir favorisé l'élection, qu'il se heurte le plus gravement. Durant son séjour en Guadeloupe ce supérieur aurait voulu l'empêcher de continuer les travaux du fort Saint-Charles. Surtout il lui reprochera son peu d'empressement pour exécuter l'ordre du supérieur général des Dominicains de fonder une province particulière des Dominicains aux Antilles. Cette affaire est bien révélatrice. Il existait une vive opposition entre les Jacobins suivant qu'ils appartenaient à la province de Saint-Louis dont relevait le couvent de Saint-Honoré dont le Père Labat était profès ou à la province de Toulouse. Depuis une vingtaine d'années, les Pères de Toulouse devenus majoritaires avaient accaparé tous les postes de direction. Voilà pourquoi le Père Labat n'accèdera qu'au poste secondaire de supérieur particulier de la Martinique et non à celui de supérieur général auquel pourtant ses talents reconnus lui auraient permis de prétendre, d'autant que le Père Bedarides qui est nommé à ce poste en 1704 est plus jeune que lui de cinq ans. Bien plus, Labat nous révèle que ce sont les intrigues des Pères de Toulouse auprès de Ponchartrain en 1705 qui sont à l'origine du refus du ministre de le renvoyer en Martinique¹.

Ces intrigues pour la direction masquait de gros intérêts financiers. Le Père Cabasson, aux dires de Labat, aurait notamment fait passer à la maison mère de Toulouse de grosses sommes provenant de leur propriété de Baillif.

Les religieux, après quelques années passées aux Antilles,

(1) Labat ne comptait pas que des amis parmi ses confrères parisiens comme l'atteste cette lettre du provincial de Saint-Louis à Pontchartrain du 17 novembre 1709, après la fuite de Labat en Italie. Il lui signale le départ d'un frère convers très ami de Labat pour la Guadeloupe où il doit régler les affaires des dames de Saint-Victour, elles-mêmes très amies de Labat (elles lui avaient fourni les fonds nécessaires à sa fuite) ANC8B2.

réintégraient leur couvent d'origine. Pour tâcher de ne point s'y faire mal voir, ils s'efforçaient d'amasser un certain pécule pendant leur séjour ce qui les entraînait parfois à de véritables trafics « si les religieux s'étaient contentés d'apporter à leur couvent ce qu'ils avaient pu épargner de leur pension et de leur casuel, la chose aurait été tolérable mais il s'était glissé des abus considérables dont il n'est pas nécessaire d'instruire le public ». La fondation d'une province aux Antilles où les missionnaires seraient restés toute leur vie, aurait mis fin à ces abus. Labat nous précise bien que les curés jouissaient aux îles d'une situation enviable « s'il était nécessaire d'entrer ici dans le détail je ferais voir qu'une cure des îles du vent rend quatre cents écus et je pourrais encore prouver que, mettant les denrées à un prix fort haut, il est difficile à un religieux de dépenser cette somme pour sa nourriture et pour ses deux esclaves. J'en puis parler comme savant et non point par spéculation mais pour l'avoir pratiqué moi-même et avoir examiné une infinie de fois les comptes de nos curés ». Les postes de missionnaires étaient recherchés et lors de son embarquement, un religieux qui retournait aux îles cherche à décourager ceux qui y allaient pour la première fois et dont il redoutait la concurrence.

Labat nous dit que les honoraires de messe étaient d'une livre pour une messe basse et d'un écu pour une messe chantée, c'est-à-dire environ quatre fois ceux que nous donne Michel Vovelle en Provence à la même époque.

Ces propos de Labat confirment bien ceux que l'intendant Robert (pourtant très ami des Jacobins) tient dans une lettre au ministre en 1696 où il déplore le goût du lucre des différents ordres religieux sauf des Jésuites. Ils sont aussi confirmés dans une lettre écrite par un capucin au ministre M. de Pontchartrain, le père Victor de Paris, qui s'était enfui de la Martinique par le même bateau que le Père Labat et où il formule de graves accusations d'ivrognerie, de cupidité et de vie déréglée contre ses confrères (C8 B2, 44).

Le récit de plusieurs cérémonies religieuses, supprimées par la suite, ne sont pas sans intérêt. Tout un chapitre était consacré à l'office funèbre à la mémoire de Philippe d'Orléans, frère du roi et grand protecteur des dominicains en France. Cette cérémonie se devait donc d'être particulièrement brillante et d'éclipser celles qu'avaient célébrées quelques jours avant les Capucins et les Jésuites. On trouve la description d'une grande pompe baroque. « L'église était tendue depuis le haut jusqu'au

bas de drap noir avec des grandes cartouches aux armes du prince défunt, d'espace en espace séparées par des girandoles et des lustres remplis de cierges. L'autel tout paré de noir et croisé de toiles d'argent, était chargé de quantité de chandeliers avec des cierges et des écussons. Un mausolée supporté par un grand socle garni de plus de trois cents chandeliers était couvert d'un poêle de velours croisé de moire d'argent avec un caveau sur lequel étaient la couronne et les cordons des ordres. Le tout était couvert d'un dais en forme de lit d'anges à grandes pentes festonnées et ornées d'armoiries et de trophées d'armes et les coins chargés de grands panachés avec des aigrettes. Le dehors de l'église avait trois lès de drap noir et le portail en était entièrement couvert avec des armes et des trophées ». Que nous sommes loin des pauvres églises en torchis que nous décrivent les Pères Breton et Dutertre, cinquante ans auparavant. Ces cérémonies étaient un des grands moments de la vie créole où chacun se donnait en spectacle et rien n'avait plus d'importance que le rang occupé dans une procession ou un banc de l'église : il y a plus d'arrêts sur cette question que sur la police de l'esclavage. D'ailleurs, vu l'absence de théâtre jusque vers 1750, c'était la seule occasion où pouvait s'étaler la suffisance créole. Ce goût de la parade se retrouve naturellement chez les acteurs, c'est-à-dire les prêtres et leurs aides. Bien des scènes que nous peint Labat sont une véritable comédie ecclésiastique. Tout prédicateur sent en lui un Bossuet qui sommeille : l'oraison funèbre prononcée par le Père Giraudet pour Philippe d'Orléans, s'efforce d'en imiter le ton sinon le talent. Il reprend le grand thème de la vanité des gloires temporelles face à la mort, mais en voulant exalter les vertus du mort, il tombe dans la plus basse flagornerie. Ces exercices de style étaient certainement très appréciés.

Il y a souvent du cabot chez ces prédicateurs et la plus grande joie de leurs confrères étaient de leur tendre des pièges où ils s'enferraient. Ainsi, le Père Imbert, qui avait obtenu de prononcer le panégyrique du fondateur des Frères de la Charité, est-il l'objet de la risée pour avoir dit du saint qu'il était « gueux de naissance, gueux de profession et gueux d'inclinaison », ce qui avait choqué les Frères de la Charité. Une autre fois, chez les Capucins, le jeune prédicateur se livre à des envolées oratoires, quand, s'apercevant que le Père Labat se moque de lui avec son voisin, il perd le fil de son discours et dans son trouble chute de la chaire. Quel plaisir de voir le chantre des carmes se tromper d'antienne et entonner un Magnificat

à la place du Deus in Adjutorum. Peu s'en faut qu'il ne se suicide comme Vatel, se croyant déshonoré à jamais. Ces épisodes ont dû faire pendant longtemps la joie des presbytères, mais cet humour ecclésiastique nous apparaît parfois un peu désuet.

Un chapitre où il rapporte les conversations qu'il eut à Cadix avec les Pères Rédempteurs chargés du rachat des esclaves chrétiens au Maroc, n'a pas été reproduit dans son voyage en Espagne.

Il témoigne combien l'on était sensible en Europe à cette captivité et les dons pour le rachat étaient une grande forme de la charité au XVII^e siècle.

La crainte des corsaires barbaresques était justifiée puisque près de 300 Français étaient retenus esclaves à Fez et Labat cite un capitaine de vaisseau marseillais capturé à son retour de la Martinique.

On trouve aussi dans ce chapitre l'épisode si souvent colporté aux Antilles de l'esclave tué par son maître qui lui avait fait cacher un trésor, s'assurant ainsi le secret. Ici, il s'agit du sultan qui fait enterrer de l'argent¹.

Ses rapports avec les autorités semblent avoir été assez bons jusqu'en 1703, mis à part un incident que Labat nous relate qui devait, en 1695, alors qu'il était avec le Père Martelli curé de la Trinité, l'opposer à deux officiers qui leur cherchent querelle et les abreuvent d'injures. Labat n'était pas homme à se laisser ainsi traiter et il n'hésita pas à porter l'affaire devant le gouverneur M. de Blennac, pourtant réputé pour son mauvais caractère. Blennac l'autorisa d'abord à poursuivre les officiers en justice mais, se ravisant, prit leur défense. Cependant l'affaire ira jusqu'en France et les officiers seront blâmés par la cour.

Bien plus grave, à partir de 1703 sont les incidents qui

(1) Il faudrait faire le recensement de quelques-unes de ces légendes touchant l'esclavage et de leur origine possible.

Le Père Dutertre et le Père Mougin rapportent le cas d'esclaves noirs qui se refusent à leur maître. Ils ont probablement été inspirés par la littérature de l'époque sur les esclaves chrétiens au Magreb où l'on cite souvent ce trait comme marque de la vertu de ces esclaves chrétiennes. Dans le « Marteau des Sortières », paru en 1480 se trouve l'accusation contre les matrones de faire périr les nouveau-nés en leur enfonçant une aiguille dans la tête, accusation si souvent reprise à l'égard de nourrices noires d'enfants blancs.

vont opposer Labat au niveau gouverneur général Machault¹. Celui-ci nous est présenté comme un dévôt mais fort monté contre les religieux qu'il aurait voulu remplacer par des Pères de l'Oratoire. Il s'en prend aux différents ordres religieux mais particulièrement aux Jacobins. Un nouveau supérieur général, le Père Bédarides venant d'être nommé, grand ami de Labat qui nous dit qu'il était « bon théologien et bon prédicateur, fort sage et fort modéré, ami du conseil, d'une vie exemplaire ». Le conseil n'était autre que le Père Labat, véritable éminence grise, or il est certain que Labat avait le génie de l'intrigue et de la cabale et qu'il excellait à opposer les deux pouvoirs rivaux de l'époque, le gouverneur et l'intendant. Malheureusement pour lui, il n'y avait à cette période qu'un intendant par intérim, Mithon, qui n'était certes pas en mesure de tenir tête au gouverneur et d'ailleurs, dans une lettre du 10 novembre 1706, après le départ du Père Labat, Mithon écrit au ministre Pontchartrain : « Depuis le départ du Père Labat, le supérieur des Jacobins a tenu une conduite toute différente, il s'est comporté avec beaucoup de modération et de sagesse ce qui prouve que le Père Labat, dont l'esprit remuant est passionné, l'entretenait dans le même esprit. Il est prudent de l'empêcher de retourner aux îles comme vous me le marquez il ne pourrait qu'y causer beaucoup de désordre ».

Un premier incident devait particulièrement irriter Machault. Il avait pris comme aumônier un certain abbé Signier, prêtre séculier, venu aux îles où il vivait plus ou moins d'expédients. Alors qu'il était en Guadeloupe, il avait marié à Capesterre, clandestinement deux protestants qui appartenaient aux meilleures familles de l'île un nommé Poyen et une Gressier. Les protestants devaient en effet se marier religieusement s'ils ne voulaient pas être considérés comme concubins et leurs enfants illégitimes, mais selon l'intendant Robert (dans un rapport de 1696) bien des prêtres facilitaient ces mariages. Dans le cas présent, la situation se compliquait encore du fait que les mariés étaient cousins germains et qu'il semble qu'aucune dispense n'ait été accordée. Quand le curé de Capesterre, un Jacobin, apprit la chose, il poursuivit l'abbé Signier qui

(1) Confirmant les accusations de Labat, on trouve dans C8B2, AN une lettre du R.P. Cloche, supérieur général des dominicains demandant à Pontchartrain de recevoir le Père Labat chargé de lui exposer les plaintes dont il est porteur. Ces plaintes sont exposées tout au long dans deux mémoires annexes à Pontchartrain et ont certainement été rédigées par Labat.

55	Troupes de milices de la Guadeloupe	
1703	compagnie de cavalerie de la Solde de Basseterre.	
	capitaine les ^r Rouelle	
	Lieutenant les ^r Boulogne	
	cornette les ^r Bigot	80.
	<hr/> compagnie de la cavalerie	
	cap ^{ne} les ^r Després	
#	Lieutenant les ^r Dupont	54.
de	<hr/> première compagnie de boug	
la	capitaine les ^r Collignon	
Guadeloupe	Lieutenant les ^r Rabby	60
	<hr/> deuxième compagnie	
	capitaine les ^r Goussier	
	Lieutenant les ^r Gaudet	
	enseigne les ^r Prieur	68
	<hr/> compagnie du bailli	
	capitaine les ^r Duboucq	
	Lieutenant les ^r La Touche	
	enseigne les ^r Le Roy	40
	<hr/> compagnie de St. Vobert	
	capitaine les ^r Rousseau	
	Lieutenant les ^r Le Doup	
	enseigne les ^r Rinberg	28
	<hr/> première comp. des habitants	
	cap ^{ne} les ^r Boucaeffar	
	Lieutenant les ^r Logé	
	enseigne les ^r L'Epineux	64
	<hr/> deuxième compagnie	
	capit. les ^r Thomaseau	
	Lieutenant les ^r Lebrun	
	enseigne les ^r Prieur	67
	<hr/> comp. de l'île agoyant	
	capit. les ^r L'ostau	
	Lieut. les ^r L'ostau le jeune	
	enseigne les ^r Massol	56'
		<hr/> 517

Reproduction d'une page
des manuscrits du Père Labat
(Archives nationales, K 1231, n° 4)

risquait les galères. Machault qui protégeait son aumônier, demanda au Père Bédarides d'arranger l'affaire. Celui-ci consulta le Père Labat qui s'y opposa, d'où la colère du gouverneur. On en référa à Rome et finalement d'ailleurs les dispenses arrivèrent, et c'est le Père Labat lui-même qui alla en Guadeloupe régulariser le mariage en 1705, mais alors la situation s'était dangereusement aggravée pour les Dominicains et Machault avait pu exercer sa vengeance et leur susciter bien des ennuis.

En 1704, Labat, syndic de la propriété du Fonds Saint-Jacques, avait voulu acheter une propriété contigue qu'il aurait échangée contre la leur qu'il trouvait d'exploitation difficile¹. L'affaire avait même été conclue et l'acte passé devant notaire quand Machault, prétextant des ordres de la cour qui défendait toute extension des propriétés des ordres religieux, déclara la vente illégale. Labat porta l'affaire devant le Conseil Souverain de la Martinique qui confirma la décision de Machault, malgré ses protestations, et il était d'autant plus ulcéré que les Jésuites venaient d'être autorisés d'acheter la propriété de Bisdary en Guadeloupe.

Le procès du comte de Gennes qui se déroula en 1704 à la Martinique, amena Labat à prendre violemment partie en faveur de l'accusé. De Gennes était gouverneur de la partie française de l'île de Saint-Christophe qui avait été réoccupée après que l'on en eut été chassé en 1692 une première fois. C'était un excellent marin, mais malheureusement, comme le dit Labat « sa mauvaise étoile l'accompagna toujours » (TIV, 214). Une grave mésaventure lui arriva pendant son séjour à Saint-Christophe, que nous rapporte Labat dans un chapitre qu'il supprimera : sa fille protestante comme lui, s'était convertie, du moins en apparence. Elle prit comme directeur de conscience un Jésuite d'origine irlandaise, nommé Raulin, lui-même converti et qui avait dû s'enfuir d'Angleterre où il avait enlevé une jeune fille. Une intrigue amoureuse se noua entre eux et ils décidèrent tous deux d'abjurer le catholicisme et de se marier après s'être enfuis dans la partie anglaise de

(1) Cette propriété appartenait au sieur Boisson, neveu du grand armateur Maurelet de Marseille, avec qui Labat entretenait les meilleurs rapports et sur un des navires duquel il partit de la Martinique en 1705. La carrière de ce grand armateur a été retracée par Rambert, dans son « Histoire du Commerce de Marseille », tome VI, p. 29, qui a montré comme il avait su monopoliser tout le commerce du sucre à Marseille pendant la période de 1685 à 1705.

l'île où ils demanderaient la protection du gouverneur anglais² leur plan réussit parfaitement et le scandale éclaboussa le pauvre comte de Gennes qui ne put, malgré ses démarches, récupérer sa fille.

C'est quelques mois plus tard que les Anglais décidèrent d'attaquer la portion française de Saint-Christophe, qui était indéfendable, aussi à la demande des habitants, de Gennes décida-t-il de capituler sans combattre. La cour avait chargé Machault d'instruire le procès de Gennes. Il voulut à cette occasion faire du zèle et poussa à fond le procès pour obtenir une sévère condamnation, Labat, ami de l'ancien gouverneur, parle de forfaiture et accuse Machault d'avoir voulu justifier le titre donné à un de ses ancêtres de « Machault coupe-tête ».

(Une lettre de l'ingénieur Binois dans C8 B2 rapporte les persécutions dont il est lui-même l'objet de la part de Machault pour avoir continué de témoigner sa sympathie au comte de Gennes emprisonné).

Ces propos furent certainement répétés à Machault qui ne tarda pas à trouver une nouvelle occasion d'exercer sa vengeance. Cette dernière affaire marque bien le degré d'exaspération auquel étaient arrivées les relations entre les deux parties. Venu présenter leurs vœux en janvier 1705, le Père Bédarides et le Père Labat sont violemment pris à partie par Machault qui leur déclare qu'il a de quoi faire prendre un de leurs confrères, le Père Imbert, curé de la Grande Anse : il l'accuse d'avoir voulu faire assassiner un de ses paroissiens. C'était en réalité un épisode d'une longue querelle entre le Père Imbert et un nommé Crochemort, ancien chirurgien qui s'était installé à la Grande Anse où, ayant épousé une riche veuve, il était devenu un des gros propriétaires. Ce Crochemort était le type même du libertin et il tournait en ridicule les curés successifs de la Grande Anse. Son attitude lui avait valu d'être condamné à faire amende honorable. Cette fois, il s'était brouillé avec un de ses compagnons de bonne vie qui, pour se venger, le provoqua en duel après en avoir averti le Père Imbert. La chose n'avait pas été très loin, mais Crochemort accusait le curé de l'avoir voulu faire assassiner. En toute autre circonstance, l'affaire n'aurait pas eu de suites, mais

(2) Il est piquant de trouver une attestation du Père Raulin où il atteste que le comte de Gennes remplit bien ses devoirs de bon catholique et qu'il soutient la religion par son autorité et son exemple (10 janvier 1701, C8B2, AN).

c'était là une trop belle occasion pour Machault d'exercer sa vindicte contre les Jacobins. Labat dut intenter un procès pour justifier le Père Imbert, procès qu'il perdra d'ailleurs à la suite de l'intervention directe de Machault.

La gravité de la tension entre le gouverneur et les Dominicains amena le chapitre de l'ordre à déléguer l'un d'eux en France pour exposer la situation au ministre et obtenir un rappel à l'ordre du gouverneur. Labat fut choisi pour cette mission et partit, sans autorisation, en août 1705. Retardé par la guerre en Espagne, il n'arriva à Paris qu'en 1706 et trouva le ministre, instruit par les lettres de Machault, fortement prévenu contre lui. La sanction tomba : il lui était interdit de retourner à la Martinique. On lui proposait Saint-Domingue qu'il refusa. Ç'en était fini de la carrière outremer de Labat. La conclusion qu'il en tire est bien loin de la vérité.

« Cet ordre m'a retenu en Europe en me débarrassant d'une vie trop active et trop éloignée de la tranquillité du cloître, m'a mis en état de penser sérieusement à la grande affaire de mon salut dont le soin des autres, les affaires de nos missions et celles dont j'avais été chargé par les puissances des îles m'avaient beaucoup détourné ».

*
* *

Quelles raisons ont-elles poussé Labat à remanier son texte primitif ? Mais il faut d'abord se demander comment il a pu obtenir l'autorisation de publier ses mémoires. Rappelé d'exil, grâce à de puissantes interventions, juste avant la mort de Louis XIV, il n'en restait pas moins un personnage suspect, malgré le changement de personnel politique intervenu après la disparition du souverain.

Le privilège royal autorisant la publication est de janvier 1720 (l'approbation définitive du 1^{er} septembre 1721). Il faut peut-être chercher la raison de cette autorisation de 1720 dans le fait que l'on est alors en pleine expérience Law. On menait grand tapage autour de la colonisation de la Louisiane et les actions de la compagnie faisaient l'objet d'une folle spéculation jusqu'à la catastrophe du 20 juillet 1721. Law lui-même avait publié en 1720 dans le « Mercure de France », deux lettres où, pour défendre ses plans, il faisait

l'apologie des Antilles. Le livre du Père Labate pouvait donc apparaître comme un excellent moyen de propagande coloniale.

Labat a-t-il eu des rapports avec les gens de la Compagnie ? On peut simplement noter qu'il publiera en 1730 son histoire de l'Afrique occidentale en se servant des mémoires d'André Brue directeur de la Compagnie du Sénégal et qui fut aussi en 1718 et 1719, un des directeurs de la Compagnie des Indes créée par Law. Labat l'a probablement connu et a pu ainsi bénéficier de protection en haut-lieu.

Il est sûr, en tout cas, que le grand essor du commerce colonial date de 1720 et que le livre de Labat en défendant vivement les avantages de ce commerce, y a certainement contribué.

Quant aux modifications de son texte, plusieurs hypothèses peuvent les expliquer. Les premières approbations sont de deux religieux dominicains, l'une du Père Jumelet d'Amiens pour le supérieur général de l'Ordre du 19 août 1719, l'autre du Père Jouin pour le supérieur de la province de Saint-Louis du 17 août 1719, toutes deux pour les mémoires du Père Jean-Baptiste Labat (donc probablement la première rédaction). Ces pères ont dû lui rappeler la règle de l'obligation de réserve à laquelle il était tenu et lui demander la suppression des passages où il faisait état des dissensions avec d'autres religieux.

Le lieutenant général de police de Paris qui surveillait toutes les publications, était en 1720 Louis Charles de Machault d'Arnouville petit cousin de l'ancien gouverneur de la Martinique. Il n'aurait pas apprécié les attaques contre son parent ni le rappel du surnom de « Machault coupe tête » de leur ancêtre commun.

Enfin en s'appuyant sur ce que Labat dit lui-même dans sa préface de l'édition de 1742.

« Quelques personnes se sont plaintes de ce que j'ai parlé de leur origine comme si j'avais eu dessein de les faire mépriser par cet endroit. Je n'en ai jamais eu la pensée. J'ai cru, au contraire, leur faire honneur et c'en est un très réel et véritable d'être parvenu par leur application et leur talent à s'élever dans le monde aux charges les plus respectables et à la noblesse même que le roi toujours juste leur a accordée comme une récompense de leurs services et de leur fidélité. J'ai cru en proposant leur exemple que j'exciterai

les autres à les imiter. Heureux si je puis réussir dans mon projet car il vaut mieux commencer sa noblesse que la finir¹ » Certains ont pu penser qu'il y avait eu intervention de grandes familles des îles, n'appréciant pas les révélations sur leur origine. Cela est peu vraisemblable car le manuscrit n'avait pu être connu aux îles.

En réalité il faut chercher ailleurs et c'est la date de rédaction des deux manuscrits qui nous livre, semble-t-il, le clef de l'énigme.

Entre 1717 et 1720 on apprend deux événements capitaux survenus aux îles. L'un, la révolte de la Guadeloupe où ses habitants se soulèvent pour obtenir en 1716 l'abolition d'une taxe nouvelle, réclamation bientôt satisfaite. Surtout, beaucoup plus grave, la révolte du Gaoule en mai 1717 à la Martinique qui aboutit à l'arrestation et à l'embarquement pour la France du gouverneur général La Varenne et de l'intendant Ricouart. Révolte d'une audace inouïe, la première depuis le rétablissement de l'autorité royale en 1674. Elle surprend le pouvoir en France qui hésite quelque temps sur la conduite à tenir mais les révoltés qui ont placé à leur tête, peut-être malgré lui, Dubuc, effrayés des conséquences de leur geste font tout pour obtenir le pardon. En raison de sa prochaine guerre avec l'Espagne, le gouvernement ne dispose pas de troupes pour rétablir l'ordre et décide de considérer cette révolte comme sans importance et d'accorder le pardon, après le procès des meneurs les plus compromis (qui ont réussi à s'enfuir). Pour ces tractations on choisit M. de Valmenière lieutenant de Roi à la Martinique personnage ambitieux qui rêvait d'être nommé gouverneur particulier de la Martinique, poste alors vacant. Gendre de Levassor de la Touche, certainement un des instigateurs de la révolte, il se trouvait alors en France (certains prétendent que son voyage devait assurer les arrières de Levassor, si les choses tournaient mal), c'est lui que le ministre charge de porter ses ordres au gouverneur de la Grenade chargé de rétablir l'ordre, or ces instructions qui ne sont pas dans les papiers officiels se trouvent dans le manuscrit de Labat aux A.N., ce qui nous permet d'affirmer que Labat a eu des contacts avec Valmenière en 1717 juste avant son départ aux îles.

Il est troublant de voir que parmi les principaux conju-

(1) Peut-être une allusion au mot de Voltaire, au chevalier de Rohan : « Je commence mon nom et vous finissez le votre. »

rés qui seront poursuivis se trouve un nommé Michel Labat. Petit Jean Roget nous apprend qu'il était originaire de Blaye en Gironde. Arrivé en 1715 à la Martinique, il avait épousé une nièce de Levassor de la Touche. Condamné par contumace en 1718, il sera rapidement gracié. S'agit-il d'un parent du Père Labat ou n'y a-t-il que similitude de nom ? Un indice nous ferait pencher pour la première hypothèse : à propos de M. De Bélair, gouverneur de Grenade que Labat nous dit avoir rencontré en 1700, il nous précise qu'il était originaire de Blaye, mais d'une famille obscure. Comment connaîtrait-il ce détail s'il n'avait des relations dans cette ville et probablement de la famille ?

Quoi qu'il en soit Labat a suivi de près les événements. Sachant son projet de publier son ouvrage, les familles de la Martinique comme les Levassor et les Dubuc qui voulaient à tout prix se justifier et apparaître comme des serviteurs tout dévoués au roi, l'ont sollicité pour inclure des biographies élogieuses, les lavant de tout soupçon. La preuve irréfutable nous en est donnée par la lettre manuscrite de Dubuc du 10 octobre 1718 que l'on trouve intercalée dans les mémoires, lettre écrite en plein procès de Dubuc à la Martinique, donnant des détails élogieux sur lui.

A la place des courts passages qui étaient consacrés à l'histoire des familles sont substitués de longs chapitres, écrits en 1719 et 1720, comme permettent de les dater les renseignements fournis et les allusions au Gaoule. Pour Dubuc il déclare « Enfin je lui dois cette justice qu'on lui est redevable de la conservation de la colonie de la Martinique et vraisemblablement de toutes celles des autres îles puisque dans le tumulte qui arriva au mois de mai 1717, ayant été élu malgré lui chef de la colonie, il agit avec tant de prudence et de fermeté qu'il conserva l'île au Roy sans que dans une si horrible confusion il ne soit arrivé aucun désordre, ni aucun meurtre. Cette affaire est de trop de conséquence et fait trop d'honneur au sieur Dubuc pour n'en parler qu'en passant, comme je fais ici. Je la rapporterai tout au long dans autre endroit » (T II, 243).

Mais cette révolte contre le gouverneur et l'intendant l'empêchait de publier tous les passages de ses démêlés avec les autorités, Labat ne devait apparaître que comme un pasteur n'ayant jamais eu en vue que le bien public. Après un séjour de 12 ans aux îles, il avait entièrement épousé l'esprit colon, comme en témoignent ses plaidoyers pour une large

liberté du commerce et ses accrochages avec l'autorité, toujours mal supportée. Il pouvait avoir des démêlées avec les autres habitants mais l'esprit de corps l'emportait immédiatement dès que surgissait une menace contre l'un d'eux. C'est probablement une des plus grandes révélations de l'étude des manuscrits que cet essai de justification des colons, avec en filigrane la révolte du Gaoule.

Labat se voit donc obligé de modifier son texte : aussi, allons-nous constater des contradictions entre les deux rédactions. Ces erreurs avaient déjà été relevées par certains auteurs. Le Père Cloud Mercier après avoir consulté le registre des messes du couvent de La Rochelle pour août 1693 avait noté que le Père Labat était arrivé trois jours avant la date qu'il nous indique et cela lui fournissait une excuse pour n'avoir pu s'embarquer immédiatement sur la flotte en partance qu'il nous dit être partie la veille de son arrivée.

Est-ce un scrupule de conscience qui l'amène à déclarer dans le texte imprimé que l'usage du thé et du café rompait le jeûne et en conséquence : « Toute la compagnie qui était composée de gens sages et vertueux ou du moins qui voulaient paraître tels, applaudit à mon sentiment. On renvoya le thé et le café et on songea à passer le temps à d'autres choses jusqu'au dîner ».

Alors que dans les mémoires il conclut en sens contraire et nous dit « toute la compagnie qui était composée de gens sages et vertueux ou du moins qui voulaient paraître tels, applaudit à mon sentiment et comme quelques-uns n'avaient point pris de chocolat, ils demandèrent du thé et du café, on apporta aussitôt l'un et l'autre et je pris une tasse de thé ».

Est-ce un scrupule pour sa robe monacale qui l'amène à modifier l'épisode de la reprise des chaudières de leur habitation de Baillif, pendant l'attaque anglaise de 1703 qu'il nous dit avoir conduit lui-même en provoquant de fortes pertes chez l'ennemi, tandis que dans le « Nouveau Voyage » il déclare : « Le vendredi 30, notre supérieur me vint trouver à ma baraque pour prendre avec moi les mesures pour sauver nos chaudières. Nous fûmes trouver le gouverneur et nous obtîmes que le sieur Fevre nous rendrait ce service avec ses deux compagnies. Je voulais les accompagner mais le gouverneur ne le jugea pas à propos ». Pourtant il n'hésite pas à se montrer dirigeant les feux du canon de la tour de Baillif sur les bateaux anglais.

Il est gênant de voir le changement de ton adopté à l'égard des grandes familles. Plus question naturellement de leur origine modeste mais à la place une longue énumération de leurs hauts faits au service du roi. On ne peut que sourire à sa déclaration. « Je parlerai des autres familles des îles à mesure que l'occasion s'en présentera et je tâcherai de rendre à chacun la justice qui lui est due. J'ai demeuré assez longtemps dans le pays pour être bien informé de tout et pour ne pas ajouter foi trop légèrement aux mémoires qu'on pourrait m'envoyer » (T. II, 243).

Machault, lui-même, décrit précédemment comme un personnage assez exécrable, ne devient-il pas un modèle de vertu. « M. de Machaut pensa mourir de regret de ce que le roy ne l'avait point choisi pour commander cette expédition car il était très capable, étant très brave, plein d'esprit, de justice et de religion... Le gouvernement de M. Machault fut paisible, tout le monde en était content et on aurait souhaité qu'il eut duré de longues années de plus mais il fut surpris d'une fluxion de poitrine qui aidée de remèdes des Esculapes du pays l'emporta en l'autre monde muni de tous les sacrements et dans les sentiments d'un véritable chrétien ».

Le sieur Couillet se voit gratifier d'un panegérique de quatre pages. C'est pourtant lui qui capitaine en 1694 à la Trinité, avait couvert d'injures le Père Labat et le Père Martelli et que Labat avait traîné d'abord devant le juge de Saint-Pierre puis en cour où il avait été blâmé (ces faits sont confirmés par un rapport de 1694 que l'on trouve dans C8B2). Au contraire dans le texte imprimé, il serait lieutenant de roi à Capesterre et le meilleur ami des religieux en 1694 (cette nomination ne devait intervenir que quelques années plus tard). Mais en 1717 le sieur Couillet qui avait su apaiser la révolte en Guadeloupe en 1715 où il était major général, jouit de la plus haute faveur du régent et se voit nommé en France à Belle Ile et il a peut-être rencontré le Père Labat à Paris.

Mais c'est à l'égard de Valmenière que le changement d'attitude est particulièrement frappant. Fils d'un noble, installé à la Martinique du temps de Du Parquet, il avait été nommé lieutenant de roi à Saint-Christophe et commandait en second sous les ordres du comte de Gennes et chargé par lui de négocier la capitulation de l'île en 1703. Labat l'accuse formellement dans ses mémoires d'avoir failli à sa mission

après s'être laissé énuvri par le commandant anglais. Par la suite lors du procès de Gennes en Martinique, il aurait tout fait pour charger son supérieur (attitude qu'il adoptera d'ailleurs en 1718 contre Dubuc, lors du procès du Gaoule).

Personnage suspect dans la première version il nous est présenté dans la seconde comme plein de mérites. Bien plus Labat fait ici mention d'une note de Valmenière du 19 juillet 1703 où il s'oppose à la capitulation de Saint-Christophe. Cette note remplaçant une autre de la même date qui émanait de l'ensemble des habitants qui demandait cette capitulation. Il semble bien que l'on se trouve en présence d'une manipulation des textes. Quant à son rôle pendant le procès du comte de Gennes il est passé sous silence. Cela confirme bien que Labat a dû avoir des contacts avec lui en France en 1717, et que le sachant chargé de mission par le gouvernement et responsable de la soumission de la Martinique il voulait le faire apparaître dorénavant comme un personnage au-dessus de tout soupçon et il conclut : « Ce que j'ai dit ci-devant du Sr de Valmenière marque assez que le jugement rendu contre lui n'a point fait impression à la cour puisque le roi l'a fait depuis ce temps chevalier de Saint-Louis et son lieutenant à la Martinique et qu'il est difficile qu'un prince marque plus de confiance en la fidélité et en la sagesse de son sujet que le roi lui a témoigné dans les instructions qu'il lui donna en l'envoyant à la Martinique pour apaiser les mouvements qui y étaient survenus en l'an 1717 ».

*

* *

Bien étrange, le problème que nous pose les chapitres rajoutés à la version primitive sur les deux voyages qu'il nous dit avoir effectués l'un en 1700 à la Barbade, la Grenade et Sainte-Lucie, l'autre en 1705 à l'île Daves St-Thomas et la Guadeloupe. Notre méfiance est éveillée si l'on songe qu'il suit scrupuleusement l'ordre de son journal et que l'on comprend mal qu'il les ait passés sous silence dans sa première rédaction. Pouvons-nous les mettre en doute ? Certainement pour le second : il nous dit avoir quitté Saint-Pierre le 7 janvier 1705 à bord du vaisseau de son ami le corsaire Daniel. Une tempête les amène à faire relâche le 8 à l'île Daves où ils s'emparent d'un navire anglais échoué et de deux autres navires dans les jours suivants. Après avoir été à l'île à

Crabes, ils vont vendre leurs prises à Saint-Thomas. Le 5 février, ils s'emparent d'un gros navire puis se rendent à Saint-Martin et Saint-Barthélémy pour n'atteindre enfin la Guadeloupe que le 27 février. C'est donc le récit d'une véritable campagne de corsaire au cours de laquelle le Père Labat gagne ses galons de grand aumônier de la flibuste. Pour corser l'affaire il y a le détail, combien touchant, de l'esclave catholique appartenant à deux Anglaises que Labat rachète pour lui permettre de vivre en bon catholique et même le projet de s'emparer du général en chef anglais Codrington, qui séjournait à la Barbade, dont l'échec n'est dû qu'au départ du général depuis la veille. Rien d'étonnant que ce brillant récit ait fait plus que tout le reste pour la gloire posthume de son auteur et il n'est pas une anthologie qui ne le reprenne. Malheureusement il est impossible matériellement que « ce voyage de 52 jours pour faire 30 lieues », ait pu avoir lieu.

En effet, pour expliquer ce voyage, il nous dit qu'ayant été, le 5 janvier 1705 avec le Père Bédarides, présenter ses vœux au gouverneur Machault, il trouve celui-ci dans les meilleures dispositions et qu'ils décident, le gouverneur ayant reçu les autorisations nécessaires, que Labat se rendra à la Guadeloupe pour régler la fameuse affaire du mariage Gressier-Poyen. Il s'embarque donc le 7 janvier. Cela est absolument faux et la véritable version nous ait donné dans les « Mémoires ». Le 5 janvier il présente bien avec le Père Bédarides ses vœux à Machault, mais celui-ci entre dans une violente colère et leur raconte la fameuse affaire du Père Imbert qui aurait voulu faire assassiner son paroissien. Labat, supérieur particulier de la Martinique, doit prendre la défense de son confrère et ce n'est qu'après plusieurs démarches auprès de Machault qu'il obtiendra communication des pièces qui lui permettront d'engager une procédure pour innocenter le Père Imbert. Ces démarches sont longues, demandent une présence constante et ne sauraient donc autoriser une absence de 52 jours. Labat se rendra bien à la Guadeloupe pour régler l'affaire Gressier, tentant par là d'apaiser la colère du gouverneur, mais c'est un voyage très rapide et qu'il ne fait pas seul mais en compagnie du Père Bédarides comme il nous le dit lui-même « peu après que le supérieur général de nos missions (le Père Bédarides) et Moy fussent arrivés de la Guadeloupe ». Comment imagine-t-on que le supérieur général ait pris part à une campagne de corsaire ? Enfin la

preuve formelle qu'il ne se trouvait pas en mer au début de février nous ait donnée par le passage suivant à propos de la mort de son ami le capitaine Lambert. « Sa mort étonna son équipage, l'Anglais s'échappa et le lendemain le 3 février de cette année 1705 sa barque revint à la Martinique où j'eus le déplaisir d'enterrer le corps de mon ami dans notre église du Mouillage avec cette consolation que sa perte ne m'était pas particulière ». Il est obligé dans le texte du « Nouveau voyage » de nous dire qu'il apprit la mort de son ami à son retour et qu'il avait été enterré pendant son absence.

A-t-il effectué du 3 au 28 septembre 1700 le voyage à la Barbade, la Grenade et Saint-Vincent ? Un sérieux doute est permis. En faveur de ce voyage on peut trouver deux autres allusions dans les mémoires. « M. Auger me fit voir les lettres qu'il écrivait en cour ou les services que j'avais rendus et que je continuai de rendre n'étaient pas oubliés, non plus qu'un voyage que j'avais fait incognito en certaines îles dont on aurait pu profiter » (T. IV, 227), et à propos du tatou, « je n'ai point mangé de sa chair en Martinique, mais étant à la Grenade en 1700 », mais ce dernier passage est un ajout tardif puisque dans la première rédaction il disait « Je n'ai point mangé de sa chair on dit qu'elle est blanche et grasse et fort bonne » et il précise bien que dans les îles qu'il a vus, il n'a point rencontré de tatou, celui qu'il décrit ayant été apporté à Saint-Pierre. Bien plus contre ce voyage on relève d'autres arguments. Le Père Cloud Mercier avait déjà noté une erreur de calendrier, la seule que l'on relève dans le « Nouveau Voyage ». Par exemple le lundi 6 septembre était en réalité le mardi 6 septembre 1700. Dans son traité du sucre (T. III, 179) il dit à propos des moulins à vent « il y en a d'autres manières à la Barbade, je n'en peux rien dire ». Il est curieux qu'il ne les ait pas vus lors de son séjour dans cette île. Surtout il s'étend longuement sur une entrevue qu'il aurait eue le dimanche 18 septembre 1700 à la Grenade avec le gouverneur Bellair (T. III, 289). Or la correspondance officielle (série B 21, 429) nous apprend que ce gouverneur avait obtenu un congé le 1^{er} octobre 1699 renouvelé le 9 août 1700 et qu'il était remplacé par le lieutenant de roi le sieur Hogue qui reçut en février 1700 les ingénieurs Reynaud et la Boulaye venus inspecter les fortifications de l'île. Une lettre date de Rochefort du 16 novembre 1700 de Bellair où il demande le remboursement d'une prise vendue à la Martinique, nous confirme sa présence en

France cette année-là à La Rochelle où il avait été autorisé en 1699 à acheter une propriété (CIO A1 et B 21, 413). Il n'était donc plus à la Grenade en 1700. Les ingénieurs Reynaud et la Boulaye devaient passer à la Guadeloupe en mars 1700 et ils ont dû montrer à Labat qu'ils rencontrèrent, les plans de la Grenade dont il fait mention.

Les revendications des jacobins sur le terrain du Grand Pauvre qu'ils possédaient à la Grenade et dont Labat aurait été s'informer, sont l'objet de plusieurs lettres en 1715 (série C8 B4) qui ont pu servir d'informations pour les détails qu'il nous rapporte. D'autres renseignements enfin auraient pu lui être fournis par le Père Le Loyer curé de la Grenade et le Père Breton missionnaire jésuite à Saint-Vincent qu'ils nous dit avoir rencontré à son arrivée à Saint-Pierre en 1694.

Pourquoi Labat a-t-il inventé ces deux voyages ? Il nous dit dans sa préface : « Quelques personnes de considération avaient souhaité que je gardasse un ordre plus méthodique dans ma narration et que je rangeasse les choses de manière que chaque espèce se trouve sous son genre. Outre que cette matière dogmatique n'est pas du tout de mon goût, il aurait fallu interrompre le fil de mon journal à tout moment et faire des parenthèses assez longues pour ennuyer le lecteur. » C'est donc un procédé littéraire et ces deux voyages lui servent à rapporter tout ce qu'il sait sur les îles qu'il dit avoir visitées et en même temps à la description d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux et de poissons. On ne peut, cependant exclure une arrière pensée commerciale, les chapitres rajoutés formant la matière de presque un tome supplémentaire et permettant de vendre l'ouvrage plus cher (c'est aussi là peut-être la raison de la division en sept au lieu de six tomes de la nouvelle édition de 1742). Enfin le thème de la flibuste était très à la mode : les « Mémoires d'Oexmelin » avaient eu de nombreuses rééditions, bien des romans comme le « Mercure Américain » (1682) comportait des épisodes de piraterie et Molière a recours à un enlèvement par des corsaires pour donner un heureux dénouement à l'« Avare ». En 1732, paraîtra l'ouvrage de Lesage, « Les Mémoires du Chevalier Beauchêne » dont on ne sait s'ils sont apocryphes ¹.

(1) Saint John Perse admirait beaucoup cette œuvre et nous dit dans une lettre de janvier 1912 qu'il lit avec plaisir le « Chevalier Beauchêne » « qu'il tient pour une des plus secrètes réserves du génie anonyme de la langue française ».

Il est amusant de voir Labat attaquer longuement dans sa préface un certain Durret auteur d'un voyage de Marseille à Lima et lui reprocher de décrire des pays où il n'a jamais mis les pieds, en pillant le récit d'autres voyageurs. Il est vrai que, par la suite, Labat lui-même devait devenir l'un des grands compilateurs du XVIII^e siècle et écrire quatre ouvrages sur l'Afrique où il n'a jamais été, en se servant de mémoires de différents auteurs.

L'intérêt de ces contradictions est de nous inciter à la prudence avant d'accepter certaines de ses affirmations. Son rôle militaire lors de l'attaque anglaise en 1703 peut être contesté comme nous l'avons vu. Par contre les résultats de l'exploitation d'une sucrerie au début du XVIII^e siècle, qu'il nous donne dans son traité du sucre, servent toujours de référence à la plupart des auteurs modernes. Il est vrai qu'il n'existe pas beaucoup d'autres sources : les grandes habitations sont encore rares et leurs comptes fort mal tenus. Nous ne saurions nous en étonner lorsque Labat nous dit qu'à son arrivée le syndic du Fonds Saint-Jacques était le Père Dassier « qui avait été nommé parce qu'il s'était trouvé le seul entre tous les religieux qui sut assez d'arithmétique pour tenir le compte du poids du sucre qu'on y faisait » (T I, 60) et que le Père Imbert qui dirigeait leur propriété du Baillif, pourtant grand prédicateur, était incapable de tenir les livres. Qu'en était-il alors de la plupart des colons, à la limite de l'analphabétisme ? Mais Labat n'a dirigé le Fonds Saint-Jacques que durant deux courtes périodes de 1696 à 1698 et de 1703 à 1705 et nous dit avoir les deux fois repris l'habitation dans un triste état. Quelque habile qu'il fut, il lui était impossible de redresser une situation en quelques mois d'autant que le terrain n'était pas excellent puisqu'il songe à l'échanger contre une propriété voisine plus facile à exploiter. Mais il précise bien que les chiffres du résultat d'exploitation, qu'il donne, sont ceux d'une habitation idéale de 100 carreaux et 120 esclaves, et dans les meilleures conditions. Ils ne pouvaient être atteint certainement que bien exceptionnellement et ne doivent donc être retenus qu'avec la plus grande circonspection.

*
* *

Si nous voilà bien averti de nous méfier de ses affirmations, pourtant ne tombons pas dans un hypercriticisme histo-

rique, si à la mode à la fin du XIX^e siècle. Il serait bon de nous débarrasser de l'image trop facile de moine combattant et flibustier, mais ne l'espérons pas trop et longtemps encore Labat restera le personnage préféré d'une littérature pour touriste et de mauvaises encyclopédies, car selon le mot de l'impératrice Eugénie « Qu'importe l'histoire, la légende est indestructible ». Lui-même était-il dupe ? Il nous raconte qu'à son départ de Paris en 1693 il voyagea avec un marchand qui racontait deux histoires sur les protestants qu'il assurait lui être arrivé. Or Labat connaissait déjà ces histoires et il conclut « il devait être un peu Normand ». Il en est de même pour Labat.

Au demeurant, que ses anecdotes soient vraies, fausses ou seulement enjolivées, a-t-il de l'importance ? Elles n'en conservent pas moins une extraordinaire valeur de témoignage sur les mentalités de l'époque et sont révélatrices de bien des faits sociaux. Il en va ici comme des mots historiques, toujours vrais même s'ils n'ont jamais été prononcés. Il faut dépasser la simple anecdote, assez banale en général, pour découvrir une vérité au second degré, la seule qui importe et qui confère à Labat une modernité étonnante.

Quand il nous rapporte, en s'en moquant, la dévotion des marins espagnols pour Saint-Diego que l'on met en pénitence s'il n'accorde pas les bons vents souhaités, il nous livre là peut-être l'une des raisons du profond enracinement du catholicisme dans le pays de colonisation espagnole ou le culte des saints en favorisant le syncrétisme, a permis le développement de toute une religion populaire, qui suscitait au contraire la méfiance du clergé français du XVIII^e siècle, et ce culte des saints ne se développera aux Antilles qu'au XIX^e siècle. Il y a déjà chez Labat de l'esprit post conciliaire avec son mépris pour cette forme de religiosité qui explique le désarroi que l'on trouve chez bien des fidèles en Guadeloupe, aujourd'hui.

L'anecdote du nègre qui vole les figues qu'on l'a chargé de porter et qui se trouve dénoncé par un billet sur lequel on avait inscrit leur nombre, va bien plus loin et montre toute la différence de l'outillage mental entre une culture sans écriture et une civilisation qui la possède. C'est là une des clés du mécanisme de l'acculturation.

L'épisode de la récupération des chaudières en 1703 met en évidence tout un côté assez sordide des guerres coloniales : c'étaient de grandes expéditions de rapine montées moins

pour s'emparer des colonies que pour ramener un immense butin de nègres (1.200 lors de la prise de Nièves en 1706), de matériels et qui rapportaient un vaste profit à ses protagonistes. C'est pourquoi il était si facile de recruter les troupes nécessaires parmi les petits blancs sous la direction de quelques grands colons auquel revenait la majorité des bénéfices (c'est l'origine de fortune de bien des familles, comme les Dubuc). Quel tableau que celui de ce vieux flibustier enrichi par la prise de Cartagène, qui a acheté une propriété à Saint-Domingue et épousé une toute jeune fille avec la bénédiction empressée de la mère (T. IV, 116).

Cette guerre de pillage est le dernier avatar d'une économie de cueillette, celle des trésors, et la grande économie de production capitaliste qui s'y substituera, ne pourra plus l'admettre.

Labat nous peint une société en profonde transformation. Nous sommes loin de cette époque de Far-West avec les Indiens et les guerres intestines dont Breton, Dutertre et surtout l'anonyme de Grenade avec son cynisme nous ont révélé des épisodes dignes des meilleurs westerns. La reprise en mains par le pouvoir royal est achevée et la Gaoulé apparaît dès lors comme une entreprise sacrilège dont il faut absolument obtenir le pardon. Si la mutation politique est achevée on est en pleine mutation économique. On assiste à l'instauration de la grande société de plantation avec un bouleversement démographique extraordinaire ; l'écart entre les Blancs et les Noirs qui étaient, en 1700, de 1 à 2 en Martinique, et moins encore en Guadeloupe, va se creuser et passer de 1 à 10 en un siècle. Le triomphe du sucre amène à un nécessaire regroupement des terres et à une baisse des petits habitants. Labat l'a bien vu, qui dénonce cette disparition des petits blancs, pour lui si nécessaires à la défense des colonies. C'est la fin du système périmé de l'engagement (il amène avec lui, en 1693, l'un des derniers). Si on voit tout juste émerger la classe des libres (le mot gens de couleurs n'existe pas encore chez Labat) par contre apparaît le préjugé de couleurs ce qui l'amène probablement à rajouter cette phrase sur les mulâtres de l'île à Coffre « ces pauvres mulâtres qui sont d'ailleurs des franches canailles, cruels, voleurs et sans raison ». Ainsi s'élabore cette pyramide des mépris qui rejaillissent en chaîne, de l'officier au grand colon, du petit blanc au mulâtre, du nègre créole au nègre bossale. Les petits blancs se trouvent contraints pour échapper à cette situation de

s'engager dans la flibuste dont les guerres de la fin du règne de Louis XIV marquent l'apogée (piraterie ou flibuste, et l'ami de Labat, le capitaine Daniel, est l'un ou l'autre suivant les circonstances). La société coloniale y pousse ces gens dont elle craint les émotions populaires.

Qu'importe que Labat ait lui-même pris part à la flibuste. Il nous a laissé comme pour le sucre, le meilleur traité sur le sujet. On sent bien comme elle faisait partie du paysage antillais. Elle ménageait un espoir de réussite chez ces pauvres hères déçus par les fallacieuses promesses de l'engagement ou les misères du petit cultivateur. Grâce à son règlement très strict de partage des prises, elle leur permettait de réaliser ce vieux rêve d'égalitarisme que les gouverneurs de l'époque dénoncent dans leur correspondance quand ils parlent « d'esprit républicain ». Même le costume adopté par les corsaires tournait en dérision la société comme dans un carnaval. « Ce n'est pas qu'ils n'eussent pu s'accommoder plus régulièrement, mais l'usage est établi parmi eux d'avoir toujours leur habillement dépareillé. J'en ai vu souvent à la Martinique et autre part allant dans les rues avec un juste au corps galonné, un chapeau bordé, et un plumet sans souliers, d'autrefois des souliers sans bas ou des bas sans souliers » (T. IV, 330). Après Labat une société d'ordre s'instaure définitivement et la piraterie sera sévèrement réprimée. On risquait d'aboutir à une société bloquée, sans ce cancer social qui se développe tout au long du XVIII^e siècle, l'absentéisme des grands colons, laissant la possibilité d'une ascension à ceux qui assurent, avec plus ou moins d'honnêteté, les fonctions d'économistes ou de géreurs.

C'est le tableau de cette société, avec ses contradictions mais aussi son dynamisme que nous livre Labat. Souvent hableur, parfois odieux, presque toujours perspicace, c'est un témoin irremplaçable.

Docteur MARCEL CHATILLON.

ANNEXE I

Nous avons rassemblé tous les passages inédits que nous avons relevés dans le manuscrit primitif du Père Labat soit à la Bibliothèque Mazarine, soit aux Archives nationales, soit à la Bibliothèque nationale, l'ensemble formant un manuscrit presque complet. Nous indiquons en tête de chaque passage :

- 1) *la page du manuscrit*
- 2) *la page correspondante de l'édition originale de 1722 où le passage a été supprimé*
- 3) *celle de l'édition de Fort-de-France, 1972, Editions Caraïbes, la seule facilement accessible.*

PREMIÈRE PARTIE

DEPART DE PARIS DU PERE LABAT

Première partie, page 3
Tome I, page 3
Tome I, page 24

et recevais quelques années d'avance de ma pension. Cela et quelques affaires que je finis chemin faisant me retinrent assez longtemps de sorte qu'il était midi avant que je sortisse de Paris. Il faut que j'avoue que quand je fus un peu hors de la porte, et que je considérai que je quittais ma patrie et mes parents, pour aller dans un pays éloigné où je ne connaissais personne, la faiblesse ordinaire me fit répandre quelques larmes, mais mon compagnon m'ayant regardé dans ce temps là j'eus honte de moi-même, je rappelai toutes mes forces pour lui cacher le désordre où j'étais, et feignant de m'apercevoir que ce long voyage lui faisait peine, je commençais à l'exhorter d'avoir un bon courage, ce que je faisais plutôt pour moi même que pour lui. Nous nous trouvâmes insensiblement au

Bourg la Reine. Le grand chaud qu'il faisait nous obligea de nous y arrester et de nous y rafraichir. La conversation me fit connaître que mon compagnon était sage et homme de bien, cela me réjouit et me donna de la confiance. Nous allâmes jusqu'à Challes-sous-Monthléry, où nous résolûmes de coucher pour ne pas épuiser nos forces dès la première journée, car nous étions à pied et la raison pour laquelle je n'avais pas pris la carrosse d'Orléans était que devant deffrayer quatre personnes jusqu'à La Rochelle, je craignais que les deux cent cinquante écus que j'avais pris sur ma pension ne fussent pas suffisants pour une telle dépense et pour ce dont je pouvais avoir besoin pour mon embarquement.

Il m'arriva dans ce village une aventure assez plaisante. Je me présentai avec mon compagnon pour loger à la Corne de Cerf mais l'hôtesse qui était sur la porte après nous avoir examiné depuis la tête jusqu'aux pieds me dit avec une gravité cabarettière que son logis n'était pas fait pour des gens comme nous, qu'elle nous conseillait de passer outre et que nous trouverions de petits cabarets qui nous recevraient. Comme il n'y avait rien à répliquer à un pareil avis, nous suivîmes le conseil, nous passâmes plus loin et fûmes loger dans une autre maison où nous fûmes parfaitement bien. Si j'avais été superstitieux ce commencement de voyage était d'assez mauvais augure pour n'en rien espérer de bon. Mais grâce à Dieu, j'ai toujours été très soumis à sa providence. Le lendemain jeudi nous partîmes au point du jour, nous arrivâmes de bonne heure à Estampes où nous dinâmes et fûmes coucher à Angeville.

Le vendredi nous arrivâmes à Orléans sur les trois heures après-midi. Nous allâmes loger auprès du port à l'image de Notre-Dame. J'allai saluer le prieur de notre couvent et le prier de me permettre de loger en ville parce que je voulais partir le lendemain, au point du jour. Le samedi nous nous mîmes dans une cabane pour descendre jusqu'à Saumur. Nous arrivâmes fort tard à Blois, nous logeâmes à la Galère. Je m'étais associé à une espèce de gentilhomme limousin, qui à son esprit et à ses manières paraissait être de la famille de M. de Pourcaugnac ; deux ecclésiastiques jeunes s'étaient joints à nous et un honnête homme que nous découvrîmes depuis être un marchand de cochons faisait le cinquième de notre escot. Nous étions à table et avions commencé quand on vint apporter un couvert pour un gentilhomme qui venait d'arriver. Il parut aussitôt, se mit à table, mangea deux morceaux, but

trois coups et se leva en disant qu'il était fatigué d'avoir couru la poste et qu'il avait plus envie de dormir que de manger. Cette galère était en ce temps-là une des meilleures hostelleries du monde.

Le dimanche 9^e j'allai dire la messe chez nos pères après quoi nous allâmes déjeuner où nous avions couché, nous prîmes des provisions pour le reste de la journée et fîmes route. Un peu au-dessus d'Ambroise, je vis une église qui me paraissait bâtie de nouveau. J'en demandai le nom à notre bâtelier qui me le dit aussitôt. Je l'ai oublié, mais non l'histoire qu'il m'en fit. Il me dit que cette église ayant été brûlée par le feu du tonnerre quelques années avant la révocation de l'Edit de Nantes, il arriva dans le même temps que plusieurs personnes s'étant mises dans la cabane que son père conduisait, il s'y trouva entre autre un ministre qui voyant cette église brûlée lui avait dit : « Vois-tu mon ami combien ta religion est fausse puisque Dieu permet que le diable mette le feu à ton église, regarde s'il arrive de pareils accidents à nos temples ». A quoi le bonhomme avait répondu aussitôt : « Je le crois monsieur, le diable n'est pas si fou que de mettre le feu à sa maison. » Cette réponse fit rire la compagnie et obligea notre marchand de cochons à nous conter ce qui s'était passé à peu près dans le même temps, dans le bateau qui va de Rouen à la Bouille, il assura qu'il était présent et si nous avions un peu insisté, il en aurait fait serment ; il était un peu Normand.

Il y avait nous dit-il, dans ce bateau un ministre qui discutait fortement contre des ecclésiastiques et des religieux qui y étaient et qui prétendaient leur prouver que les catholiques ne devaient pas dire la messe, parce que le mot de messe ne se trouve en aucun endroit du Nouveau Testament, où on ne voyait point que Jésus-Christ ou les apôtres eussent dit la messe. Quelques raisons que les ecclésiastiques apportassent contre des preuves si faibles, le ministre soutenait toujours sa thèse, fondée sur le défaut du mot messe dans le Nouveau Testament. Quand une espèce de magistère de village s'étant levé, imposa à tous silence, et dit que J.-C. avait dit la messe, et que cela était en termes exprès dans l'Evangile de Saint-Mathieu, où il dit, parlant de saint Jean-Baptiste *et viridi Jesu qui discetur messias*, ce qu'il expliquait ainsi. *Et il vit Jesus qui disait la messe*. Cette prouesse fut applaudie de toute l'assemblée ignorante. Les ecclésiastiques en rirent de toutes leurs forces et le ministre qui voulut encore

parler pensa être jeté dans la rivière et aurait eu enfin un mauvais parti, si le maître du bateau ne l'avait fait descendre dans la nacelle pour le porter à terre. Ces deux histoires que je savais aussi bien que ceux qui nous les contaient nous divertirent quelques instants.

Mais il s'éleva un vent contraire et fort violent qui nous empêcha d'aller coucher à Tours et nous contraignit de nous adresser, à une lieue et demie de la ville, dans un méchant cabaret qui était rempli de toute sorte de canailles. Nous eûmes avec bien de la peine un galetas avec de la paille, du pain, du vin et une oie rôtie qui se trouvait si dure qu'il fut impossible de l'entamer, et avec ce mauvais régal il fallut veiller toute la nuit pour empêcher ces canailles de forcer la porte de notre galetas où ils voulaient entrer pour reconnaître ceux qui y étaient. Notre gentilhomme et le marchand de cochons mirent l'épée à la main, nous nous accomodâmes de bâtons et de pieds des bancs et dès que le jour parut nous partîmes. Nous arrivâmes à Tours sur les six heures. J'allai dire la messe aux Carmes et déjeuner à la galère, nous prîmes des provisions pour le reste de la journée et partîmes sur les neuf heures. Il était près de minuit quand nous arrivâmes à Saumur. Nous logeâmes aux Trois Marchands. Ce fut là que notre compagnie se sépara. Le mardi 11 août j'envoyai Maître Guillaume à un village éloigné de Saumur d'une petite lieue appelé le Hureau, pour savoir des nouvelles d'un de mes camarades d'étude et de novicat, appelé le Père Louis Julienne que les médecins avaient envoyé prendre l'air natal, il était chez un gentilhomme de ses parents appelé M. Du Tronchay. Cependant je fus dire la messe à Notre-Dame des Ardilliers.

M. Du Tronchay m'envoya aussitôt un cheval et me pria d'aller chez lui. Je trouvai à moitié chemin mon ami le Père Julienne. Je fus parfaitement bien reçu chez son cousin et malgré tout ce que je pus dire on m'y retint dix jours. Il est vrai que je n'eus pas lieu de m'y ennuyer. Enfin je partis le vendredi 21 août. On me donna des chevaux jusqu'à Touarre où j'arrivai d'assez bonne heure. J'allai descendre à l'image Notre-Dame. Je savais bien que nous avions un couvent dans cette ville et je rencontrais quelques religieux dans les rues, mais comme je voulais partir de grand matin, n'incommoder personne et n'être point incommodé, je me dispensai d'y aller. Je fus voir le château qui appartient au duc de la Trémoille qui est aussi duc de Touarre. Le lieu est

beau, bien bâti, il y a un théâtre pour la comédie, de beaux jardins et une belle vue et un chapitre de huit chanoines qui sont les chapelains du château. Le samedi nous partîmes sur les trois heures du matin, mais nous eûmes le malheur de nous égarer ce qui fait que nous n'allâmes coucher qu'à Laugrace.

Le dimanche 23 je fus entendre la messe à Follabasse, je demandai à la dire mais le curé m'en fit quelques difficultés à cause que son peuple se serait contenté d'entendre ma messe et n'aurait point assisté à la grande et au prône. On faisait la fête de Saint-Symphorien dont ils ont une relique enchassée dans un morceau de marbre. Il y avait une foule de gens qui se présentait au balustre, afin que le prêtre leur passe ce marbre sur la tête. On appelait cela, se faire marbrer. Nous dinâmes à Fontenay-le-Comte et quoique nous eussions fait une assez grande journée nous résolûmes d'aller jusqu'au gué. Sur l'assurance qu'on nous donna qu'il n'y avait que deux lieues. Nous nous reposâmes un peu trop longtemps et ces deux lieues se trouvèrent si longues qu'il était près de dix heures du soir quand nous y arrivâmes. Ce bourg ou village était couvert d'une épaisse fumée qu'on fait tous les soirs dans les maisons pour chasser les cousins, qui sans cette précaution ne laisseraient dormir personne. Nous fîmes loger à la Fleur de Lys. J'étais si fatigué d'avoir fait onze lieues de Poitou, qui en valent bien 18 de Paris, que je ne songeais seulement pas à souper. Je fus me coucher, bien payé de n'avoir pas pris des chevaux à Saumur, mais je n'avais pu me résoudre à donner 14 écus qu'on me demandait pour deux chevaux ou à faire marcher mon compagnon à pied pendant que je serais à cheval. Le lundi 24 août nous nous mîmes dans un bateau qui nous porta jusqu'à la Grene, d'où nous partîmes après avoir déjeuné, pour nous rendre à La Rochelle où nous arrivâmes sur les trois heures après-midi.

L'IMMACULEE CONCEPTION

Première partie, page 29

Tome I, page 25

Tome I, page 34

Après que le sermon fut fini, on me demanda mon sentiment, que je me fis pas beaucoup prier de dire puisque c'est le sentiment commun de l'école de Saint-Thomas et de tout

ce qu'il y a d'habiles gens détachés des opinions de certaines écoles. Je dis donc au Père Holley qu'il aurait été très à propos qu'il ait prouvé ce qu'il supposait être cru de tout le monde et qu'il eut rapporté la décision de l'Eglise sur cet article puisque jusqu'à présent l'Eglise n'a rien déterminé, ayant seulement défendu de se disputer ni de se traiter d'hérétiques de part ni d'autre, le mot de conception immaculée n'étant dans aucun endroit du bréviaire ou du missel romain, on a même défendu l'office qui commence par ces paroles *Eia Labil mea munc* et qui finit par l'oraison *Deus qui per immaculatam virginis conceptionem*, par un décret du saint office de l'an 1682. J'allais entrer dans un long discours, malgré ma faiblesse, quand on vint avertir M. de la Heronnière.

LES URSULINES DE LA MARTINIQUE

Première partie, page 74

Tome I, page 32

Tome I, page 59

Ce monastère appartenait autrefois aux religieuses de notre Ordre. Elles furent pendant un long temps dirigées par nos pères, qui à la fin ne s'étant pas trouvés en état de leur fournir un chapelain à cause qu'ils étaient en trop petit nombre, elles eurent recours aux jésuites qui acceptèrent la direction de ce monastère avec beaucoup de charité. Ces bonnes filles avaient reçu quatre ou cinq créoles à l'habit, mais quand le temps de la profession fut arrivé, on vit naître tant d'incidents pour la retarder, que les anciennes eurent le temps de mourir avant qu'ils fussent réglés, de manière que les directeurs trouvèrent à propos de les renvoyer chez leurs parents après leur avoir déclaré qu'elles n'étaient point professes et qu'ainsi elles pouvaient prendre le parti qui leur conviendrait le mieux. Quelques-unes se sont mariées, sur la bonne foi de cette déclaration, les autres plus sages sont demeurées toute leur vie comme des religieuses du tiers ordre de notre père saint Dominique. Après la mort de nos religieuses et l'expulsion des novices, nos pères se mirent en possession de ce monastère et ce qui en dépendait pour le remettre à celles qu'ils attendaient de France, mais la cour jugea à propos de le donner aux Ursulines, dont l'institut étant d'enseigner la jeunesse elles paraissaient plus propres aux îles que nos religieuses, nos pères furent donc obligés de

leur remettre le monastère. Ces bonnes filles font beaucoup de fruits, en 1705 elle avaient reçu à l'habit et à la profession 12 ou 13 créoles qui leur ont apportés chacune, au moins quatre mille cinq cents francs, outre les habits, les meubles et les autres choses nécessaires à des religieuses.

M. LE VASSOR

Première partie, page 103
Tome I, page 120
Tome I, page 75

M. de la Chardonnière était un des anciens habitants de l'île, son nom est le Vassor. Il avait deux frères, établis dans la même île. L'aîné était ce M. Le Vassor, conseiller au Conseil dont l'habitation est à costé de celle de M^{me} la Marquise d'Angennes. Il était venu aux îles comme la plupart des anciens habitants. Il avait travaillé à torquer le tabac ou si on n'entend pas ce terme, à le mettre en corde, et ensuite en rouleau. C'était l'unique marchandise que l'on fabriquait dans les commencements de la colonie, ces torqueurs gagnaient beaucoup et étaient estimés M. le Vassor étant un des meilleurs, n'eut pas de peine à épouser une veuve riche et le bonheur l'accompagna tellement que peu d'années après il se mit en état de faire une sucrerie et d'enterrer sa femme qui le laissa héritier et sans enfants.

LE PERE IMBERT

Première partie, page 111
Tome I, page 135
Tome I, page 80

Je partis immédiatement après dîner. Je passai à la Grande Anse où ayant vu le Père Imbert à la porte de son église, je feignis d'avoir dessein de l'aller saluer chez lui, pour lui demander son amitié. Il m'embrassa, me combla de civilités, rejeta sur son nègre la faute qu'il avait fait lui-même en nous refusant le couvert quand nous étions passés, il m'obligea d'aller me rafraîchir chez lui où il voulait me retenir jusqu'au lendemain que je pourrais aller dire la messe à ma paroisse. Je vis bien qu'il avait su quelque chose des sentiments que notre supérieur général avait pour moi et que c'était à ces bonnes dispositions que j'étais redevable de ces civilités. Ainsi je lui rendis compliment pour compliment et je montai à cheval pour continuer mon voyage.

LE CHOCOLAT ET LE JEUNE

Première partie, page 145
Tome I, page 178
Tome I, page 97

« Qu'à la vérité le sucre qu'on y met, était de soy nourrissant, mais que la quantité qui y entrait, était si peu considérable surtout dans un pays chaud où les pores étaient toujours ouverts, on a plus besoin de nourriture que dans les pays plus froids, que je ne feignais pas de conclure, qu'on en pouvait prendre sans rompre le jeune, pourvu que ce fût en petite quantité, et que la nécessité le demanda, et non pas la sensualité. Toute la compagnie qui était composée de gens sages et vertueux, ou du moins qui voulaient paraître tels, applaudit à mon sentiment et comme quelques-uns n'avaient point pris de chocolat, ils demandèrent du thé ou du café. On apporta aussitôt l'un et l'autre. Je pris une tasse de thé et je me joignis à M. Pocquet pendant que le reste de la compagnie se mit à jouer.

FORTIFICATIONS DU FORT ROYAL

Première partie, page 164 bis
Tome I, page 207
Tome I, page 113

« J'ai dit ci-dessus que si on avait suivi l'avis de M. de Cailus, le Fort Royal serait presque imprenable au lieu qu'en l'état qu'il est, la réputation le soutient chez les étrangers bien plus que la bonté de ses fortifications et il n'est pas difficile de prouver ce que j'avance car si on considère la petitesse des pièces qui forment la tête de la forteresse et leur disposition les unes sur les autres, on voit aisément qu'avec très peu de bombes on creverait tous ces petits ouvrages dans lesquels il serait impossible de se tenir et encore moins de se retrancher pour disputer un peu le terrain.

LES JESUITES DE LA GUADELOUPE

Première partie, page 185
Tome I, page 233
Tome I, page 124

« Les Jésuites ont une sucrerie et un grand nombre d'esclaves à la Guadeloupe. Ils y ont outre cela une maison et une belle église dans le bourg où pour ne pas paraître

inutile et avoir un titre pour exiger leur pension, ils se disent missionnaires des nègres, ou curés des nègres, comme s'ils l'étaient de tous les nègres de l'île, ou que quelques-uns de leurs pères la parcourussent pour avoir soin des nègres qui y sont répandus dans toutes les habitations, quoique dans la vérité, ils n'aient soin que de ceux qui se trouvent seulement dans la paroisse des carmes.

DEPART DU SUPERIEUR GENERAL POUR ST-THOMAS

Première partie, page 312
Tome I, page 443
Tome I, page 226

« Le jeudi 5 août, je fus obligé d'aller à la Basse-Terre dire adieu à notre supérieur général qui s'en allait à Saint-Domingue. M. Michel m'y conduisit dans son canot. Nous partîmes de grand matin, je fus dire la messe au prêcheur ; M. Roy nous donna à dîner et nous fit toutes les honnêtetés possibles. Le vendredi M. Michel vint voir notre supérieur général qui le retint à dîner. En attendant l'heure du dîner nous fîmes acheter quelques provisions et quelques meubles dont nous chargeâmes le canot, qui eut ordre de revenir le jour suivant de bon matin. Après dîner j'accompagnai notre supérieur général qui fut faire ses adieux aux puissants et aux communautés religieuses, il me donna ordre de veiller sur certaines choses, et de l'en avertir par toutes les occasions qui partiraient pour Ste-Croix, et puis pour Saint-Domingue. Il me dit que s'il était obligé de demeurer à Saint-Domingue, plus qu'il n'avait résolu, il m'enverrait la patente de supérieur de la Guadeloupe et que je m'y rendisse aussitôt. Le samedi 7 notre supérieur se mit dans une barque qui devait toucher à la Guadeloupe avant d'aller à Saint-Thomas, je fus le conduire à bord. L'après-midi je partis dans le canot de M. Michel, le vent et la grosse mer furent la cause que nous arrivâmes fort tard chez lui où je couchai.

VITRES A LA BARBADE

Première partie, page 313
Tome I, page 445
Tome I, page 226

« Les Anglais de la Barbade et d'autres îles en ont ; nous nous contentons de fermer nos fenêtres avec des contre-

vents et des balustres ou des jalousies, il y a peu de gens qui se servent de châssis de toile claire. J'en fis faire seulement pour ma chambre.

Le lundi 16 août j'allais avec le Père Breton et quelques-uns de nos paroissiens à la Grande Anse, pour les fêtes de Saint-Hyacinthe, patron de la paroisse. Le Père Breton y prêcha, les Pères Chassagnac et Romanet s'y trouvèrent et comme la maison du marguillier était trop éloignée de l'église, il fit apporter le dîner chez le père curé. M. Pocquet me mena souper et coucher chez lui.

HISTOIRE DE DUBUC

Première partie, page 331

Tome I, page 480

Tome I, page 240

M. de l'Étang a encore un frère appelé Baltazar Dubuc qui a son habitation au-dessus du bourg de la Trinité. C'était un des premiers habitants de la Martinique. On a jamais pu savoir son pays, ni peut-être son véritable nom. On soupçonne cependant à son parler et quelques autres indices qu'il est Normand. Ce qu'on sait certainement est qu'étant venu aux îles fort jeune, soit par libertinage comme beaucoup d'autres, soit qu'il eût été enlevé par surprise ainsi qu'il se faisait autrefois et que nous voyons encore qu'il se pratique par les officiers qui font des recrues, il fut porté à Saint-Christophe et vendu comme engagé à un habitant nommé Belle tête qui était un homme très cruel et qui maltraitait étrangement ses engagés dont il en avait fait mourir un grand nombre. Dubuc ayant souffert quelque temps résolut de se tirer des mains de ce barbare, il alla pour cet effet l'attendre sur un chemin muni d'un pistolet et lui dit qu'il n'avait qu'à choisir ou de mourir sur-le-champ ou de lui donner la liberté. Belle tête, tout méchant qu'il était, se trouvant pris au dépourvu, le lui promit. Mais Dubuc lui dit qu'il voulait l'avoir par écrit et qu'il avait apporté une écritoire et du papier. Le maître fut donc obligé de mettre pied à terre et d'écrire le congé, pendant que l'engagé lui tenait le pistolet à la poitrine. Quand cela fut achevé, Dubuc lui dit que s'il parlait jamais de cette affaire, il le tuerait, et qu'en cas qu'il fut empêché il avait un ami qui s'était engagé de lui rendre ce service. En cette manière Dubuc étant libre, quitta Saint-Christophe vint à la Martinique, fut un des

premiers qui habita le cul-de-sac de la Trinité et il y amassa du bien. Il a toujours été un homme de cœur et de résolution qui s'est distingué dans toutes les guerres du pays. Le roy a récompensé les services de cette famille en accordant en 1698 des lettres de noblesse du Sr Dubuc père.

ANNIVERSAIRE DE LABAT

Première partie, page 334
Tome I, page 487
Tome I, page 244

«Le paya avec un de ses billets qu'il avait trafiqué. Il voulut crier et faire le méchant, mais par malheur pour lui et par bonheur pour moi, je n'en avais plus besoin. Ce qui fit que je lui dit que son ouvrage étant achevé, ses outils étaient embarrassants dans ma maison, qu'il n'avait qu'à voir où il voulait les faire porter et qu'en attendant qu'il eut assemblé son conseil, j'allais les faire mettre hors de ma maison, ce que je fis faire sur-le-champ. Il vit alors ce que ses mauvaises manières lui attiraient, il voulut se radoucir et pria le marguillier de lui donner un nègre pour les porter. Il ne put en obtenir et enfin obligé de les charger sur sa tête et de les porter lui-même malgré toute la vaine gloire dont il était bouffi jusqu'à l'excès.

Le dimanche 5 septembre tous nos pères qui étaient à portée vinrent dîner chez moi avec quelques amis. Je les en avais priés sans leur en dire le sujet ils crurent que ma maison venant d'être achevée, j'en voulais faire la dédicace je leur dis en dinant que j'entrais ce jour dans ma trente-deuxième année, étant né le 5 septembre 1663 à onze heures et demie du matin, et que c'était pour cela que je les avais conviés à dîner. On ne manqua pas de me souhaiter ce que l'on souhaite en pareille occasion. Me voyant enfin dans ma maison en repos sans menuisier ni autres ouvriers, mon jardin en bon état, je commençais à mettre en ordre les leçons de mathématiques que j'avais enseignées à Nancy pour en faire un cours abrégé.

VERTUS DU CHOCOLAT

Première partie, page 394
Tome VI, page 53
Tome III, page 371

Pour prouver la bonté du cacao de nos îles. A l'égard de la nature et des qualités du cacao en général, tous les

médecins espagnols qui en ont parlé les premiers, après l'avoir examiné avec tout le soin dont ils sont capables, conviennent qu'il est très froid et assurent même qu'il est plus froid, lui seul que les quatre semences froides ensemble. L'expérience justifie leur raisonnement, car nous voyons que toutes les personnes qui mangent du cacao cru ou simplement brûlé, sans être mélangé avec du sucre, ou autres choses chaudes, ou même de cette pulpe qui l'environne, quand il est dans la cosse, deviennent en très peu de temps hydripiques. Ce mal ne peut être causé que par l'extrême froideur de ce fruit, qui éteint ou du moins qui diminue si considérablement la chaleur naturelle, que le foie et les autres parties nobles ne peuvent plus faire leurs fonctions ordinaires. C'est pour corriger cette trop grande froideur qu'on est obligé de joindre au cacao des ingrédients chauds, dans la composition du chocolat pour éviter les inconvénients qui se trouveraient si on le prenait seul, et pour profiter des bonnes qualités qu'il renferme. La première que l'on y remarque, c'est qu'il est très nourrissant. Les mêmes médecins espagnols assurent qu'il y a plus de substance nourrissante dans une once de cacao que dans une demi-livre de bœuf. Mais sans nous arrêter à l'autorité de leur témoignage, l'expérience journalière ne nous fait-elle pas voir que quand nous avons pris une tasse de chocolat, dans laquelle il n'entre tout au plus qu'une once de cacao et autant de sucre, nous pouvons après cela demeurer sept ou huit heures et même plus, appliqués à quelque travail que ce soit, sans sentir le moindre besoin de nourriture ni la moindre faiblesse. C'est ce que l'on ne trouve pas dans les autres aliments, je ne dis pas pris dans la même quantité que le chocolat, mais même de ceux que l'on prend dans une quantité beaucoup plus considérable comme serait une demi-livre de bœuf, de mouton ou de pain à quoi on doit ajouter que les viandes chargent l'estomac et peuvent être d'une digestion difficile quand on les prend en quantité un peu considérable, au lieu que le chocolat en quelque quantité qu'on le prenne n'est jamais malfaisant. Il remplit à la vérité, mais cette plénitude ne charge point, il satisfait aux besoins de la nature sans la surcharger, il aide même à la digestion des autres aliments, il engraisse et peut suffire tout seul à la nourriture d'une personne. Ce que j'ai dit ci-dessus de M. Montel est une preuve suffisante pour montrer qu'il suffit tout seul pour nourrir un homme.

PREPARATION DU CHOCOLAT

Première partie, page 408

Tome VI, page 64

Tome III, page 375

D'une des meilleures choses du monde, on en fait une dont l'usage ne peut être à la fin que très préjudiciable à la santé. Les indiens de la Nouvelle Espagne qui en usent fort fréquemment y apportent encore moins de cérémonie et peut-être s'en trouvent-ils encore mieux que nous. On dit qu'ils se contentent après qu'il est un peu brûlé, et dépouillé de sa peau, de le bien piller et de le passer sur la pierre. Ils le mettent dans un vaisseau où ils le font bouillir avec un peu de poivre de Guinée ou de piment sec réduit en poudre ou de gingembre pulvérisé. Ils y ajoutent l'achiotte qui est une couleur rouge dont j'ai parlé sous le nom de roucou qui ne lui donne, comme je crois, aucune vertu mais qui le teint en rouge. Quand ils ont du miel ils y en mêlent mais cela est rare. Après qu'il a bouilli ils le remuent fortement avec le moulinet pour le faire mousser et le prennent de cette sorte, en le répandant sur leur maïs cuit et l'écrase pour en faire une espèce de potage ou de bouillie épaisse qui ne peut être que très saine et très nourrissante. Voici les doses que j'ai vu mettre en usage dans la composition du chocolat en Italie et en France.

Pour cent livres de chocolat très fin, on prend cinquante six livres de pâte de cacao bien passé sur la pierre. On y mêle quarante-quatre livres de sucre en poudre et bien sec, dix-huit onces de vanille, cosse et graines pilées et passées au tamis fin et deux livres de cannelle fine pilée et passée au tamis.

Pour le chocolat fin : autant de sucre que de cacao, une livre de vanille et dix-huit onces de cannelle, et pour le chocolat commun autant de sucre que de cacao et deux livres de cannelle sans vanille.

ECONOMIE DU CHOCOLAT

Première partie, page 417

Tome VI, page 88

Tome III, page 304

Une espèce de marmelade sur laquelle on met des pignons confits. La prodigieuse consommation qui s'en fait dans l'Amérique, dans l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie et les

autres pays où l'usage s'en est introduit, est une preuve évident de sa bonté.

Il est presque incroyable combien il s'en consomme dans la seule île de la Martinique, tous les habitants en prennent, pauvres ou riches. Ces derniers par raison, les autres par nécessité. C'est le déjeuner ordinaire de toutes les familles, les pauvres surtout y trouvent leur compte puisqu'une tasse de chocolat avec un morceau de cassave qu'ils y trempent, leur suffit pour se soutenir jusqu'à deux ou trois heures après-midi. Ils mangent pour lors quelques morceaux de poisson, ou du potage avec un peu de viande fraîche ou salée, une tasse de chocolat et un morceau de cassave fait leur souper. Voilà toute la nourriture d'une famille qui serait obligée d'acheter de la viande pour deux repas. Or la viande fraîche ou salée revient à sept sols six deniers la livre. Supposons donc une famille composée de huit personnes, il est certain qu'elle ne pourra pas consommer moins de six livres de viande par jour qui font quarante-cinq sols. Or, en prenant du chocolat, elle épargne la moitié de cette somme. Sur cette somme il faudra prendre la valeur du chocolat. Le cacao vaut ordinairement six sols la livre mais à cause de la diminution qui y provient quand on le brûle et qu'on le travaille sur la pierre, je le mettrai à sept sols six deniers. Le sucre de tête, c'est-à-dire le bas de la forme qui n'a pas toute la blancheur se vend deux sols six deniers et un sol de cannelle. ces trois sommes feront onze sols pour seize tasses de chocolat pour le déjeuner et le souper de huit personnes, à quoi si nous ajoutons 22 sols 6 deniers pour trois livres de viande au lieu de six on trouve que toute la dépense ne sera que de 33 sols 6 deniers au lieu de 45 sols (c'est-à-dire une épargne de 12 sols par jour sans aucune diminution de la nourriture nécessaire, ce qui est de quelque considération).

IL FAUT DEVELOPPER LE COMMERCE DU CACAO

Première partie, page 418

Tome VI, page 89

Tome III, page 385

Il serait à souhaiter que l'usage du chocolat s'établît en France, plus qu'il ne fait. Outre l'avantage qui en viendrait à tout le royaume en général, et aux îles en particulier, il est sûr qu'il en viendrait encore un plus considérable au roy par la grandeur des sommes qu'il retirerait des droits d'entrée.

Il ne faudrait pour cela que retrancher les droits excessifs d'entrée que l'on paie à présent pour le cacao et les réduire à un prix si modique que le cacao puisse être donné à 12 à 15 sols la livre, ce qui est possible, car quand on l'achèterait aux îles sur le pied de sept sols la livre, et que l'on paierait deux sols six deniers de fret, on pourrait se contenter dans les commencements de deux sols six deniers par livre pour l'entrée dans le royaume. Ce bon marché ferait que tout le monde en achèterait, qu'on s'y accoutumerait, et qu'on s'en ferait enfin une nécessité indispensable. Cette consommation augmenterait celle du sucre dont les droits d'entrée déjà fort grands, doubleraient ou tripleraient les sommes que le roy en retire. Et quand on se serait bien accoutumé au chocolat, il serait aisé d'augmenter les droits d'entrée sans craindre que cette augmentation en diminue la consommation. Il n'y a qu'à considérer que les droits sur le tabac, quelques grands qu'ils soient à présent, ou qu'ils puissent être dans la suite n'en diminuent jamais la vente ni la consommation à cause de l'habitude et de la nécessité où l'on s'est réduit d'en prendre. Il semble même que l'on en consomme davantage à mesure qu'il devient plus cher, il en est de même de toutes les choses qui se consomment pour la bouche. Ne voyons-nous pas que les droits d'entrée sur le sucre blanc qui n'avaient été que de huit francs par cent jusqu'en 1698, ayant été augmenté jusqu'à quinze livres, n'ont aucunement diminué la vente ni la consommation de cette marchandise. On doit donc espérer qu'il en serait de même du chocolat, si le bon marché où on le trouverait pendant quelques années, donnait le temps au peuple de s'en faire une habitude, comme il a pris celle de boire de l'eau de vie, et de prendre du tabac, et qu'il se fût convaincu par expérience de ses bonnes qualités et des avantages qu'on en retire. Il y a encore une réflexion à faire, que quand l'entrée du cacao sera libre, en payant des droits médiocres, le royaume tirera à soi le profit que les Hollandais et les autres étrangers font sur cette marchandise qu'ils viennent acheter chez nous à vil prix et qu'ils nous revendent le plus souvent bien cher, après l'avoir gardé longtemps dans leurs magasins, où assurément sa bonté n'a pas augmenté. Ces droits considérables pourraient être exigés des étrangers afin qu'ils ne le pussent pas débiter dans les autres pays, sans y perdre considérablement, et que les sujets du roy le pouvant donner à un prix plus modique, ils en retinssent tout le commerce

par devers eux. D'ailleurs la grande consommation qui s'en ferait dans le royaume, et par imitation dans les autres pays, où les étrangers qui viennent continuellement en France, en porteraient l'usage et la nécessité, encouragerait les habitants des îles, de la terre ferme et de Cayenne, et de la nouvelle colonie de Mississippi, de planter des cacaotiers et de cultiver une plus grande quantité de cannes à sucre. Ces augmentations ne pourraient se faire sans que le nombre des vaisseaux qui commercent avec ces pays s'accrut considérablement, sans que les compagnies d'Afrique et du Sénégal qui fournissent les nègres aux habitants n'augmentassent leur commerce, et sans que le nombre des habitants des îles et de leurs esclaves croissant tous les jours, les droits de capitation qu'ils payent au roy ne crussent à proportion et par conséquent ceux des marchandises qui entreraient en France.

DEUXIÈME PARTIE

LE CHEVAL DU PERE BRETON

Deuxième partie, page 4

Tome II, page 5

Tome II, page 253

Et pour régler quelques autres affaires temporelles. Un de nos nègres, nommé Bastien, me pria de prendre avec moi, un de ses enfants nommé Jeannot qui était âgé de neuf à dix ans quoique cet enfant ne me dut causer que de la dépense, il me pria de si bonne grâce, que je le demandai au père supérieur et au syndic qui me l'accordèrent aussitôt.

Le Père Breton se chargea d'une espèce d'animal. C'était un petit cheval de race espagnole qui avait été bon quand il n'avait que huit ou dix ans, mais il y en avait bien autant que ce temps était passé. Outre cet âge qui le rendait très respectable, il avait eu un accident qui lui avait fait tomber les dents du dessus et du dessous : de sorte qu'il ne pouvait paître, à moins que l'herbe ne fut assez longue pour qu'il la pousse entortiller avec la langue comme font les bœufs, l'arracher et l'avalier. Malgré cela il était rond comme une boule, si vif et si fort qu'il franchissait toutes les barrières pour aller manger les jeunes cannes, le mil et les herbages qui étaient dans les jardins et quand ce secours lui manquait ou celui des écumes de sucre et les grop sirops, il ne pouvait se soutenir. Le Père Breton savait bien qu'il était vieux mais il ne savait pas l'accident des dents et ne s'avisa pas d'y regarder. Il en eut envie et il pressa le syndic de le lui vendre. Celui-ci feignit de ne vouloir pas s'en défaire sans dire de prétextes qui animèrent si bien le Père Breton qu'il lui en offrit un quartier de sa pension, c'est-à-dire trois mille livres de sucre ou trente écus, il fallut encore prier beaucoup le syndic pour se contenter de cette somme, quoique dans le fond il eut voulu en être débarrassé. Nous partîmes le samedi après dîner. Le Père Cabasson vint coucher chez moi et le lundi je fus le conduire jusqu'à la Basse-Pointe. Nous trouvâmes le Père Breton désolé de l'achat de son

cheval édenté qui n'avait pas mangé depuis qu'il était sorti du Fonds Saint-Jacques. Nous lui conseillâmes d'acheter de l'avoine pour avoir de quoi lui faire de la bouillie et nous l'avertîmes charitablement de regarder toujours aux dents des chevaux, quand il en achèterait n'étant permis de se dispenser de cette précaution que quand on en reçoit en présent. Notre supérieur s'en retourna au Mouillage et j'eus la complaisance d'aller avec le Père Breton au Fonds Saint-Jacques pour obliger le syndic à reprendre son cheval. J'en vins à bout, à la fin, mais ce ne fut pas sans peine et encore il fallut que le Père Breton lui laissa mille livres de sucre pour les cannes qu'il mangeait pour se remettre de la disette qu'il avait gardé pendant près de trois jours.

LES BRODEQUINS DES CARAIBESSES

Deuxième partie, page 11
Tome II, page 13
Tome II, page 257

et qu'elles l'emportent avec elles en terre, je crois pourtant que quand les brodequins viennent à s'user après un nombre d'années, elles en font d'autres, mais excepté ce cas là, elles ne les quittent point et même elles ne le pourraient pas faire quand elles le voudraient, tant ils sont travaillés juste sur la jambe.

VERTUS ANTICOMITIALES DES PIERRES VERTES

Deuxième partie, page 42
Tome II, page 58
Tome II, page 276

Ne gêtera pas beaucoup la suite de ces mémoires si je la mets ici. Il faut donc savoir qu'étant syndic de notre maison de l'île de la Guadeloupe en 1700, j'achetai de M. Auger, gouverneur de la même île, une famille de nègres composée de six personnes entre lesquels il y avait un jeune nègre de dix-neuf à vingt ans, très bien fait et bon enfant que je mariaï à une de nos négresses. Je fus averti quelques jours après son mariage, qu'il était tombé évanoui et qu'on avait eu bien de la peine à le faire revenir. Je fis examiner la chose par le chirurgien de la maison, nommé Masson, homme sage et fort habile et je priai le frère Cosme Viaud, supérieur des religieux de la Charité aussi chirurgien très expert,

de m'en dire leur sentiment. Quelques crises coup sur coup qui arrivèrent à ce nègre après qu'il eut été saigné purgé et baigné et séparé de sa femme pour un temps, leur firent connaître que cet accident ne venait point du tout du mariage et qu'il était véritablement atteint d'épilepsie ou mal caduc et ils m'en donnèrent leur certificat en vertu duquel j'aurai pu contraindre celui qui me l'avait vendu à le reprendre et à me payer la négresse avec laquelle je l'avais marié ; mais je ne voulus pas, pour quantité de raisons entrer dans ces discussions avec un gouverneur pour qui j'avais une très grande considération. Je résolus d'essayer la vertu d'une de mes pierres vertes. J'avais envoyé l'autre en France à un de mes intimes amis. Je rompis donc un petit éclat de celle qui me restait et qui était gros comme la quatrième partie d'une lentille et lui ayant fait faire une ouverture à la peau du bras entre le coude et l'épaule je la lui fis insérer et ensuite je fis recoudre les lèvres de la plaie sur laquelle ont mit un emplâtre pour la consolider. Au bout de cinq à six jours elle fut guérie et n'eut plus besoin d'emplâtre. On lui fit observer la continence avec un régime de vivres encore pendant un mois, après quoi on le purgea derechef plutôt par précaution que par nécessité, on le remit avec sa femme avec laquelle il vécut pendant plus de trois ans et demi sans que pendant tout ce temps il n'eut aucune attaque de ce mal.

AFFAIRE DE LA TRINITE

Deuxième partie, page 132

Tome II, page 187

Tome I, page 333

Aux culs-de-sac Robert et François, faire faire les pâques aux nègres et à ceux qui n'avaient pu venir à la Trinité. J'ai déjà remarqué que les soldats qu'on avait logés sur la pointe où était la maison du curé, l'inquiétaient beaucoup et que les officiers se mettaient peu en peine de les tenir dans le devoir, afin qu'il se lassât de souffrir et qu'il leur abandonna sa maison comme on a été obligé de le faire dans la suite. Cette espèce de persécution était plus ou moins violente selon que le curé était bien ou mal avec M. de Mareuil lieutenant de Roy qui était un homme des plus extraordinaires. Je n'en savais rien quand j'arrivai mais j'en fus bientôt éclairci, parce qu'ayant envoyé mon nègre pour couper de l'herbe pour mon cheval dans un enclos que le père Martelli

avait fait faire, pour en conserver pour le sien, il s'en revint tout pleurant et se plaignant que le lieutenant de cette compagnie l'avait frappé et l'avait empêché de prendre de l'herbe. Cela me mit de mauvaise humeur et j'allais descendre pour en porter mes plaintes au lieutenant de Roy quand j'appris le nouveau différend que le Père Martelli avait avec lui et que les officiers de concert avec lui, lui faisaient des insultes continuelles. Cela me fit connaître qu'ils cherchaient querelle, et pour l'éviter j'envoyai mon cheval chez un voisin où le curé était obligé de tenir le sien depuis cette nouvelle persécution, parce que les soldats le prenaient et qu'après l'avoir fait courir toute la nuit, ils le laissaient aller.

Le lundi nous nous levâmes de très grand matin pour aller dire la messe au cul-de-sac Robert. Je fus surpris de voir le capitaine de ces soldats et son lieutenant qui se promenaient au milieu de la rue. Je fis réflexion à ce qui s'était passé le soir, et je connus à leurs démarches qu'ils nous attendaient pour nous faire insulte. Je dis à mon nègre de passer au bord de la mare et de continuer son chemin et je continuai à suivre le Père Martelli qui marchait le premier. Le capitaine s'adressa à lui et lui dit qu'il était un insolent d'envoyer ses nègres voler son herbe. Le père lui répondit que cette herbe lui appartenait, à quoi le capitaine répliqua par un démenti et par quantité de paroles obscènes et injurieuses. Le lieutenant s'approcha de moi dans le même temps et me dit qu'il voulait que je lui fisse raison de l'insolence de mon nègre qui aurait voulu prendre son herbe. Je lui dis que j'avais toujours cru que cette herbe appartenait au curé et que je fusse tomber dans la même erreur que mon nègre si j'avais été obligé d'en aller chercher moi-même. Il me dit là dessus cent impertinences et eut la hardiesse de me menacer. Les témoins même qui furent ouïe dirent qu'il avait levé sa canne, mais soit que dans ce moment je parlasse au capitaine qui avait quitté le Père Martelli pour m'attaquer, soit que je regardasse d'un autre côté pour connaître ceux qui étaient présents et qui pourraient rendre témoignage de ce qui se passait, je ne m'en aperçus pas. Un officier de ma paroisse qui devait venir avec nous, sortit dans ce temps-là de la maison où il avait couché et se joignit à un autre officier de milice du bourg et ils remontrèrent à ces messieurs qu'ils se faisaient une méchante affaire particulièrement avec moi qui n'avait aucun démêlé avec eux. Je priai ces messieurs et ceux qui étaient présents de se sou-

venir de ce qu'ils avaient entendu et comme on m'avait enfin laissé le chemin libre je piquai mon cheval. J'avais dans un autre temps fait mes plaintes au lieutenant de Roy mais je crus qu'il valait mieux continuer mon chemin et en donner avis au supérieur de la mission afin qu'il en parlât à M. l'Intendant.

Nous nous en allâmes donc au cul-de-sac Robert ayant trouvé à la rivière des Galions un canot de M. Monet qui nous attendait. J'eus le temps pendant le chemin de me remettre de l'émotion que m'avait causé cette aventure. Le Père Martelli dit la messe fort tard et communia les personnes que lui et moi avions confessées.

PLAINTÉ DU PÈRE LABAT

Deuxième partie, page 140

Tome II, page 207

Tome II, page 341

« Je trouvai au fonds Saint-Jacques un de nos nègres du Mouillage que le supérieur avait envoyé pour m'y attendre et m'apporter une lettre par laquelle il me demandait que je me rendisse au fort Saint-Pierre le dimanche au soir et que je chargeasse de sa part le Père Breton du soin de ma paroisse, parce que M. l'Intendant prenait à cœur l'insulte qu'on m'avait fait et voulait m'en faire avoir justice.

Le dimanche dix-sept, je me rendis d'assez bonne heure au Fort Saint-Pierre je vis M. l'Intendant qui voulut que j'allasse trouver M. le Gouverneur général parce que ceux qui m'avaient insulté, étant officiers, il fallait d'abord avoir recours à leur supérieur. Je partis en canot pour le Fort Royal. Les officiers du fort me voulurent dissuader de parler au général, me disant que ce n'était point à moi que les officiers de la Trinité en voulaient mais au père curé. Je leur répondis que je n'en voulais à personne et que s'ils m'avaient dit en particulier les injures qu'ils m'avaient dit en public, je n'en parlerais point, mais j'étais obligé pour l'honneur de mon ministère de faire quelques démarches pour faire connaître au peuple que je n'étais pas tel qu'ils m'avaient dépeint, que je ne voulais pas pousser les choses à bout et que je ne m'éloignerais jamais d'un accommodement. Je parlai ensuite à M. le Général. Je le trouvai instruit de l'affaire à peu près comme elle s'était passée, il me témoigna qu'il en avait du chagrin et qu'il souhaitait m'en faire

raison, mais qu'afin qu'on ne put pas dire qu'il m'eut soutenu au préjudice des officiers, il était d'avis que je me pourvusse devant le juge ordinaire pour faire faire les informations, après quoi il agirait d'une manière à contenter les plus difficiles. Il me promit qu'il soutiendrait le juge de toute son autorité et me fit mille amitiés pendant tout le dîner. Je revins fort content au fort Saint-Pierre. Le supérieur présenta la requête au juge, on informa et il y eut un ajournement personnel contre les deux officiers, mais, dans ce temps-là, le général changea de sentiment et soit par antipathie contre l'intendant qu'il savait avoir cette affaire à cœur, soit qu'on l'eut gagné par des sollicitations, ce qui était pourtant très difficile, soit enfin par bizarrerie ce qui est plus vraisemblable, il défendit au juge de poursuivre et au greffier et sergent de ne faire aucun acte. Cette conduite piqua extraordinairement l'intendant, il en écrivit en cour d'une manière si vive et si forte qu'au bout de cinq mois il arriva des ordres de la cour au général et à l'intendant qui portait la cassation du lieutenant et l'interdiction du capitaine, avec ordre à ce dernier de venir en cour rendre compte de sa conduite. Ils y furent tous deux, le capitaine qui était aussi puni par la fatigue et la dépense d'un aussi long voyage fut rétabli et renvoyé dans sa compagnie au Fort Royal. Le lieutenant obtint à la fin une lieutenance à Saint-Domingue où je l'ai vu depuis capitaine. Nous devînmes bons amis aussi bien qu'avec le capitaine qui est un homme de mérite et de valeur et qui s'est avancé depuis ce temps-là. Cette affaire me retint au Mouillage jusqu'au jeudi 21 où je retournai à ma paroisse.

PRECHE DU PERE LABAT

Deuxième partie, page 144

Tome II, page 209

Tome II, page 342

« Quand elle est piquée avec la lancette. J'avais été prié l'année précédente de prêcher le panégyrique de saint Jean-Baptiste à la Basse-Pointe. Le mal de Siam dont je fus attaqué dans ce temps-là m'en empêcha mais il ne put empêcher quelques médisants de dire en bien des endroits que ce mal m'était venu tout à propos pour me tirer d'intrigues. Je le demandai cette année et j'eus le bonheur de le prêcher d'une manière qui contenta tout le monde.

CREDULITE D'UN DOMINICAIN

Deuxième partie, page 166
Tome II, page 241
Tome II, page 356

Le frère aîné du Père Romanet. Ce dernier était un homme de cinquante ans, bon religieux mais aussi simple qu'un Limousin qui n'était jamais sorti de Limoges, comme lui. Il s'avisait de me demander pourquoi nous laissons en friche tout le terrain qui était aux environs de notre couvent. Je lui répondis qu'il nous servait pour nourrir les chevaux et qu'on ne pouvait pas l'employer à d'autre usage. Mais pourquoi, me répliqua-t-il aussitôt ne fait-on pas de sucre, vous vous plaignez que vous êtes pauvres et vous laissez vos terres incultes. J'eus peine à m'empêcher de rire d'une semblable proposition dont j'allais lui montrer l'impossibilité quand un de nos pères prit la parole et lui dit que nous ne faisons point de sucre blanc à notre sucrerie et, qu'il en fallait pour terrer et non point du brut comme nous en faisons. Je vis par ce début que nous allions avoir matière à rire et je ne voulus point interrompre celui qui avait si bien commencé qui ne manqua pas de lui faire une histoire bien circonstanciée du sucre et de sa culture. Il lui dit qu'après que la terre avait eu ses trois façons on vaporisait du sucre blanc dessus comme on fait sur des pommes cuites et qu'après que le soleil y a passé on voyait sortir des pointes de roseaux de la terre du milieu desquels, c'est-à-dire du milieu de chaque tige, il sortait un pain de sucre enveloppé de feuilles de roseaux. Je savais déjà cela, dit le Père Romanet, le bout qui est pointu sort le premier et ouvre la terre pour faire passage au reste, mais comment connaît-on qu'il est mûr. Je lui répondis que cela se connaissait à la couleur des feuilles qui deviennent jaunes et se fânent quand le sucre était mûr et qu'alors on le coupait, on le dépouillait de ses feuilles et on le mettait sécher au soleil ou dans une étuve. Cette belle explication satisfait pleinement notre Limousin. Il calcula combien notre savane pouvait contenir de pains, il s'informa du prix et conclut qu'il fallait absolument semer notre terrain et que dans une récolte nous aurions de quoi payer les dettes de la mission et faire du bien à tous les pauvres. Celui qui l'instruisait lui dit que le moyen qu'il fallait prendre pour cela était de faire venir de notre sucrerie de la Guadeloupe trois ou quatre cents formes

de sucre blanc pour semer et que ce serait une action digne de sa charité, s'il pouvait obtenir du supérieur général d'obliger le supérieur de la Guadeloupe de faire cette avance qu'on lui rendrait dans la suite. Puisqu'il n'y a que cela dit le Père Romanet, dites au père syndic qu'il n'a qu'à faire labourer sa terre je vais parler au père supérieur général et je suis sûr que le sucre sera ici avant que la terre soit en état d'être semée.

Il ne manqua pas d'aller trouver le supérieur général à qui il fit un discours fort pathétique pour l'obliger de faire venir du sucre blanc de la Guadeloupe pour semer notre savane. Le supérieur ne savait que croire de ce discours. A la fin il lui demanda qui l'avait si bien instruit des manufactures du pays, il lui dit le nom du religieux, le supérieur se mit à sourire et lui dit qu'il y penserait. Il sut à la fin qu'on l'avait trompé, ce dont il eut beaucoup de chagrin mais qui ne dura pas longtemps car il mourut presque en arrivant à Saint-Domingue.

Le Père Noguét fut envoyé à la Guadeloupe. Ce fut le premier curé d'une nouvelle paroisse qu'on y établit au quartier de la Pointe Noire comme le Père Rosier le fût de la nouvelle paroisse du cul-de-sac Robert.

DEMELES AVEC LE PERE VIDAL

Deuxième partie, page 183

Tome II, page 261

Tome I, page 366

Je vis bien dès le premier entretien que j'eus avec le Père Vidal qu'il n'avait guère d'envie de faire travailler au canal pour lequel il avait témoigné tant d'empressement quand il était à la Martinique, ce qui n'était qu'une finesse pour s'établir dans l'esprit du nouveau vicaire général et avoir la supériorité de cette mission.

A la vérité je ne m'en mettais plus en peine, parce que comptant sur la parole que l'on m'avait donnée de me rendre ma paroisse à mon retour, j'avais plus d'inclinaison à retourner vivre en repos chez moi, que de travailler dans un lieu qui ne me plaisait pas. Il fut cependant résolu que je visiterai le lieu et que je tracerai le canal auquel le Père Vidal disait qu'il ferait peut-être travailler après que la saison de faire du sucre serait passée, c'est-à-dire quand il ne serait plus temps d'y travailler, parce que ce serait

pour lors la saison des pluies où il est impossible de remuer les terres et pendant laquelle les nègres qui sont presque nus ne peuvent pas demeurer exposés à l'eau et au froid qui leur est fort sensible et qui est fort vif, surtout dans les montagnes où devait être ce travail. J'en donnais mon sentiment au Père Cabasson qui se servit de cette lettre pour se raccommoier avec le Père Vidal, cela ne contribua pas à nous rendre bons amis, mais comme je n'avais rien écrit que la vérité, je m'en mis peu en peine.

SUITE DES DEMELES AVEC LE PERE VIDAL

Deuxième partie, page 196
Tome II, page 278
Tome I, page 374

...Pour celui qui travaille. Je raportai le soir au supérieur et à nos pères ce que j'avais fait et combien il y avait lieu d'espérer qu'on viendrait facilement à bout de cette entreprise. Nos pères témoignèrent beaucoup de joie mais le père Vidal me parut froid et me fit quantité de questions ridicules qui achevèrent de me persuader qu'il n'avait pas envie d'y faire travailler, ou qu'il n'était pas de son intérêt que cela se fit sous ma responsabilité.

CHASSE A LA GUADELOUPE

Deuxième partie, page 264
Tome II, page 386
Tome II, page 19

Je crois avoir déjà remarqué qu'il n'y a de serpents venimeux qu'à la Martinique, Sainte-Alousie et Bequia qu'on nomme à cause de cela la petite Martinique. On trouve à la vérité des couleuvres dans les autres îles mais elles ne sont pas dangereuses et quand on en serait mordu la blessure n'est pas plus difficile à guérir que celle d'un chien. L'absence de ces animaux dangereux me donnait la liberté de parcourir les bois et d'aller à la chasse quand j'avais donné à mes ouvriers l'ouvrage pour les entretenir jusqu'à mon retour. J'ai parlé déjà des oiseaux que l'on peut chasser. Pour ce qui est des animaux à quatre pieds on ne trouve dans nos Antilles que des lézards, des sangliers ou cochons marrons, des agoutis et des tatous.

On dit que les tatous sont particuliers à l'île de la Grenade je n'en ai point vu dans toutes les îles où j'ai été mais il y en a quantité dans toute la terre ferme et on m'a assuré aussi qu'il s'en trouvait à Saint-Domingue, à la Jamaïque et à Porto Rico. On disait encore que cet animal ne pouvait vivre qu'à la Grenade et que quelque soin que l'on y prit ils mourraient dès qu'ils étaient embarqués. Cependant j'en ai vu un bien vivant et bien mangeant au fort Saint-Pierre de la Martinique et c'est de celui-là dont je vais faire la description.

LE TATOU

Deuxième partie, page 265
Tome II, page 389
Tome II, page 20

Je n'ai point mangé de sa chair, on dit qu'elle est blanche, grasse enfin bonne surtout quand elle est assaisonnée avec des épicereries parce qu'elle est un peu fade.

PLAN DU FORT SAINT-CHARLES

Deuxième partie, page 305
Tome II, page 450
Tome I,

Je l'ai vu sur le papier et il m'en donna copie parce que je devais avoir la conduite de cet ouvrage et des autres que l'on devait faire à la Guadeloupe.

DEPART DE LA GUADELOUPE

Deuxième partie, page 356
Tome II, page 521
Tome II, page 75

Je dis au Père Vidal, supérieur du couvent, la résolution que j'avais prise de me servir de la barque où il devait charger les poteries qu'il devait envoyer à nos pères de la Martinique. Il fit les grimaces ordinaires pour me retenir quoique je susse parfaitement bien que mon séjour ne lui faisait pas plaisir parce que la grande confiance que le gouverneur témoignait avoir en moi, lui donnait de l'ombrage.

PRISE EN MAIN DU FONDS SAINT-JACQUES

Deuxième partie, page 409

Tome III, page 2

Tome II, page 99

On en voit assez la raison. Mon prédécesseur avait trouvé l'habitation et nos affaires dans un grand désordre quand il était entrée en exercice. Tous les soins qu'il s'était donnés pendant deux ans n'avaient pu remédier qu'à une petite partie, il restait encore plus de vingt mille francs de dettes, nos bâtiments et surtout le moulin tombaient en ruine, nous avions peu d'esclaves et peu de bestiaux, et ce peu n'était pas trop bon à la vérité, je savais en gros le mauvais état de nos affaires, mais comme je n'étais jamais entré dans le fonds je ne les croyais pas si mauvaises et je pensais que c'était une politique assez ordinaire aux supérieurs de crier toujours misère pour porter les religieux à l'épargne ; mais quand je commençais à y voir clair, je me repentis de ma complaisance. Cependant comme la faute était faite, je ne voulus point avoir le démenti et je résolus de me mettre à l'œuvre pour me tirer de ce mauvais pas avec honneur. Je priai quelques-uns de nos voisins, que je connaissais habiles dans la conduite d'une habitation et affectionnés à notre mission, de m'aider de leurs conseils. Nous visitâmes ensemble nos terres pour voir si le manioc qui était planté suffirait pour toute l'année suivante, si j'avais assez de cannes ou si le terrain qu'elles occupaient était le plus propre qu'il y ait pour cela. Je pris leurs avis en particulier que je comparai avec les lumières que j'avais déjà acquises et je me fis une règle de travail et d'emploi des esclaves dont je me suis toujours bien trouvé. Je l'écrirai dans la suite afin que ceux qui liront ces mémoires puissent s'en servir s'ils le jugent à propos pour éviter les écueils où tombent souvent ceux qui commencent à gouverner les biens de l'Amérique et dont avec toutes ces précautions, je n'ai pas été exempt. Je commençai à faire du sucre le 7 janvier 1697. Cela semble m'engager à écrire ici avec toute l'exactitude et toute l'expérience que j'ai acquis en dix années de travail, tout ce qui regarde la fabrication, puisque le sucre étant la principale manufacture du pays, c'est aussi celle à laquelle on doit s'appliquer avec le plus de soin.

TROISIÈME PARTIE

LE MEDECIN SURIAN

Troisième partie, page 17
Tome IV, page 20
Tome II, page 340

« Ou pour parler juste c'était l'avarice même. Molière, tout habile qu'il était, n'a pas approché de deux mille lieues de ce médecin provençal.

BEAUTE DES COQUILLAGES

Troisième partie, pages 41-42
Tome IV, page 62
Tome II, page 362

« Ils suffisent pour en perpétuer la race à l'infini. Nous eûmes sur la fin du mois de septembre quelques coups de vent assez forts, avec de grosses pluies et des marées si extraordinaires que les plus vieux habitants ne se souvenaient point d'en avoir vu de semblables. La mer monta fort haut et entra dans les terres plus avant qu'elle ne l'avait jamais fait. Ce qu'elle nous laissa de bon en se retirant, fut une prodigieuse quantité de coquillages de différentes espèces. Cela nous parut singulier particulièrement à Capesterrer où l'on n'en voit presque jamais, excepté dans les culs-de-sacs, où l'on trouve en abondance, des trompes, des casques, des lambis et des porcelaines. Ces sortes de coquillages sont fort rares, comme je viens de dire, aux côtes qui sont battues des vents alizés et quand même la mer y en jetterait, elles seraient bientôt brisées sur les rochers où les vagues les pousseraient. Entre autres coquillages, que cette marée nous apporta, nous en eûmes une infinité de cette espèce qu'il a plu aux capucins de nommer des pucelages. Il y en avait de si petits et si bien colorés qu'on ne pourrait rien trouver de plus beau et de plus achevé. J'en fis amasser de plusieurs sortes, mais ceux qui m'apparaissaient les plus beaux étaient des nacres de porcelaines d'une grandeur considérable. On me fit présent

d'une porcelaine dont le dessus semblait avoir été peint et dessiné à plaisir. D'un point à un autre elle était environnée d'une ligne spirale d'environ trois lignes de largeur dans le plus gros du coquillage, et seulement d'une ligne aux deux extrémités. Cette largeur était partagée en quartiers blancs et noirs alternativement comme un échiquier avec tant de proportion et de justesse, que dans tous les contours de cette ligne, il n'y avait pas le moindre défaut ou pour la couleur ou pour la grandeur des quarrès dont la dégradation était d'une justesse admirable et d'un coloris éclatant qui paraissait au dedans du coquillage comme il était au dehors.

Le Père Duterte, mon confrère et quelques autres auteurs disent avoir trouvé des coquillages qu'ils ont appelés musicaux parce qu'ils étaient divisés par des lignes noires chargées de notes auxquelles il ne manque que les clefs.

J'ai cherché avec soin dans plusieurs îles de ces coquillages pour les envoyer en France à des amis qui me le demandaient, sans en voir jamais pu trouver quoique j'ai employé des gens qui fréquentaient tous les jours les culs-desacs et autres lieux où l'on trouve les plus beaux coquillages. Je ne prétends pas inférer que ces auteurs se sont trompés, mais seulement qu'on ne trouve pas toujours les mêmes choses dans les mêmes pays quoiqu'on emploie souvent plus de soins à les y chercher sans y réussir, que ceux qui les ont trouvés les premiers souvent sans les chercher.

DOUTES DES JESUITES SUR L'ARCHEVEQUE DE SAINT-DOMINGUE

Troisième partie, page 57
Tome IV, page 82
Tome II, page 311

Qui était d'en faire beaucoup à tous ceux qui lui rendirent visite. Les Jésuites prétendaient se justifier en disant qu'ils avaient été bien aise de s'éclaircir, s'il était véritablement l'archevêque de Saint-Domingue, avant d'aller le saluer, que ce point n'était pas trop clair et que la manière dont il en était sorti, pouvait en faire douter. Ils eurent soin de remplir toutes les maisons du bourg de ce bruit. Il y eut surtout un certain Père Farganel, curé de la paroisse de Saint-Pierre, qui se signala à reprendre ces soupçons qui étaient les plus mal fondés du monde puisqu'il se trouvait quantité de nos flibustiers.

CONFIRMATION DANS L'ÉGLISE DES JÉSUITES

Troisième partie, page 59

Tome IV, page 85

Tome II, page 373

« Il donna ce sacrement à une infinie de personnes des deux sexes et des deux couleurs. La jalousie des pères Jésuites se réveilla encore à ce sujet, ils crurent qu'il leur était honteux qu'il préférât notre église à la leur et firent donc tant de demandes auprès de l'intendant qu'ils l'obligèrent à prier le prélat de confirmer aussi dans la leur. Il eût de la peine à s'y résoudre, il y consentit et le fit en considération de celui qui l'en priait et prit jour pour y aller. On l'y porta en chaise, mais au lieu de trouver les Jésuites pour le recevoir, à la porte de l'église selon la coutume, ils affectèrent de n'y faire paraître que le curé qui même sortit si tard de la sacristie que le prélat était déjà arrivé au milieu de l'église quand il l'aborda pour lui présenter l'eau bénite. L'archevêque lui demanda où étaient les autres Jésuites, ses compagnons à quoi il répondit que l'église ne leur appartenant pas, ils n'en faisaient pas les honneurs et que lui seul comme curé était chargé de ce soin. Le reste des choses nécessaires pour l'administration du sacrement était disposé à peu près comme la réception de sorte qu'il semblait que les bons pères n'avaient voulu le faire venir dans leur église que pour le mortifier.

Il fut sur le point de s'en retourner, parce qu'il ne se trouvait aucun prêtre pour lui servir d'assistant et nous fûmes obligés de lui en servir, dans une église qui ne nous appartenait pas. Après qu'il eût confirmé un assez grand nombre de personnes, il dit tout haut qu'il ne voulait plus venir dans cette église et que ceux qui voulaient recevoir la confirmation vinsent dans celle de ses frères.

RAPPEL DU PÈRE FARGANEL

Troisième partie, page 63

Tome IV, page 89

Tome II, page 374

Nous vîmes bientôt en Amérique les effets du voyage de cet archevêque. Le Père Farganel, Jésuite, fut rappelé et quoique ses compagnons fassent tout leur possible pour persuader le monde que c'était lui qui avait demandé à ses supérieurs

la permission de retourner en France pour se faire guérir d'une infirmité, on vit bien que c'était la suite d'une plainte que l'archevêque avait faite contre lui, d'autant plus que l'on sut que ses compagnons mendiaient de tous côtés des certificats de la bonne manière dont on prétendait qu'ils avaient agi avec le prélat.

LE NEGRE ET L'ECRITURE

Troisième partie, page 129

Tome IV, page 178

Tome II, page 409

« Ils disent qu'il faut être sorcier pour faire parler le papier. Un habitant envoya un jour un plat de figes de France à un de ses amis, et de peur que le nègre n'en mangea quelques-unes, il en écrivit le nombre sur un billet qui accompagnait le présent. Celui qui les reçut voyant qu'il manquait bien des figes, lui dit qu'il les avait mangées, le nègre lui demanda comment il le savait. « C'est le papier qui me l'a dit. Papier mentit. Comment papier mentit, répliqua l'habitant. Parce que, répliqua le nègre, il n'a pas vu quand j'ai mangé les figes mais ne le dit pas à mon maître et une autre fois je ne les mangerais pas ». Quelque temps après, il eût la même commission et, pour empêcher que le billet qu'il portait, ne puisse voir ce qu'il allait faire, il fit un trou en terre, y mit le billet, mit une pierre dessus, le couvrit encore de sa casaque et puis se mit à manger des figes sans crainte d'être dévoilé, parce que, selon lui, le billet ne voyant rien, ne pouvait rien dire. Il arriva cependant que celui qui reçut ce second présent ne trouvant pas le compte marqué sur le billet, lui dit qu'il en avait mangé, lui en marquant précisément le nombre. Le nègre ne put tenir et fut obligé de conter tout ce que je viens de dire, en ajoutant qu'il fallait que le billet soit sorcier et que jamais il ne s'y fierait.

LES FEMMES AU BOUCAN

Troisième partie, page 160

Tome IV, page 220

Tome III, page 189

« Le maigre et le gras du cochon tiennent lieu de pain et de viande. Lorsque quelqu'un des boucaniers est marié, il peut amener sa femme avec lui, s'il la juge capable des fatigues

de la vie boucanière, mais il faut qu'il en ait conféré auparavant avec le maître du boucan et quand il se trouve plusieurs animaux de cette espèce dans la compagnie, on doit avoir soin de les tenir séparés l'un de l'autre. On doit placer la femme vis-à-vis de son mari, le diamètre de la table entre les deux, et ne jamais souffrir que deux femmes soient à côté l'une de l'autre, de peur que trouvant l'occasion de coquetter ensemble, il ne leur prenne envie de trouver quelque chose contre la simplicité, l'union, la paix et la joie qui sont les fondements de cette vie innocente.

FIN D'UN BOUCAN

Troisième partie page 162
Tome IV, page 222
Tome III, page 190

Sans les autres viandes que nous avons apportées. De sorte qu'on eut même de la peine à trouver assez de peau pour la partager avec tous les convives qui selon les habitudes, sont obligés d'en rapporter chacun une petite pièce au maître du boucan, sous peine de punition. On ne manqua pas, en effet, de me présenter chacun son morceau de peau de la bête, lorsque nous fûmes retournés à la maison. J'examinais s'il étaient de mise et après l'avoir reconnu je fis servir une petite collation plutôt pour la forme que pour le besoin, pendant laquelle je louai l'exactitude de mes boucaniers et après les avoir exhortés à l'amour de cette vie simple et innocente, nous nous séparâmes contents du plaisir de cette journée.

IMPOSSIBILITE DE CONVERTIR LES SAUVAGES

Troisième partie, page 234
Tome IV, page 371
Tome III, page 261

Il faut des forces plus qu'humaines. Plusieurs de nos pères ont demeuré avec eux, pendant plus de vingt-cinq ans pour tâcher de les en rendre capables, on en a conduit à Paris et on les a instruits avec tout le soin possible, et quand, après leur baptême et beaucoup d'instructions, on les a ramenés dans leur pays, dans la pensée qu'ils aideraient les missionnaires à convertir leurs compatriotes, on y a été aussi trompé qu'on l'a été dans la personne d'Aniabas.

On a remarqué, qu'il semble que Dieu pour les punir du

mépris qu'ils avaient fait de ses grâces et de ses lumières, ait retiré celles qui les ont soutenu pendant un temps, après quoi ils sont tombés dans les abîmes de l'iniquité et du dérèglement où ils se sont plongés d'une manière si horrible, que leurs compatriotes ne pouvant plus les supporter, les ont immolés à leur ressentiment et à leur vengeance.

M. De Chateau Du Bois était venu exprès, s'établir en Guadeloupe pour aider les missionnaires à travailler à leur conversion. Il en avait toujours chez lui un nombre qu'il instruisait et faisait instruire avec tout le soin possible, il les nourrissait et les entretenait sans exiger d'eux le moindre service. On les baptisait enfin quand on les jugeait bien préparés et qu'ils avaient fait toutes les démarches que l'on pouvait attendre d'eux pour obtenir cette grâce. Ils demeuraient chrétiens pendant qu'ils vivaient chez les chrétiens, mais ils cessaient de l'être dès qu'ils cessaient de demeurer avec eux et tout ce qu'ont pu gagner les missionnaires qui ont demeuré chez eux, a été de baptiser quelques enfants moribonds avec le consentement des parents.

SERMON DU PERE IMBERT

Troisième partie, page 241
Tome III, page 265

Je commençai dès le lendemain à prendre connaissance des affaires de notre maison du moins autant que je crus pouvoir le faire, sans blesser la délicatesse du Père Imbert, si la chose avait été possible, car c'était un homme si extraordinaire et surtout depuis qu'il était revêtu de la qualité de supérieur d'une mission, que je fus sur le point de m'en retourner. Il s'en aperçut et comme il connaissait le besoin qu'il avait d'un homme qui entendit les affaires mieux que lui, il se vit obligé de me proposer un plan dont j'aurais pu être content, s'il avait été exécuté, mais cet homme était si inégal et si changeant, que c'était toujours à recommencer. A la fin je m'avisai de lui proposer un parti dans lequel sa vanité trouvait à se contenter et où je trouvais mon repos, ce fut de faire valoir tout à la fois les deux habitations que nous avons au quartier du Bailif, dont la principale est au bord de la mer et l'autre, qui s'appelle « Le Marigot », est dans les montagnes à une lieue de la première. Le supérieur qui avait précédé le Père Imbert avait tenté inutilement cette entreprise et on s'était mis dans l'esprit qu'elle était impossible, de sorte qu'on les faisait valoir

l'une après l'autre ce qui était un très mauvais usage. Il crut donc se faire un nom immortel, si le projet que je lui proposais de les faire valoir ensemble, s'exécutait de son temps. Il l'approuva avec plaisir aussitôt que je lui en fis la première ouverture, mais il me dit que, comme il était le supérieur, il était juste qu'il fut à la tête des affaires et du bien le plus considérable et que, par conséquent, il voulait demeurer à la principale habitation qui était celle du Baillif et qu'il m'abandonnait celle du Marigot avec un nombre de nègres qu'il réglerait. Comme je voulais le piquer, je lui répondis que je ne voulais agir dans cette habitation, non plus que dans le reste, que sous ses ordres. Cette flatterie fit un effet merveilleux, nous partageâmes les esclaves, je me chargeai de l'habitation, du Marigot et du soin de tenir les livres que le Père Imbert me dit être de ma compétence et effectivement ce l'était ainsi pour deux raisons : la première parce que j'étais seul comptable, la seconde parce qu'il n'y entendait rien.

Par ce moyen, nous vécûmes en paix et travaillâmes à l'envie l'un de l'autre pour le bien commun de notre mission. Je fis faire de grands défrichés et planter une quantité considérable de cannes et de vivres et j'eus le bonheur de mettre cette habitation en assez peu de temps dans un effet à produire beaucoup. J'avais une chapelle à côté de ma maison où je disais la messe et comme je n'étais point chargé d'une paroisse, j'avais tout le temps de vaquer à nos affaires et aux recherches que je faisais sur les plantes et autres curiosités du pays.

Quelques jours après que je fus arrivé, les Pères de la charité vinrent me prier de faire le panégérique de leur fondateur, saint Jean de Dieu. Ne m'ayant point trouvé à la maison, ils dirent au Père Imbert le sujet qui les avait amenés. Il se fâcha beaucoup de ce qu'ils ne s'adressaient point à lui et comme ils ne voulaient pas se brouiller avec lui pour si peu de choses, ils l'apaisèrent à force d'excuses et il se chargea du sermon. Il le prononça en effet, le huitième de Mars, mais il le fit d'une manière si particulière que je ne crois pas que ses auditeurs l'oublient jamais. On jugera du reste de ce panégérique par la discussion dans laquelle il entreprit de prouver que Saint Jean de Dieu était gueux de naissance, gueux de profession, et gueux d'inclinaison. On peut s'imaginer de quelle manière un si bel éloge fut reçu de ceux qui y avaient autant d'intérêt que ces bons religieux. On ne laissa pas de lui faire compliment sur sa manière de prêcher et pendant le dîner on ne parla d'autre chose, il s'aperçut enfin que les louanges dont

on l'assomait, étaient outres et qu'on se moquait de lui, il fut proche de s'en prendre à toute la compagnie mais comme elle était trop grosse, il allait me faire porter la peine de sa mauvaise humeur quand je prétextai une affaire pour me retirer.

INCIDENTS CHEZ LES CAPUCINS

Troisième partie, page 247

Tome IV, page 382

Tome III, page 267

Nous n'eûmes plus de bruit ensemble. Il ne faut pas croire que le supérieur de notre mission fut le seul habile prédicateur qui remplissait les chaires de la Guadeloupe, les autres communautés n'en manquaient point et en particulier les Capucins le firent voir le jour de la Portion cule. Leur supérieur résolut de solenniser cette fête d'une manière plus éclatante que les années précédentes. Il choisit pour prédicateur un jeune capucin nommé le Père Ange, de Rouen (car il faut noter que tous ceux qui sont dans les missions sont de la province de Normandie). Il pria le Père Imbert, notre supérieur, de faire l'office et de chanter la grand-messe, les autres offices furent départis aux autres religieux et j'en eus ma part comme les autres. Le jour venu, je dis la messe à ma chapelle et je me rendis à notre principale habitation pour faire cortège au supérieur. Je le trouvai qui mangeait des figues et qui me dit d'en faire autant afin de n'être pas si longtemps à jeun, en attendant le dîner des Capucins chez lesquels nous étions priés de manger. Je fus surpris de le voir déjeuner, lui qui devait chanter la messe, cependant, comme la chose était sans remède, je ne lui dis rien, bien aise de voir la fin de cette scène. Nous montâmes enfin à cheval et nous arrivâmes chez les Capucins qui commençaient à s'impatienter de notre retardement. Après les compliments ordinaires, le supérieur des Capucins dit au nôtre que l'on commencerait l'office quand il voudrait. Moi, dit le Père Imbert, je suis tout prêt, vous êtes maîtres chez vous, vous n'avez qu'à ordonner ; mais, répliqua le Capucin, on ne peut commencer que vous ne soyez habillé. Hé ; pour-quoi habillé, répondit le Père Imbert, pour chanter la grand-messe, répondit le Capucin. Chanter la grand-messe, reprit le Père Imbert, je ne puis pas seulement en dire une petite, j'ai dit la messe chez moi et j'ai déjeuné, sachant fort bien que vous nous feriez attendre jusqu'à deux heures après-midi pour

déjeuner. On peut juger de l'embarras où se trouvèrent les Capucins, ils avaient tous dit la messe et déjeuné et cela était dans l'ordre.

Puisque c'était leur fête, les Pères Jésuites et les Carmes ne croyant pas qu'on puisse avoir besoin d'eux, avaient tous dit la messe, de sorte qu'on fut réduit à commencer l'office par la prédication. Je me trouvai auprès du Père Etienne, de Saint-Quentin, supérieur des Carmes, sur un banc du côté gauche de l'autel. On avait mis un fauteuil sur le marchepied, parce qu'il n'y avait point d'autres chaires. Notre prédicateur commença son discours avec beaucoup d'emphase, et immédiatement après l'« Ave Maria », il raconta comment cette indulgence de la portioncule avait été donnée à saint François. « Ne croyez pas, disait-il que cette indulgence soit de la nature de celle d'à présent, elle a une origine bien plus noble, elle vient de Dieu même, c'est Jésus-Christ en personne qui l'a donné à saint François auquel étant apparu dans un temps où ce patriarche priait avec une ferveur extraordinaire pour le salut des pécheurs, il lui dit qu'en sa considération, il leur accordait un pardon général, une amnistie sans exception de tous leurs péchés pourvu qu'ils visitassent l'église de la portioncule ou les autres églises de l'ordre du saint. On peut croire que les remerciements que le saint fit au Seigneur furent proportionnés à la grandeur de la grâce qu'il recevait, mais comme il était bon d'ôter aux hommes tout sujet de doute de la vérité de cette faveur : Va, dit Jésus au saint, va trouver mon vicaire et lui dit de ma part de t'expédier la bulle de l'indulgence que je viens de t'accorder. Saint François y alla, mais le Pape qui n'avait point eu de révélation particulière, ni d'ordre de lui faire cette expédition, la lui refusa tout net et le renvoya d'une manière à lui faire connaître qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il ajouta foi à ses paroles. Les saints, disait notre prédicateur, ont leur contretemps comme les autres, et Dieu se plaît souvent à modérer l'excès de leur joie pour les retenir dans un état d'humiliation et de souffrance qui leur font souvenir de ce qu'ils sont. Mais ces moments fâcheux durent peu et les nuages se dissipent bientôt. C'est ce qui arriva à saint François. Le Pape eut une vision dans laquelle il fut sérieusement réprimandé de n'avoir pas ajouté foi aux paroles du serviteur de Dieu. Il ne manqua pas de l'envoyer chercher aussitôt et de lui offrir la bulle mais le saint se contentant d'avoir reçu l'indulgence de la bouche de Jésus-Christ, la refusa et voilà pourquoi, messieurs, disait le prédicateur, cette indulgence n'est pas autorisée par une

bulle comme les autres. » Ce refus de saint François me choqua et je dis à mon voisin le Père Carme : « Il me semble pourtant qu'il n'aurait pas mal fait de prendre la bulle ».

Je ne sais comment le prédicateur entendit ma réflexion, car je parlais fort bas, mais soit qu'elle lui en fit faire quelque autre, soit qu'elle eut brouillé ses esprits, il quitta le fil de son discours et se mit à déclamer de toutes ses forces contre les incrédules qui doutaient de la vérité de son indulgence et comme il invectivait avec beaucoup de véhémence, en se promenant d'un bout à l'autre de son marchepied, il mesura mal son discours et ne prit pas garde qu'une de ses périodes était plus longue que l'espace qu'il parcourait, de sorte que le pied lui ayant manqué, il trébucha vis-à-vis de moi et m'aurait cassé la tête si je ne m'étais retiré assez à temps pour lui donner le moyen de casser la sienne contre la muraille, comme il fit.

Ici finit le sermon, le prédicateur tout en sang, n'étant plus en état de continuer. On crut pourtant qu'il serait en état de paraître après vêpres et d'achever son discours, on en avertit le peuple et cependant, nous allâmes dîner. On y parla beaucoup des deux accidents qui avaient troublé la fête, mais il n'était pas possible que la maligne influence se contenta de ces deux contre-temps, elle voulut encore se répandre sur les vêpres. Nous nous rendîmes à l'église pour les chanter, et je ne sais par quel pressentiment je me mis le plus près de la porte de la sacristie et certainement ce fut un bonheur pour moi car le Père Gabriel de Vire, dont j'ai parlé dans la seconde partie de ces mémoires, qui était supérieur de leur mission de la Guadeloupe, ayant dit le Deus in adjuturum, se trompa pour l'antienne et entonna celle du Magnificat au lieu de celle du premier psaume. Le chantré qui était un vieil habitant et leur voisin, commença aussitôt un des plus beaux Magnificat qui fut jamais sorti de sa bouche, cette nouvelle manière de commencer vêpres, fit rire tout le monde. Le Père Gabriel de Vire suivait de son mieux le cantique entonné sans que personne ne se joignit à eux. Il s'aperçut que l'on riait et en demanda la raison. On eut la charité de la lui dire et lui, sans songer qu'il était vêtu presque pontificalement, arracha le livre qui était devant le chantré en lui disant qu'il était un ivrogne. Le chantré, irrité, lui répondit par un démenti et qu'il avait entonné conformément à l'antienne. Nous nous mîmes entre eux pour apaiser ce différend qui n'en serait pas demeuré là sans la prudence avec laquelle nous l'accommodâmes, à la vérité ce fut aux dépens des vêpres qui ne furent point chantées ni,

le sermon achevé parce que le prédicateur avait la tête trop enveloppée pour paraître en public.

MAISON A L'ESTERRE

Troisième partie, page 319

Tome V, page 160

Tome IV, page 78

« Ou de louer un magasin dans le bourg. Cette maison était au rez-de-chaussée sur la savane, elle était palissadée de palmistes, couverte de têtes de cannes, partagée dans sa longueur en quatre ou cinq chambres et était fort remplie de débris de notre habitation, le tout dans un si grand désordre que le lard, les habits, la chandelle, les livres, le linge, le plâtre, les assiettes, les souliers et les bouteilles, tout était pêle-mêle et ressemblait à un véritable chaos.

VERIFICATION DES COMPTES D'UN SUPERIEUR

Troisième partie, page 320

Tome V, page 161

Tome IV, page 79

« Pour être témoin des procédures que j'allais commencer, je demandai au supérieur Navières une clef du dépôt et s'il était en état de rendre ses comptes. Il me répondit qu'il n'avait point de comptes à rendre parce qu'il n'avait jamais écrit ni recettes, ni dépenses, qu'il n'y avait point de coffre qui servit de dépôt et qu'on lui faisait tort de lui demander ces sortes de choses. Je l'exhortai à songer sérieusement à me répondre sur les comptes que je lui demandais et lui donnais cinq jours pour y travailler et afin qu'il le put faire sans distraction, je le suspendis de l'exercice de sa charge de supérieur et de syndic qu'il exerçait tout à la fois, contre les dispositions de nos constitutions. Je fis un inventaire des papiers que je trouvai épars dans la maison et comme il ne voulut pas s'en charger, je les enfermâmes dans un coffre que je scellais dont je confiais la clef au Père Lejeune, et je partis avec le Père Bédarides pour aller à l'Ester rejoindre le supérieur général.

HISTOIRE DU GREFFIER DU CONSEIL SOUVERAIN

Troisième partie, page 327
Tome V, page 170
Tome IV, page 84

« Mais il avait eu une affaire depuis quelque temps, qui l'empêchait de sortir du corps de garde où il était aux fers avec plusieurs autres, faute d'autre prison. Cet honnête greffier était de Nantes, son nom est ici peu nécessaire, il y faisait le métier de procureur, lorsqu'il fut obligé de s'enfuir pour sauver sa vie, qu'il était en danger de perdre sur un échafaud ou une potence, pour un crime de viol dont il était accusé à bon titre. Il arriva au Cap, où il continua son métier de procureur avec bien du succès et du gain, mais voulant encore exercer celui pour lequel il s'était enfui de France, il fut pris et condamné à être rompu tout vif. Il en appela au Conseil, il fut conduit à l'Ester, où il se défendit si bien et prouva si évidemment son innocence, qu'il fut renvoyé absous, et le Conseil manquant de greffier, dans cette conjoncture, on lui donna le greffe dont on le crut très capable. En effet, il l'exerça pendant quelques temps avec toute la probité dont il était capable, mais ayant rencontré un jour une jeune mariée qui allait faire ses visites, accompagnée seulement d'une négresse, il voulut lui faire violence. Les cris de la jeune femme et de sa négresse ayant été entendus de quelques personnes, on vint au secours, il fut pris en flagrant délit et il aurait payé cette fois pour toutes les autres, si heureusement pour lui, il ne s'était pas sauvé avec ceux qui étaient aux fers avec lui. Il est à croire que la délicatesse de sa conscience ne lui permettra pas de dérober à la potence et à la roue, ce qu'il leur doit depuis si longtemps.

CASUEL DE SAINT-DOMINGUE

Troisième partie, page 356
Tome V, page 210
Tome IV, page 100

Le casuel est plus considérable qu'aux îles du Vent. On donne pour les messes basses un écu, pour les messes hautes trois écus, au curé, sans compter la livre et les droits du chanfre et de la sacristie. On donne six écus pour chaque mariage, un écu pour chaque certificat, six écus pour chaque enterrement quand on va chercher le corps à quelque distance de l'église et la moitié des cierges appartient au curé (j'ai su que

les choses sont bien diminuées à présent, quoique les dépenses et la cherté des provisions augmentent de beaucoup).

CULTE DE SAINT DIEGO

Troisième partie, page 413
Tome V, page 286
Tome IV, page 133

« Pour qui les matelots avaient une extrême dévotion, mais comme il était un peu volage, il le tenait ainsi lié pour fixer sa bonne volonté, ayant éprouvé une infinité de fois, que quand il était libre, il amenait des vents contraires, des corsaires ou autres inconvénients qui font de la peine aux navigateurs. Je lui dis que je connaissais un moyen de le mettre à la raison, qui était de le laisser chez lui à terre, sans s'en charger dans le vaisseau. Il me répondit que de deux maux ayant à éviter le pire, ils aimaient mieux s'en charger et le tenir ainsi lié, que de s'exposer à ses caprices en le laissant chez lui. Je n'ai point été dans les vaisseaux portugais, et par conséquent je n'ai point vu les impertinences qu'ils font à leur saint Antoine, mais d'après ce que les Espagnols font à saint Diego, je ne doute pas que les Portugais, qui sont infiniment plus extravagants que les Espagnols, ne battent leur saint Antoine, ne lui disent des injures, ne le barbouillent de noir et ne le mettent à la traîne à l'arrière de leur vaisseau quand il n'a pas soin de leur procurer le temps qu'ils désirent. Il est vrai, que quand il s'est mis à la raison, qu'il les a pourvu d'un bon vent, ou délivrer des corsaires, ils le retirent de la mer, le débarbouillent, le peignent de belles couleurs, ils l'appellent saint Antoine barbe d'Or, ils l'encensent et lui font des offrandes, le supplient de leur pardonner leurs mauvais traitements et de faire réflexion qu'il se les ait attirées par sa faute et qu'il pourrait s'en dispenser en leur accordant de bonne grâce ce qu'il leur a donné par de mauvais traitements.

RETOUR DU PERE LABAT EN GUADELOUPE

Troisième partie, page 466
Tome V, page 359
Tome IV, page 162

« Je m'en allai chez nous au Baillif. Le Père Imbert témoigna beaucoup de joie de mon retour. Il avait un compagnon qui était venu de France pendant mon voyage, nommé le Père Brignolles dont il ne paraissait pas trop content.

LABAT ET LE REVENANT
LES DOMINICAINS A CAYENNE

Troisième partie, page 470

Tome V, page 364

Tome IV, page 171

« Supérieur général en cas qu'il mourut. Le jeudi 26, jour du Saint-Sacrement, il pensa m'arriver un accident dont j'aurais été inconsolable toute ma vie. Je me réveillai sur les deux heures après minuit ayant l'imagination frappée d'un songe qui m'avait effrayé. Il m'avait semblé que la barque sur laquelle s'était embarqué le Père Imbert avait sombré et que lui et tout l'équipage s'étaient noyés et que la mer ayant rapporté son corps jusqu'à ma chambre, les lames les faisaient battre contre ma porte. Je prêtai l'oreille et effectivement j'entendis la porte qui se remuait de temps en temps. Je me levai pour voir ce que c'était, je trouvai que c'était un chien qui faisait du bruit en se grattant. Le beau clair de lune qu'il faisait m'invita à descendre les trois degrés qu'il y avait de ma porte jusqu'à la savane pour me promener et prendre le frais. Je fus surpris de voir la cuisine ouverte et quelques charbons ardents répandus près de la porte. J'appelai les nègres qui y couchaient pour leur faire éteindre le feu et fermer la porte, mais ils dormaient si profondément que personne ne me répondit. J'aperçus dans le même temps que la chapelle était ouverte et qu'il y avait de la lumière dedans. Cette chapelle domestique était à environ à cinquante pas de la maison. Cette nouveauté me surprit encore davantage, je m'avancéai pour en découvrir la raison mais ce fut bien autre chose quand je vis deux cierges allumés et la figure d'un religieux devant l'autel. Mon songe me revint dans l'esprit et je crus que c'était véritablement le Père Imbert qui venait prendre congé de moi après s'être noyé. Je sentis un certain frisson par tout le corps qui n'était pas trop mal fondé car j'étais seul dans la maison et je savais que les deux autres religieux de mon ordre qui étaient dans l'île étaient éloignés de plus de sept lieues et hors d'état de se rendre au couvent à cause de la fête.

Je demandai assez haut qui était dans la chapelle et au lieu de réponse, on éteignit les deux cierges. Je reculais de quelques pas dans la pensée de rentrer dans la maison pour prendre un fusil, mais l'idée que c'était un esprit m'étant venue, je jugeai qu'il fallait s'arrêter pour voir le dénouement. Je demandai encore une fois qui était là, et je vis sortir de la

chapelle une figure blanche, que la lune qui lui donnait sur le visage, faisait paraître toute livide. La peur s'augmenta alors, surtout quand je vis qu'il s'approchait de moi les bras étendus comme pour m'embrasser. Je ramassai deux pierres que je trouvai à mes pieds et j'allai lui en rompre la tête, quand j'entendis une voix qui me dit : « C'est moi, le Père Romanet ». Je lui dis qu'il avait joué à se faire tuer pour n'avoir point répondu la première fois que je lui avais demandé qui il était. « J'avais peur d'éveiller le Père Imbert, me dit-il, le connaissant comme je le connais ». Eh bien, lui dis-je, vous pouvez parler à votre aise, car il est à la Martinique. Cette nouvelle le surprit parce qu'il venait de la Martinique exprès pour lui demander son congé pour repasser en France. Je fis ce que je pus pour lui ôter cette idée de l'esprit, mais n'en pouvant venir à bout, je lui conseillai de retourner à la Martinique, comme il fit quelques jours après.

J'ai dit dans la première partie de mes mémoires, que le marquis de Ferrolles, gouverneur de Cayenne, s'étant brouillé avec les Jésuites qui ont le soin du spirituel de son gouvernement avait demandé de nos religieux en cour et que, sur l'agrément qu'il avait eu, nous y avions envoyé un de nos pères. Mais que, dans l'intervalle du temps qui avait été nécessaire pour écrire en cour, en avoir l'agrément et faire venir un religieux, le gouverneur et les Jésuites s'étaient raccommodés et de conserve avait obligé notre religieux à se retirer. Leur paix ne dura pas longtemps. Ils rompirent de nouveau, sous je ne sais quel prétexte. Le gouverneur écrivit en cour et il obtint par le moyen de sa femme que nos pères seraient envoyés à Cayenne, qu'ils auraient une maison dans la ville ou au bourg et les paroisses de la terre ferme avec deux mille francs de pension.

Un certain Père Veiron qui avait demeuré environ deux ans aux îles du vent et qui n'en était parti que parce qu'on ne jugea pas à propos de le faire supérieur, se présenta aussitôt pour aller fonder cette nouvelle mission. On lui donna pour compagnon un jeune religieux nommé Brousse, de beaucoup de mérite et de vertu. Ils partirent de France plus chargés d'espérance que d'argent, car je ne sais par quelle fatalité on remit à leur donner une partie de leurs appointements quand ils seraient arrivés, ils furent reçus du gouverneur avec tout le plaisir imaginable mais des amis communs s'étant mêlés d'un accommodement entre lui et les pères jésuites, la paix se fit encore une fois entre eux à

condition que nos pères seraient renvoyés, ce qui n'était pas fort difficile. En effet s'étant adressés au trésorier pour avoir de l'argent pour leur pension, il leur dit qu'ils n'étaient point encore sur l'état qu'on lui avait envoyé de la cour. Quand on vint à leur donner une place dans le bourg pour y bâtir une maison, il ne s'en trouva point qui n'eût de maître ou qui ne fut destinée depuis longtemps à un autre usage. Et il se trouva des gens qui représentèrent que les pères jésuites ayant toujours été chargés du spirituel du pays et s'en étant toujours bien acquittés, c'était une injustice de leur en ôter une partie et qu'apparemment la cour avait été surprise et qu'on devait attendre un ordre nouveau et qu'elle régla plus distinctement le district où elle voulait que nos pères exerçassent leur fonction. Il fallut qu'ils en passassent par là. Tout ce qu'ils purent obtenir c'est d'avoir une avance de cinq cents francs que le trésorier leur fit pour les aider à vivre. Ils se retirèrent avec ce secours sur une pointe de la terre ferme où quelques pauvres habitants voisins les aidèrent à bâtir une cabane de roseaux qui leur servait d'église et de maison. Ils ne furent pas longtemps sans tomber malades à l'extrémité. Les pères jésuites les convièrent de venir chez eux où ils les traitèrent avec toute la charité possible jusqu'à ce qu'étant entièrement guéris ils s'embarquèrent pour venir aux îles du vent. Le premier qui fut en état de le faire fut le père Brousse. Il s'embarqua par un vaisseau qui devait toucher à la Guadeloupe en allant à Saint-Domingue. Il arriva au Baillif dans le mois de juin. Je me déchargeai sur lui du soin de la paroisse, ayant assez d'autres affaires sur les bras.

FARCE AU PERE LABAT

Troisième partie, page 493

Tome V, page 394

Tome IV, page 189

« Et j'arrivai le lendemain par les neuf heures du soir au mouillage de la Martinique. Le Père Romanet s'était donné le plaisir de raconter, comme il l'avait jugé à propos, ce qui était arrivé quand je l'avais trouvé la nuit dans la chapelle et avait publié que, sans le prompt secours qu'il m'avait donné, je serais mort de peur. Mes amis m'en avaient raillé et ne laissaient point partir de barques sans m'envoyer des cordiaux ou des recettes contre la peur. L'heure à laquelle je mis pied à terre me sembla propre pour éprouver leur

fermeté. Je fis arrêter assez loin de la maison les nègres que j'avais emmenés avec moi de la Guadeloupe et m'approchai doucement, je vis les domestiques qui soupaièrent dans la cuisine et le Père Giraudet et son compagnon le Père Paris qui causaient ensemble dans la salle où ils avaient mangé. Je me glissais subtilement derrière eux et je m'assis sur une chaise. Il y avait déjà quelque temps que les écoutais quand un d'eux ayant tourné la tête du côté où j'étais et ayant aperçu une figure de religieux qui avait le visage couvert d'un linge jeta un grand cri et se jeta hors de la salle, l'autre tout épouvanté en fit autant et quand je les vis dehors je me levais, éteignis la lumière, fermais les deux portes et commençais à faire un tintamarre épouvantable. Les nègres qui étaient dans la cuisine s'enfuirent aussi bien que leurs maîtres et je crois que personne n'aurait osé approcher de la maison tout la nuit si l'on avait enfin rencontré les nègres que j'avais amenés avec moi qui leur dirent que j'étais dans la maison. Ils s'approchèrent, alors je leur ouvris et j'eus tout lieu de me railler de leur peur.

CHAPITRE TRENTIEME

Troisième partie, page 498
Tome V, page 399
Tome IV, page 186

Service solennel et oraison funèbre faite dans l'église des Dominicains de la Martinique pour Monsieur, frère unique du Roy¹.

Nous apprîmes la mort de Monsieur, frère unique du roi au commencement du mois de septembre. Je n'ai que faire de dire que tout le monde en eut un extrême regret. On connaissait les vertus éminentes de ce prince, et on savait que la perte, qu'on faisait, était irréparable. Notre ordre plus que tous les autres en était sensiblement affligé, il nous avait toujours honoré de sa protection, et il nous en avait donné une preuve éclatante, il y avait peu d'années dans une affaire que des personnes très puissantes nous suscitaient pour s'emparer de deux chaires de théologie qu'un chanoine de la cathédrale d'Amiens avait fondées dans notre couvent. Cette affaire ayant été portée au Conseil du Roi, nous eûmes recours à notre protecteur ordinaire, qui prit nos intérêts

(1) Note en marge : ce chapitre est inutile et ne doit pas être imprimé

avec tant de chaleur, que non seulement nous fûmes maintenus dans la jouissance du revenu que ce pieux chanoine avait affecté à ces deux chaires, mais encore le roi eut la bonté de nous donner des lettres patentes pour nous maintenir dans la possession immémoriale où nous avons toujours été d'enseigner dans tout le royaume.

On voit bien que nous étions redevables de cette grâce à la protection dont M. nous honorait, il serait trop long de faire le détail de toutes celles que nous avons reçues de ce grand prince, mais je ne dois pas me dispenser de dire que sitôt que nous eûmes reçu la nouvelle, nos supérieurs ordonnèrent des prières publiques en particulier pour le repos de son âme et pour donner une preuve éclatante de notre reconnaissance, de notre zèle et de la douleur d'une perte considérable, il fut résolu que nous ferions un service solennel dans notre église du Mouillage avec le plus de magnificence qu'il nous serait possible. Nous aurions sans doute été les premiers à nous acquitter de ce pieux devoir si notre église paroissiale n'eut pas été la moins ancienne des trois paroisses considérables qui sont dans l'île. Les pères capucins comme curé de la paroisse de Fort Royal, où est la résidence du gouverneur général, commencèrent les premiers. Ils s'en acquittèrent avec leur simplicité ordinaire. Les pères jésuites, curé de la paroisse de Saint-Pierre, en firent autant environ six semaines après.

Leur église était magnifiquement ornée et éclairée, ils avaient eu dessein de faire une oraison funèbre, et ils en avaient chargé un de leur père, nommé Du Moutier. Je ne sais, par quel accident elle manqua, il semblait que cela nous fut réservé et il paraissait très juste que ceux qui avaient perdu davantage en la mort de ce prince, témoignassent aussi plus hautement le regret qu'ils en avaient. On choisit pour cette cérémonie le seizième jour de novembre. Toutes les puissances de l'île y furent invitées, les officiers de guerre et de justice, la noblesse, les communautés religieuses. En un mot notre église se trouva trop petite, pour contenir la vingtième partie de ceux qui y voulurent assister. Elle était tendue depuis le haut jusqu'au bas de drap noir avec de grandes cartouches aux armes du prince défunt, d'espace en espace, séparées par des girandoles ou des lustres remplis de cierges. L'autel tout paré de noir et croisé de toile d'argent était chargé de quantités de chandeliers avec des cierges et des écussons. Un mausolée supporté par un grand socle à trois étages, garnis de plus de trois cents

chandeliers. Le mausolée ou représentation était couvert d'un poêle de velours noir croisé de moire d'argent avec un caveau sur lequel étaient la couronne et les cordons des ordres. Le tout était couvert d'un dais en forme de lit d'anges à grandes pentes festonnées, ornées d'armoiries, de trophées d'armes et les coins chargés de grands panaches avec des aigrettes. Le dehors de l'église avait trois lès de drap noir et le portail en était entièrement couvert, avec des armes et des trophées. Toutes choses ainsi disposées, le Père Paris, curé de la paroisse, sorti de la sacristie avec son clergé ordinaire et commença l'office des morts après lequel la grand-messe fut chantée par les meilleurs chanteurs que l'on avait rassemblés de tous les quartiers. Le clergé était composé de cinq prêtres séculiers, sept pères jésuites, deux capucins, cinq religieux de la Charité et dix dominicains. Après l'offertoire l'oraison funèbre fut prononcée par le Père Giraudet supérieur de notre mission de la Martinique. Quoi qu'il ne sied pas bien de louer mon confrère et mon ami, je dois lui rendre cette justice qu'elle fut applaudie universellement. Il prit pour texte ces paroles du chapitre troisième du second livre des rois, verset 88, « Num ignoratia quamiam principus et maximus cecidit ». Ignorez-vous qu'un prince est mort et que dans sa personne nous avons perdu un des plus grands hommes d'Israël. C'est ainsi, messieurs, poursuivit-il, que parlait autrefois un saint-roi, après qu'il eût appris la mort du généreux Abnor. Ce grand prince, affligé d'une séparation si imprévue, pénétré jusqu'au fond du cœur d'une perte si considérable, pétri de douleur à la vue de son cadavre, après s'être épuisé en éloges, après avoir arrosé son tombeau de ses larmes, voulant enfin exciter son peuple à la douleur, immortaliser la mémoire de celui qu'il regrettait, et rendre son nom à jamais recommandable, s'écria dans le transport de son affliction « ignorez-vous qu'un prince est mort, chrétiens, qu'une des plus tristes, des plus lugubres mais des plus salutaires cérémonies de l'église rassemble ici de toutes les parties et que ce que disait le saint-roi autrefois je n'ai pas sujet de le dire en ce jour, et ma faible voix est-elle nécessaire pour vous annoncer aujourd'hui une nouvelle si triste et si affligeante. Quel homme sous le ciel ne fut jamais plus grand que le très haut, très puissant, très excellent prince Philippe de France, duc d'Orléans, l'indépendance, l'éclat, la majesté, les honneurs supérieurs, n'ont-ils pas toujours été l'apanage de la maison de Bourbon et en fallait-il davan-

tage pour rendre Monsieur le plus glorieux de tous les princes que d'avoir été le frère unique de Louis le Grand ? Mais où a passé cette gloire, Messieurs, et qu'est enfin devenue cette puissance et cette grandeur. Oh néant, oh vanité des grandeurs mondaines, que ton brillant est faux que ta durée est courte, que tes espérances sont vaines, que tes idées sont flatteuses, que tu éblouis, que tu trompes aisément ceux qui s'en repaissent, et que sont heureux ceux qui ne mettent leur confiance que dans le Seigneur. Vous le savez, Messieurs, les lettres que vous avez reçues, les sacrifices solennels que l'on a déjà offerts, ces représentations lugubres, ces chapelles ardentes, ces pompes funèbres établies pour honorer la mémoire des grands, augustes mais tristes et pitoyables, restes de la vanité des grands, ne vous l'ont déjà que trop appris, depuis six mois qu'est mort très puissant, très haut et très excellent prince Philippe d'Orléans, estimé, regretté du plus grand de tous les rois dont l'approbation seule vaut plus que tous les éloges, et pleuré de tout un peuple qu'il chérissait tendrement dont il était lui-même plus que chéri, qu'ils appelaient leur père commun et dont il faisait l'amour et les délices. Vous le savez donc, Messieurs, et personne ne l'ignore qu'un prince, et l'un des plus grands princes de la maison de France, est mort mais ses actions immortelles, ses vertus héroïques, ses rares et éminentes qualités, ses œuvres de piété, de religion, de justice, de miséricorde, de dévotion de charité vous sont-elles connues ? Vous en a-t-on encore fait le récit ? Accomplissons, chrétiens, toute justice, rendons à Monsieur les tribus d'honneurs et de louanges qu'il mérite et qui lui sont dus, que la triste cérémonie qui nous rassemble ici ne soit pas imparfaite et qu'un prince chéri de Dieu et des hommes reçoive en ce jour la portion d'encens qu'il mérite et que nous lui devons. Messieurs R. pères nous qu'il a honorés de son amitié et de ses visites, qu'il a consolés, qu'il a édifiés par ses entretiens, qu'il a hautement protégés dans les affaires les plus importantes et qu'il a comblés de biens pendant tout le cours de sa vie, rendons-lui, dis-je, le tribut des louanges et d'honneurs qu'il mérite et qui lui sont dus. Que la justice et la reconnaissance témoignent ensemble et qu'elles s'empressent de nous faire voir dans la personne de Monsieur un prince très religieux, craignant Dieu, tout attaché aux intérêts du roi, tout plein de bonté pour les peuples. Tel fut, Messieurs, le caractère de celui que nous regrettons en ce jour, que nous ne saurions assez regret-

té et tel est l'éloge funèbre que je consacre à tréhaut, etc., après cet exorde, le père Giraudet fit une peinture très vive et très touchante des malheurs qui accompagnèrent la naissance des hommes. Il fit voir le peu de sujet qu'ont les grands de se glorifier, il dit que leur bonheur n'était pas d'être né de parents nobles selon la chair, mais d'avoir été régénéré par la grâce de J.C. et qu'un prince juste et religieux était infiniment plus relevé par sa piété que par le sang. Ses vertus, ses bonnes œuvres, ajoutait-il, le louent assez hautement et tout ce que nous pouvons dire de son origine, c'est que Monsieur rendit autant d'éclat à ses ancêtres qu'il en avait lui-même reçu, et que si descendu, sans contredit, de la plus illustre de toutes les maisons de l'univers, fut un honneur pour lui, il honora encore autant cette illustre maison et, continua-t-il, quel prince fera jamais autant d'honneur au sang dont il était issu et quel prince fut jamais si digne de descendre d'un sang si pur et si noble. Après Louis le Grand, qui a un rang à part parmi les rois, et qui seul mérite l'admiration de l'univers jamais prince, fut-il si accompli, et tout autre que Philippe de France eut-il été digne d'être le frère unique de Louis le Grand. Dieu dit-il en un autre endroit, lui donna un naturel si bon, si doux, si honorable, si affable qu'on ne pouvait se lasser de le voir et de l'aimer. Jamais tant de douceurs tant de modération, tant d'affabilité n'accompagnèrent tant de grandeur et jamais des manières si naturelles ne conservèrent tant de grandeur et de majesté. Par là il fit des impressions d'amour, de tendresse, d'affection sur les sujets du roi. Par là il s'attira l'estime, l'admiration des étrangers, par là il se concilia le cœur de tous les Français et j'ose dire, messieurs, que nul autre n'eût été digne de régner sur eux, s'il n'y avait déjà eu la personne de Louis le Grand, le plus sage, le plus juste, le plus modéré, le plus puissant, le plus bienfaisant, le plus agréable de tous les rois. Il dit, dans la suite, que ce qui avait rendu Monsieur véritablement généreux, n'était ni la dignité de son sang, ni l'éclat de sa gloire, ni l'abondance de ses richesses, ni le brillant de ses qualités mais ce fut d'avoir été aimé de Dieu et des hommes, d'avoir laissé sa mémoire en bénédiction par les exemples de vertus qu'il leur avait donnés et d'avoir acquis par sa piété une gloire digne d'un vrai chrétien. Il entra dans un détail qui fit connaître les grandes vertus de ce prince et qu'il serait trop long de rapporter.

Il dit des faits particuliers qui faisaient voir qu'il était

bien instruit de la vie de ce grand prince qu'il traita avec délicatesse et un art admirable. Voici ce qu'il dit dans la seconde partie. « Toutefois ne pensez pas, chrétiens que la piété de Monsieur ait fait aucun tort à sa valeur ni qu'il ait été moins intrépide parce qu'il fut plus dévot. La piété et la dévotion ne firent qu'augmenter son courage et sa fermeté et l'une et l'autre parvinrent dans tout leur éclat, soit qu'il suivit le roi dans ses glorieuses conquêtes, soit qu'il fut lui-même à la tête des armées, soit enfin qu'il resta sur nos frontières pour empêcher la nuée d'ennemis de se répandre dans le cœur de la France, par les descentes dont ils nous menaçaient tous les ans et que Monsieur dissipa toutes les fois qu'ils en eurent le projet. On eût dit que le roi lui confiant, tantôt les dehors, tantôt le dedans du royaume, lui avait inspiré, la sagesse, la prudence, le courage, la fermeté, la valeur et les autres qualités héroïques qui l'ont rendu avec justice, l'admiration de tout le monde. Lui seul a été capable d'imiter un roi inimitable à tout autre, attentif à la gloire de ce monarque comme à son plus cher intérêt, étudiant ses sentiments pour le suivre et sa conduite pour la pouvoir imiter » Allez, disait parfois, le fameux Judas Maccabbe à son frère Simon, allez prendre des troupes avec vous, mettez-vous à leur tête comportez-vous en homme vaillant, faites voir la grandeur et la fermeté de votre courage et délivrez vos frères qui sont en Galilée, tandis que Joanatas et moi nous irons secourir ceux qui sont en Galade. Il alla, dit l'écriture, et livra plusieurs combats. Les nations furent défaites, elles s'enfuirent devant lui et il les poursuivit jusqu'aux portes de Ptolemaïde. Chrétiens ce que l'écriture raconte, ne l'avez-vous pas vu arriver tous les jours et pourrais-je vous mieux exprimer que par ce trait, la confiance du roi en l'habileté de Monsieur, ni l'habileté de Monsieur pour se rendre digne de la confiance du roi... Là-dessus il parla de la prise de Bouchain, de la bataille de Moncassol et voici comme il toucha la prise de Saint-Omer. Je dis trop peu. Monsieur qui bien plus que n'avait fait le frère de Judas Maccabee, non seulement battit les ennemis, il défit leurs armées, non seulement il les poursuivit jusqu'aux portes de la ville, profita de sa victoire en habile général il pressa si vivement Saint-Omer que cette ville si forte fut prise en vingt jours de siège, malgré la résistance la plus vive et la plus obstinée que les ennemis pouvaient faire.

Qu'il faisait beau voir, s'écriait-il, Louis le Grand partagé avec Philippe de France une gloire qu'il pouvait se réserver à lui seul, et qu'il faisait beau voir Philippe de France répondre aux attentes de Louis le Grand, entrer tout entier dans ses intérêts, les soutenir au péril de sa vie et devenir pour ainsi dire un même esprit avec lui. Mais où nous emporte, poursuivit-il, la douceur d'un si agréable souvenir, ignorons-nous que Monsieur est mort et qu'il n'est rien de si vain que la gloire du siècle. Tardifs admirateurs d'un prince qui cesse de paraître à nos yeux, en vain nous nous plaignons du larcin que la mort nous a fait, il disparaît pour toujours. Sa gloire, sa puissance, sa richesse, sa valeur et nos larmes mêmes ne sauraient le dispenser de cette fatale nécessité imposée à tous les enfants d'Adam, heureux d'avoir connu le néant, la vanité de toutes les choses, heureux de les avoir méprisé les ayant une fois connues et plus heureux d'avoir pensé souvent qu'il devait mourir et de s'être servi de cette triste mais sainte pensée pour s'avancer toujours dans les voûtes de l'éternité il y pensait souvent Monsieur. La mort était le sujet le plus ordinaire de ses entretiens depuis quelque temps et non content d'y penser il s'y disposait par une application sérieuse à la prière par des méditations presque continuelles par des retours exacts sur soi-même, par des communions réitérées par des aumônes surabondantes par la pratique de toutes les vertus et l'on eût dit qu'il prévoyait le jour du Seigneur, tant on le voyait occuper à purifier son âme et à l'enrichir de tous les trésors et de toutes les richesses immortelles que la gloire offre à ses enfants au temps heureux du Jubilé. Voilà quelques endroits qui feront juger du reste de la pièce universellement approuvée, et il ne faut pas croire qu'il manqua de bons connaisseurs dans l'assemblée. On fit les absoutes après la messe et on termina les cérémonies par un *De Profundis* en faux bourdon qui fut très bien exécuté.

DESESPoir D'UN CHANTRE

Troisième partie, page 524

Tome V, page 422

Tome IV, page 196

« Quoiqu'elle en valut bien la peine. Après que l'office fut achevé nous nous rendîmes dans la salle des religieux nous y trouvâmes le boiteux, fou en colère contre le Carme

il conta son affaire au plus juste et voulait que le supérieur des Carmes lui fit faire réparation, il me citait pour témoin de ce qui s'était passé et voulait à toute force que je dise ce que j'avais entendu parce que carrément il était perdu d'honneur et de réputation. Après l'avoir écouté, je lui dis froidement que je lui conseillai de faire ce que le prier de l'hôpital lui avait enjoint. Cela acheva de le désoler, toute sa bile se tourna contre moi et je crois que sans la guerre qui arriva l'année suivante il ne me l'aurait pas pardonné.

SUCCESSION DE M. HINCELIN

Troisième partie, page 526
Tome V, page 423
Tome IV, page 197

Il ne put être fait que dans le mois d'août. Je ne laisserai pas d'en rapporter l'histoire, quoique cela dérange un peu le fil de mon journal. Les frères de la Charité donnèrent les mains à terminer l'affaire, les carmes ne souhaitaient rien tant, que d'avoir leur part de nègres et de bestiaux dont ils avaient un extrême besoin parce que je leur avais fait acheter l'habitation des frères de la Charité, qui était au-dessous de la leur, et il fallait des nègres pour la faire valoir. Les Capucins voulaient le partage, afin d'avoir les esclaves qui leur devaient venir et le prix de leur part des autres meubles, que j'étais convenu de prendre et de leur payer sur le prix de l'estimation. J'étais pressé, du moins autant que les autres, moins par le besoin, que nous eussions de cet héritage, que pour me délivrer de cet embarras.

Il n'y avait que les Jésuites qui différaient de jour en jour, soit qu'ils voulussent accepter les trois quarts de la moitié pour les joindre à leur quart, soit que n'ayant presque pas fait de sucre cette année, ils voulussent se récompenser par celui que l'on faisait sur l'habitation de la succession dont ils avaient une huitième partie. J'en parlai plusieurs fois à leur supérieur, et le priai de n'être pas le seul à s'opposer à une chose que tous les autres souhaitaient. Je lui offris même de lui vendre notre huitième des terres qui nous revenaient, mais m'ayant répondu qu'ils n'en avaient pas besoin, je traitai avec les frères de la Charité de notre part, et de celle des carmes, ayant un pouvoir spécial pour cela, ce qui fit que le supérieur de la Charité présenta une requête au commissaire qui avait été nommé pour juger des différends

qui pourraient naître entre nous au sujet de la succession. Il lui importait que le partage du reste des biens se fit sans retardement, le commissaire ordonna qu'on y procéderait dans trois jours, pour tout délai, tant en présence qu'absence. Je répondis à la signification qui me fut faite de cette ordonnance, que je consentais au partage pour le temps prescrit et je donnai avis aux Jésuites, et aux autres intéressés. Je fus surpris qu'étant le lendemain au soir à l'habitation de la succession, où je faisais faire un rassemblement des bestiaux, un sergent me vint signifier une révocation de ma procuration de la part des jésuites et des capucins. Je lui répondis verbalement que celui qui me faisait faire la signification n'était pas partie capable, parce qu'il n'était que supérieur particulier et que j'agissais au nom de leur supérieur général et que je ne laisserai pas de leur envoyer leur part de bestiaux et de nègres qui seraient partagés en présence du commissaire. Le sergent était accompagné d'un jésuite nommé Dailly, qui voyant les nègres et les bestiaux rassemblés autour de nous, et qu'effectivement on procédait au partage, en alla donner une alarme si chaude au Père Holley, son supérieur et mon ami particulier, que celui-ci trouvant une barque prête à partir pour la Martinique, l'écrivit au supérieur général de leur mission, afin qu'il en porte ses plaintes à l'intendant. Il y eut même apparence, que l'on dit autre chose à l'intendant car il écrivit au supérieur de la Charité et à moi une lettre qui nous fit connaître qu'on lui avait imposé. Nous crûmes que la meilleure réponse que nous pourrions faire était d'aller nous-mêmes.

LE PERE CABASSON EN GUADELOUPE

Troisième partie, page 548
Tome IV, page 202
Tome V, page 434

Le Père Cabasson, supérieur général de nos missions, qui était revenu de Rome depuis le mois de mai, vint à la Guadeloupe au commencement du mois d'août. Je lui rendis mes comptes et je voulus renoncer à mon emploi parce que je ne pouvais plus y donner l'attention nécessaire étant engagé à conduire les travaux publics, qui demandaient seuls plus d'une personne. Je ne sais pour quelle raison, il ne voulut pas accepter ma démission sachant fort bien que son

dessein était de changer tout le gouvernement des missions pour s'en rendre le maître absolu.

LE JUBILE DE LA MARTINIQUE

Page 550
Tome V, page 435
Tome IV, page 203

« ...de convenir avec lui du temps, du lieu et de la manière dont il ferait la publication du jubilé et de ce qu'il ordonnerait au peuple pour le rendre digne de cette grâce. Il y eut un mandement où toutes ces choses étaient exprimées et de crainte d'effaroucher les esprits par le titre, il ne lui donna que la qualité d'instruction pour gagner le jubilé. Avec tout cela les pères jésuites eurent toutes les peines du monde à se résoudre à se conformer à cette instruction. Ils appréhendaient que cela ne donne quelque atteinte à l'indépendance où nous sommes les uns des autres, et il ne fallut pas moins que l'autorité de l'intendant pour les obliger à publier la bulle et l'instruction dans leurs paroisses et s'y conformer. On surmonta enfin tous les obstacles qu'ils y apportèrent, la bulle fut publiée dans toutes les paroisses de l'île et l'ouverture fixée au dimanche 1^{er} octobre fête dédiée à la solennité du Rosaire de la sainte Vierge Marie.

LE JUBILE EN GUADELOUPE

Troisième partie, page 555
Tome IV, page 205
Tome V, page 442

Un Te Deum chanté solennellement dans notre église. Il s'en fallut beaucoup que l'ouverture du Jubilé se fit aussi solennellement à la Guadeloupe qu'elle s'était faite à la Martinique. Le Père Cabasson, notre préfet apostolique négligea ses véritables instructions, au point de laisser tous les curés de l'île de quelque ordre qu'ils fussent, entièrement maîtres de publier ou de le faire gagner de la manière qu'ils le jugeraient à propos. Cela fut cause que cette auguste cérémonie fut très mal exécutée, en des temps éloignés les uns des autres et avec très peu de dévotion et d'édification.

CHAPITRE TRENTE-TROISIEME

Troisième partie, page 531

*Enlèvement de la fille du comte de Gennes, commandant dans la partie française de l'île de Saint-Christophe*¹.

La nuit du deuxième au troisième de juillet 1702, il arriva une chose à Saint-Christophe, qui surprit et qui scandalisa également les catholiques et les protestants, ce fut l'enlèvement de M^{lle} de Gennes, fille du premier lit du comte de Gennes, commandant dans la partie française de cette île, par un homme d'église, Irlandais de nation, qui se faisait appeler Raulin, quoique son véritable nom fût Galouay.

Je m'étais bien aperçu, en passant à Saint-Christophe l'année précédente que cet homme avait une plus grande assiduité, auprès de cette demoiselle, que son caractère ne lui permettait, mais, comme elle avait été autrefois de la religion calviniste, aussi bien que le comte son père, je voulus me persuader que ce directeur n'était si souvent auprès d'elle, que pour la fortifier dans la religion catholique qu'elle avait embrassée et la bien persuader de sa vérité, car c'était une fille d'esprit vif et qui était capable de connaître le fort et le faible d'un raisonnement.

Ce Raulin ou plutôt Gaoulay était fils d'un marchand de Coork en Irlande, qui était catholique et qui avait élevé toute sa famille dans la même religion. Celui, dont je parle, n'était pas l'aîné. On l'avait destiné à l'église et on l'avait fait étudié dans ce dessein mais, après la mort de son père, il devint amoureux de la fille d'un ministre et l'épousa après avoir embrassé la religion de son beau-père. Sa mère, à qui il avait toujours caché son apostasie, s'en étant aperçue un jour à table, lui jeta une assiette à la tête et le chassa de sa maison. Sa femme étant morte, quelque temps après, il enleva une fille de qualité qui était protestante et passa avec elle en France, dans le dessein de l'épouser.

Mais quand ils furent arrivés, cette fille lui dit qu'elle n'avait consenti son enlèvement que pour sortir de son pays et se faire catholique et religieuse, comme elle fit. Cet exemple toucha Galouay, il rentra dans lui-même, ou du

(1) Note en marge : ce chapitre tout entier ne doit pas être imprimé, quoique la chose soit très vraie, je ne crois pas en devoir informer le public.

moins fit semblant d'y rentrer, et sut si bien se contrefaire que les jésuites y furent trompés et le reçurent dans leur compagnie. Il y fit ses études de théologie et y prit les ordres sacrés. Il fut envoyé aux îles par ses supérieurs qui crurent qu'on en avait besoin pour les Anglais et Irlandais catholiques dont le nombre était grand dans ces pays là. Comme il était homme d'esprit, fort prolix, qu'il avait de très belles manières, il eut bientôt fait habitude avec le général Codrington et avec tous les autres officiers et honnêtes gens de Saint-Christophe et des autres îles anglaises. Ses supérieurs lui permettaient d'être assez souvent vêtu en séculier, afin de pratiquer plus librement avec eux, et aller secourir les catholiques dans les autres îles. Le comte de Gennes le considérait beaucoup, non seulement à cause de son mérite personnel et du crédit de ses confrères, mais encore parce que l'habitude, qu'il avait d'être chez les Anglais, lui donnait le moyen de pénétrer leurs desseins et découvrir leurs entreprises, pour lesquelles ce commandant pouvait prendre ses mesures. Les Anglais le considéraient aussi peut-être par ce dernier endroit, et s'il était l'espion des Français, je crois qu'on peut dire, sans blesser sa réputation, qu'il l'était en même temps des Anglais et peut-être plus fidèles à ces derniers qu'aux autres. Il voyait tous les jours M^{me} de Gennes, il était son confesseur et son directeur et sous prétexte de lui enseigner la langue anglaise, il passait avec elle tout le temps qu'il pouvait dérober à ses autres occupations. Il y a apparence que cette grande familiarité fit naître l'amour. Le comte de Gennes s'étant aperçu de quelque chose, maltraita sa fille et lui défendit de voir Raulin qu'en sa présence, ou de sa belle-mère, mais il ne voulut pas pousser les choses plus loin de peur de faire quelque éclat qui aurait fait parler. On peut juger que cette contrainte ne plut point du tout à ces deux amants, ils songèrent à s'en délivrer et à se mettre en état de se passer, l'un de l'assistance et des biens de ses confrères, et l'autre de la succession de son père, car M. de Gennes était remarié en secondes noces et cette fille n'avait rien à prétendre aux biens de cette belle-mère.

Cette dame très vertueuse et très spirituelle voyait avec une peine extrême les assiduités de Raulin et, elle avait été la cause de la contrainte où le comte avait obligé sa fille. Mais comme le nom de belle-mère est toujours odieux, la comtesse de Gennes était obligée de dissimuler quelquefois, quoique d'ailleurs elle veilla soigneusement sur la conduite

de sa fille sans pourtant s'imaginer que l'un et l'autre fussent capables d'une action si noire et si scandaleuse.

Raulin et sa maîtresse résolurent enfin de s'échapper et de se retirer chez les Anglais, où à la faveur de la guerre qui était prête d'éclater et de la religion anglicane qu'ils embrasseraient, en renonçant à la leur, ils étaient sûrs de trouver une puissante protection. Cependant, comme elle leur aurait été d'un très petit secours, s'ils n'avaient songé qu'à la sûreté de leurs personnes, sans penser aux moyens de s'entretenir, Raulin persuada aux Irlandais catholiques qui demeuraient dans le quartier anglais et à plusieurs autres personnes de lui remettre entre les mains ce qu'ils avaient de plus précieux, sous prétexte de le mettre en sûreté avec celui de ses confrères qui auraient soin de tout conserver, quelque chose qui arriva dans le monde.

On ne sait pas au juste, ce qu'il attrapa par ces moyens mais il est certain qu'on lui confia de grandes sommes d'argent avec beaucoup de bijoux et d'argenterie, et que quelques heures avant son départ, il força un coffre où ses confrères gardaient quatre ou cinq mille écus dont il se saisit, il leur en aurait emporté bien davantage s'il eût pu forcer une armoire où il y avait un dépôt considérable et une grosse somme en or, mais la crainte d'en être entendu et surpris l'en empêcha. En outre, il enleva deux nègres de la maison et un cheval après avoir eu soin de faire sortir adroitement ses livres et ses habits. La demoiselle aurait bien voulu faire la même chose mais elle n'en trouva pas la commodité.

Raulin s'étant donc rendu, vers les deux heures après minuit, sous les fenêtres de sa maîtresse, la reçut entre ses bras, aidé par le nommé Paudinson, natif de Bordeaux, valet du comte de Gennes, qui était du complot et qui la porta en croupe jusqu'à la première habitation anglaise où il les laissa sans avoir été découvert de personne.

Dans ce voyage Raulin s'était muni d'un ordre du général anglais qui commandait au gouverneur et autres officiers à qui on présenterait cet ordre de donner aide, assistance et sauvegarde à un cavalier et à une demoiselle qui devaient se retirer chez eux. On prétend que le général Codrington ne savait pas qui était le cavalier, ce qui est assez difficile à croire mais il savait parfaitement bien que la demoiselle était la fille du comte de Gennes, ce que l'on ne peut regarder que comme une lâche perfidie. Raulin était très connu

dans la première maison où ils se retirèrent dont le maître, qui était un officier considérable fut étrangement surpris quand il vit que le cavalier dont il s'agissait était Raulin. Il ne put s'empêcher de lui dire qu'il l'avait regardé jusque-là comme un honnête homme, mais qu'il ne pouvait plus le considérer que comme un scélérat, que le changement de religion qu'il voulait faire ne le rendrait pas meilleur. La femme de cet officier fit tout ce qu'elle put pour engager M^{me} de Gennes à ne pas pousser outre, et ne pas faire la folie qu'elle avait commencée et la voyant obstinée à suivre ce malheureux, on fit armer quelques habitants pour les conduire par le chemin de la montagne au fort de la Grande Rade où ils arrivèrent par le midi. On ne s'aperçut de la fuite de M^{me} de Gennes que sur les neuf heures. Sa belle-mère, surprise qu'elle demeura si longtemps au lit, l'appela car elle la croyait dans sa chambre dont la porte répondait dans celle du comte de Gennes, mais dont les fenêtres donnaient sur la rue. Son silence lui fit croire, d'abord qu'elle dormait, mais comme c'était l'heure d'aller à la messe elle voulut ouvrir la porte et l'ayant trouvée fermée par derrière contre la coutume, elle avertit M. de Gennes, qui fit enfoncer la porte craignant qu'il ne fût arrivé quelque accident à sa fille. On peut juger de la surprise du père et de la belle-mère quand ils ne la trouvèrent point, mais seulement un billet sur la table par lequel elle donnait avis à son père qu'elle était dans un pays où elle pourrait prier Dieu sans contrariétés et selon les mouvements de sa conscience. Le comte de Gennes devina d'abord d'où venait son malheur. Il envoya chez les confrères de Raulin pour s'en éclaircir, pendant qu'eux-mêmes, instruits de sa fuite par la fracture du coffre et par le déménagement de sa chambre, songeaient comment ils répareraient dans le monde et auprès du comte de Gennes un coup de cette importance, car ils se doutaient bien qu'il n'était pas parti seul et qu'infailiblement il avait enlevé cette demoiselle. Bien des gens prétendirent que les supérieurs de Raulin qui devaient être instruits du commerce trop libre qu'il avait avec M^{me} de Gennes y devaient avoir mis ordre et que le comte de Gennes qui s'en était aperçu, la devait envoyer dans un monastère en France ou à la Martinique. A quoi je dois répondre, que ce qui arrive ordinairement aux autres supérieurs, arriva à ceux-ci. Ils furent les derniers à en être instruits et encore ce ne fut que très peu de temps avant la fuite, lorsqu'ils se disposaient à le faire passer sans bruit à la Mar-

tinique et de là en France, et le comte de Gennes n'attendait que le moment d'envoyer sa fille dans un couvent en Europe, quand elle précipita sa fuite et ôta l'occasion à Raulin de chercher des dépôts et de se les approprier.

Les confrères de ce scélérat n'en furent pas pour cela moins estimés du comte de Gennes et de toute la colonie. On plaignit le malheur qu'ils avaient eu de s'être laissés tromper par cet hypocrite sans que son action, toute mauvaise qu'elle était, ne diminue rien la haute réputation de vertus, de mérites, de probité qu'ils se sont acquis à juste titre dans toutes les colonies et sans que la faute de ce misérable rejailit le moins du monde sur eux. Ils pourraient dire de lui, ce que Saint-Jean disait des hérétiques « Il était avec nous mais il n'était pas des nôtres et il est parti d'avec nous parce qu'il n'en était pas ».

Un des deux nègres qui avait suivi Raulin, s'échappa des mains des Anglais qui voulaient le retenir et revint au logis de ses maîtres. Ce fut lui qui déclara de quelle manière s'était passé cet enlèvement. On prit le valet de chambre Poudinson, que l'on ne soupçonnait point du tout, il fut aisé de le convaincre et on lui aurait fait subir la peine qu'il méritait, si on en eut point appréhendé que la guerre qui s'allait déclarer, ne lui donna le moyen de se sauver. On le porta à la Martinique où il fut condamné aux galères pour toute sa vie. On le mit sur un vaisseau qui l'y devait porter mais il eut le bonheur d'être pris et d'échapper ainsi à la justice. Dès que le comte de Gennes se fut aperçu de l'enlèvement de sa fille, il envoya la chercher dans le quartier, il la fit réclamer par un officier qu'il envoya au gouverneur anglais qui lui répondit que la demoiselle et son amant étant sous la protection du général et de la nation, il ne pouvait pas les livrer sans un ordre nouveau du général.

On dépêcha un capitaine de troupes, nommé Ravay, à l'île de Nieves où le général anglais s'était retiré, la veille de l'enlèvement. Cet officier ne l'y trouva plus, il était parti pour aller à Antiques, il le suivit et s'acquitta de sa commission. Le général lui dit qu'il fallait mettre cette affaire en délibération mais qu'il ne croyait pas pouvoir rien faire sans un ordre exprès de la cour, parce qu'ayant une fois accordé sa protection à la demoiselle, il n'était plus le maître de lui en refuser la continuation. Quant à Raulin, il protesta qu'il n'avait pas su que ce fut pour lui-même qu'il avait demandé sa protection, qu'il l'avait estimé à cause de son esprit et de

ses belles manières, quoique le fonds d'irreligion qu'il avait reconnu en lui, dont il lui avait donné une preuve authentique quand il lui avait demandé sa protection pour M^{lle} de Gennes, l'avait entièrement décrié dans son esprit. Il s'expliqua ensuite d'une manière à faire croire, qu'il ne se souciait pas beaucoup qu'on trouva le moyen de le prendre et de le châtier. Mais, avec tout cela, il avait donné les ordres nécessaires pour faire passer sûrement M^{lle} de Gennes et son amant à Nieves. On leur envoya pour cet office la patache garde-côte de vingt-quatre canons avec trois barques armées, qui les y portèrent. Ils affectèrent de passer le plus près qu'ils purent de la Basse-Terre française sachant bien qu'on n'était pas en mesure de leur enlever leur gibier. Le gouverneur de Nièves reçut très bien M^{lle} de Gennes. On la mena au temple avec son amant, où après qu'ils eurent fait abjuration de religion catholique, en présence de presque tous les habitants de l'île qui s'étaient rendus pour assister à ce spectacle, le ministre les maria. Ce fut assurément un triomphe pour les hérétiques qui n'en estimèrent pas plus Raulin pour cela, au contraire le gouverneur, le général et tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens ne le voulurent point voir, ils le regardèrent avec le dernier mépris ce qui l'obligea enfin de passer en Angleterre avec sa femme, avec ce qu'il avait volé à ses confrères et les dépôts des catholiques qui n'osèrent pas le poursuivre en justice pour ce vol de crainte qu'on leur fit un crime d'avoir mis leurs effets à couvert chez les français, ce qui aurait eu d'étranges suites. Le général anglais retint sous différents prétextes l'officier que M. de Gennes lui avait envoyé et ayant enfin reçu la nouvelle de la déclaration de guerre il lui fit dire qu'il ne pouvait le laisser retourner à Saint-Christophe. Qu'après qu'il en aurait fait la conquête et que pour lors il le mettrait en liberté. On voit assez combien cette conduite est irrégulière et contre le droit des gens, mais elle est ordinaire aux Anglais. Ils n'avaient pas attendu que la guerre fut déclarée, pour faire des actes d'hostilité : ils avaient commencé longtemps auparavant à prendre les nègres qui passaient dans leur quartier et à enlever tout ce qu'ils pouvaient aux Français. Dès le 1^{er} juillet, on vit paraître quelques-unes de leurs barques armées, une desquelles en prit une des nôtres, qui chargeait du coton au quartier des habitants de la Guadeloupe, et quand on envoya pour se plaindre de ses brigandages ils retinrent les envoyés.

QUATRIÈME PARTIE

ATTAQUE DES ANGLAIS A SAINT-CHRISTOPHE

Quatrième partie, page 5
Tome V, page 449
Tome I V, page 208

Ils savaient l'état de nostre colonie aussy bien que nous, et quand ils n'auraient eu que Raulin, il en estait assez bien informé pour les en instruire à fond, de sorte qu'ils estaient sûrs que la colonie française de Saint-Christophe n'avait aucun secours à attendre ny de la Martinique, ni des autres isles. Ils savaient qu'il n'y avait aucun vaisseau de guerre chez nous qui put traverser leur dessein, et qu'on n'estait pas assez en estat pour se jeter sur quelqu'une de leurs isles pendant qu'ils seraient occupés à la conquête de celle de Saint-Christophe. Ils avaient passé tant de fois dans le bourg, qu'il leur avait été aise de voir que les retranchements dont l'ingénieur Binois l'avait environné, n'estaient pas seulement capables de résister aux efforts que ferait un cochon pour s'en échapper, tant s'en faut qu'ils pussent couvrir ceux qui estaient derrière ou empêcher le passage à ceux qui voudraient entrer. Ils savaient enfin, et fort bien, le peu d'hommes capables de porter les armes qui composaient la colonie divisée en deux quartiers assez éloignés et dont il leur estait facile d'empêcher la communication. Tout cela les mettait en état de tout oser et de tout entreprendre sans risquer.

DECISION DE CAPITULER

Quatrième partie, page 6
Tome V, page 449
Tome IV, page 209

On va voir la vérité de ce que je dis par un certificat que les officiers des troupes du Roy et des milices et les principaux habitants donnèrent au comte de Genes pour servir à sa justification, s'il en estait besoin.

Le voicy : « Nous soussignés, certifions que le quinze, jour de juillet 1702, on vit paraître quatre navires dont un

avait pavillon quarré au grand mat, avec vingt barques vers la pointe de Nieves par les neuf heures du matin, qui s'approchèrent de nostre rade sur le midy, un peu plus que la portée du canon. Aussitôt, le Sr Hamilton, major general des isles anglaises, envoya une trompette, accompagnée d'un réfugié français, qui demanda à parler à M. de Gennes. On leur banda les yeux et on les conduisit à la maison de M. de Gennes, à qui cet envoyé dit que le Sr Hamilton le prioit de se transporter à la frontière avec six officiers et qu'il s'y trouverait avec un pareil nombre pour luy communiquer quelque chose qu'il avait intérêt de savoir, et M. de Gennes ayant hésité quelque temps s'il devait y aller, crainte de quelque surprise, il s'y détermina enfin, et s'y estant transporté, le Sr Hamilton luy dit qu'il avait ordre de l'informer que la guerre estait déclarée et que M. le General Codrington avait ordre de la Reine d'Angleterre de le sommer de luy remettre la partie française de l'isle de Saint-Christophe. A quoy, M. de Gennes répondit qu'il ne fallait pas beaucoup de reflection pour faire reponse à une proposition pareille et qu'il estait résolu à faire ce que son devoir luy prescrivait. A quoy le Sr Hamilton luy dit qu'il luy donnait encore deux heures pour y réfléchir, après quoy ils se séparèrent. M. de Gennes s'en revint à son quartier où estant arrivé, il fit venir chez lui les officiers majors qui consistaient en M. de Valmeniere, lieutenant de Roy, M. Bachelier, major de l'isle, avec les principaux habitans et officiers de milice qui se trouvaient alors dans le bourg, quelques-uns estant dans les postes où M. de Gennes les avait envoyés. Là, il leur communiqua ce que luy avait dit le Sr Hamilton, sur quoy plusieurs ayant dit leur sentiment, ils demandèrent à M. le Major en quoy consistaient les forces du quartier, suivant les derniers renseignements, à quoy il répondit qu'il n'y avait que deux cent quarante ou deux cent cinquante hommes portant les armes, y compris les soldats.

Ce qu'ayant paru à tous les habitans, beaucoup inférieur à toutes les forces ennemies que l'on assurait avoir près de deux mille hommes, autant débarqués que prêts à débarquer, ils représentèrent l'impossibilité qu'il y avait de soutenir l'effort contre un si grand nombre de troupes dans des retranchements à une trop grande estandue pour un pareil nombre puisque les postes avancés estant garnis, il ne restait pas cent hommes dans le bourg et que toute resistance que l'on pourrait faire ne pourrait empêcher leur perte et ne contribue-

rait qu'à leur faire avoir une capitulation moins bonne, au lieu d'espérer que les Anglais feraient des conditions agréables aux habitans sans exposer leur vie par une defense inutile. Et comme, des dits habitans assemblés, il s'en trouva quelques-uns qui n'étaient pas du même sentiment, on leur demanda d'écrire chacun le leur, ce qui ayant été fait, il se trouva que de dix-sept personnes, douze furent d'avis de capituler, qui fut le party qu'on prit, après que M. de Gennes et les officiers majors leur eurent déclaré qu'ils ne consentaient à ce party que dans la seule considération de la colonie et attendu l'impossibilité de donner avis à M. Coupon qui commandait la Pointe des Sables, de ce qui se passait pour qu'il put se joindre, toutes les avenues par terre et par mer estant bouchées. Ensuite de quoy on dressa les articles de la capitulation qui fut signée par M. de Gennes.

Ce certificat fut signé le 19 juillet 1702 par M. de Valmeniere, Bachelier et autres.

M. DE VALMENIERE SIGNE LA CAPITULATION

Quatrième partie, page 10
Tome V, page 470
Tome IV, page 216

En consequence du resultat de ce conseil de guerre, M. de Gennes deputa les Sr de Valmeniere, lieutenant de Roy, Poulain Dugueville, capitaine d'une des compagnies de marine, avec les Sr Lambert et Gaston, majors de milice, pour porter les articles de la capitulation au Sr Hamilton, major general des Anglais, leur donnant un plein pouvoir de traiter pour la reddition de la partie française de l'isle et de procurer aux habitans les conditions les plus avantageuses qu'il se pourrait. De ces quatre officiers, il n'y eut que les deux premiers à qui l'on permit d'entrer dans le quartier anglais et quand ils y furent, le Sr Hamilton qui estait à boire avec six officiers, les fit si bien boire que le premier oublia presque pourquoy il estait venu, de sorte que les Anglais reglèrent les articles de la capitulation comme ils le voulurent, malgré tout ce que put dire le Sr Poulain. Voicy comment il s'en explique dans un acte qu'il signa le 20 juillet de la même année, qui a été inséré dans le procès qui fut fait ensuite au comte de Gennes.

Copie du certificat du Sr Poulain :

« Le samedi quinzisième de juillet 1702, par les dix heures du soir, M. le Comte de Gennes, ayant chargé M. de Valmenière de porter les articles de la capitulation à M. Hamilton, major général et commandant des troupes anglaises, on m'ordonna de l'accompagner avec les Sr Lambert et Gaston. Estant arrivés à la redoute de nostre frontière, nous trouvâmes que les Anglais s'en estaient emparés, nous continuâmes pour aller à la leur, mais à la frontière on fit rester les Sr Lambert et Gaston et on ne permit qu'à moy de l'accompagner.

Estant entrés dans une case près de leur redoute nous y trouvâmes M. Hamilton accompagné d'environ une douzaine d'officiers à qui M. de Valmenière présenta la capitulation. Après l'avoir lue (car il savait parfaitement le français), il y eut quelques contestations pour les articles, particulièrement sur l'envoi des troupes et des habitans à la Martinique et sur les nègres qu'on demandait. Mais comme le major général ne voulait pas l'accorder, le laissant à l'honnesteté du General, le Sr de Valmenière demanda au dit major general s'il avait un plein pouvoir de traiter, et que, s'il ne l'avait pas, il remporterait la capitulation et que l'on attendrait.

A quoy, il répondit, qu'il avait tout pouvoir. Il demanda aussy à M. de Valmenière s'il avait un plein pouvoir de traiter, dont il répondit que ouy. Sur ce, on relit les articles dont ils s'accordèrent sur plusieurs, à la réserve d'envoyer les troupes et les habitans à la Martinique, laissé à la discrétion du Général pourvu que ce fust dans une isle française. Sur cela, je pris la parole, disant que si on ne nous accordait pas cela, nous nous battrions tant que nous aurions une goutte de sang dans les veines et jusqu'à extinction de chaleur naturelle. Comme je continuay à plusieurs reprises et avec quelque chaleur, M. de Valmenière m'imposa silence, disant que ce n'estait pas à moy de parler et que c'estait à luy. Je ne parlay plus que lorsqu'il me chargea de venir porter à M. de Gennes ce que l'on avait accordé. Mais comme ce qu'il me chargeait estait verbal, j'insistay pour qu'on me donne la capitulation, disant que l'on ne devait pas me croire sur parole dans une affaire de cette conséquence. On me dit qu'il n'y avait pas moyen et que l'ordre estait d'attaquer à minuit. M. de Valmenière répliqua que ce qui estait accordé, n'estait pas difficile à retenir. Je fus donc chargé de venir dire à M. de Gennes que tout estait accordé, à la réserve de la Martinique que l'on demandait pour les troupes et les habitans, cela estait

à la discrétion du Général, que des six nègres, on en accordait trois aux capitaines des troupes et aux Conseillers, pour les milices et les habitans à l'honnesteté du Général, mais que le Major général assurait que cela estait indifférent au général que l'on alla à la Martinique ou ailleurs, qu'il ne l'accorderait pas, parce que ses ordres étaient tels, de plus que le bourg serait rendu le matin et non pas à midy, qu'il fallait aussy que la ravine Guillou fut remise à minuit. Revenant pour exécuter l'ordre que j'avais reçu, je trouvay environ quatre ou cinq cent hommes qui s'estaient emparés de la moitié du chemin jusqu'à la ravine en plusieurs détachements qui m'arrêtèrent et me désarmèrent et me firent marcher au milieu de leur troupe, jusqu'à demi portée de fusil de la ravine quoique ils scussent bien pourquoy j'allais. Auparavant de me laisser aller, ils laissèrent aller le Sr Lambert qui estait party après moy et qui portait des ordres pour que l'on n'attaque point du côté de la Saline et des autres endroits d'autant que l'heure pressait. Après s'être emparés des hauteurs et du bord de mer à portée de pistolet de la ravine, ils me laissèrent aller, et je vins dire à M. de Gennes les mesmes choses qui m'avaient este chargées. Après quoy je portay ordre à M. de Pradine de s'en venir à la Capesterre et de laisser son poste aux Anglais et je continuay pour joindre M. de Valmenière qui estait resté et l'accompagnay jusqu'à son retour chez M. de Gennes. Je les laissay ensemble à parler. Ce que je certifie véritable, A Saint Christophe le 20^e jour de juillet 1702.

Signé Poulain de Guenville et plus bas est écrit « J'oubliay de dire qu'en partant pour venir rendre compte à M. de Gennes, M. de Valmenière écrivit à M. Courpon que la capitulation estait faite, apparemment qu'il en avait le pouvoir, et me recommanda de le dire à M. de Gennes en particulier. » Signé Poulain.

MADAME DE BOIS FERME

Quatrième partie, page 22
Tome IV, page 489
Tome IV, page 227

Les Anglais renvoyent quelques familles françaises qu'ils avaient pris. Procès de l'auteur avec l'abbé Du Lion.

J'ai dit cy devant que les Anglais n'avaient pas attendu d'estre assurés de la déclaration de guerre, pour faire des

prises sur nostre nation. Ils avaient enlevé sans aucun risque bien des barques qui transportaient de Saint Christophe et de Marie Galante, des femmes, des enfans et des nègres à la Martinique. Ils se crurent obligés de renvoyer les personnes libres pour s'exempter de la dépense qu'ils faisaient en les nourrissant. Entre plusieurs qu'ils mirent à terre à la Guadeloupe, la femme et la sœur du Sr de Bois Fermé, gouverneur de Marie-Galante, furent du nombre. Le père Cabasson, nostre supérieur général, qui estait du pais de cette femme, se crut obligé de luy aller offrir le crédit de nostre maison. Le bonheur voulut qu'il n'y fut pas des premiers et que M. de la Malmaison, nostre lieutenant de Roy et les pères Carmes qui l'avaient devancé, eurent plus de sujet que luy de se repentir de leur civilité, car elle accepta sans façon toutes les offres qu'ils luy firent, de leur bourse, bien assurée qu'elle risquait bien moins en prenant qu'eux en prestant. Le Sr de Bois Fermé, son mary estait lieutenant de galliot quand il eut la lieutenance de Roy de l'isle de Marie-Galante, en échange d'un bras qu'il avait perdu, comme le Sr de Loucières qui estait capitaine de galliot avait eu le gouvernement de la même isle en récompense d'une de ses jambes. Ce gouverneur estant mort à la Martinique avant d'avoir pris possession de son gouvernement, son lieutenant de Roy luy fut substitué. Il s'estait marié à Toulon, et selon la coutume des marins, il s'estait parfaitement bien encannaillé, puisque luy qui se disait gentilhomme de conséquence, avait épousé la fille d'un cabaretier de cette ville là. Mais il avait lieu de se consoler, il n'estait pas le seul qui eut fait pareille folie, et il n'avait fait en cela que suivre l'exemple de bien des gens d'une distinction et d'une naissance bien au-dessus de la sienne. Madame de Bois Fermé donc ne laissa pas d'accepter les offres de nostre supérieur quoiqu'elle eut déjà reçu beaucoup d'argent du lieutenant de Roy et des carmes, mais comme nostre supérieur estait de son pais et qu'ils se connaissaient, elle ne voulut pas pousser sa générosité à bout, elle se contenta de quatre vingt escus, c'est-à-dire en langage de ce temps-là, de trois cent francs avec une partie d'étoffes, de toiles et d'autres nippes qu'elle prit chez les marchands sur nostre crédit, qui pouvait aller de deux fois autant. L'argent qu'elle avait emprunté des Carmes et de M. de la Malmaison luy servit à s'acheter quelques esclaves que les Anglais voulurent bien luy revendre et qui se trouvèrent tous sur le compte du lieutenant du Roy qui eut tout le temps nécessaire de s'en-

nuyer de garder chez luy cette bande joyeuse, d'autant que le Sr de Bois Fermé ne se mettait guère en peine de sa femme ny de sa sœur, et qu'il estait plus aise qu'un autre eut l'embaras que luy. C'est ainsy qu'il s'en expliquait à tous ceux qui voulaient l'entendre. Je ne savy comment ces deux femmes surent que je n'avait point été d'avis qu'on leur prêta tant d'argent et que j'avais dit que cet argent serait bien mieux employé à secourir les pauvres habitans de Saint-Christophe qui avaient tout perdu, qu'à entretenir la vanité de ces deux créatures. Mais elles témoignaient partout qu'elles estaient irritées au dernier point contre moy mesme et elles me faisaient témoigner leur ressentiments toutes les fois que j'allais chez le lieutenant de Roy par les simagrées d'une muette qui les servait, qui s'expliquait aussi bien que si elle avait eu deux ou trois douzaines de langues de femme.

DEMELES AVEC L'ABBE DU LION

Quatrième partie, page 28
Tome IV, page 468
Tome III, page 308

Je les fis prendre et renvoyer à leur maître jusqu'à trois fois, mais à la quatrième, je les fis sequestrer et il fallut qu'il m'envoya un billet de 1800 livres de sucre pour les dix-huit bêtes qui avaient été prises sur nos terres. Quelques jours après, on lui en prit dix ou douze pour lesquelles il fallut faire des billets, de sorte qu'en moins de deux mois, il se trouva nostre débiteur de près de vingt mille livres de sucre. Comme je vis que cela continuerait, je résolus d'éclaircir le nombre de ses bestiaux et pour cela je donnais un fusil au nègre qui gardait le mil et luy ordonnait de tuer le plus beau bœuf qui entrerait chez nous, il n'y manqua pas. La loy veut que l'on paye le gros bétail que l'on tue sur ses terres, le bœuf fut estimé et je le payais à l'abbé avec un de ses propres billets. Je fis recommencer ce manège deux ou trois jours après, et je continuay tant que j'eus des billets. Il me fit enfin prier de cesser cette guerre. J'y consentis à condition qu'il retiendrait ses bestiaux chez lui, ce qui luy était plus facile qu'auparavant, parce que le nombre en estait diminué. Il s'expliquait d'une manière chagrine, quand il parlait de moy. Comme cela ne me faisait aucun mal, je n'y pensais pas et nous serions demeurés là sans deux affaires qui nous brouillèrent plus fort que jamais.

La première fut qu'ayant deux de nos nègres marrons, c'est-à-dire fugitifs, je fus averti que l'abbé Du Lion les avait chez luy et les faisait travailler de leur métier pour son compte, l'un estait tonnelier et l'autre charron.

J'eus avis en même temps que nos nègres n'estaient pas les seuls marrons retirés chez cet abbé et que si on prenait bien son temps, on en enlèverait plus de trente. Lorsque je fus bien assuré de cet avis, je demanday un ordre au Gouverneur pour faire soutenir par un officier de milice et quelques habitans armés, les officiers de justice que je voulais envoyer faire cette capture. Il me l'accorda et les mesures furent si bien prises que la maison et les cases des nègres ayant esté environnées sur les deux heures après minuit, on prit dix-sept nègres marrons, du nombre desquels estaient les deux que je cherchais. Je les fis mettre aux fers chez nous et à l'égard des autres qui appartenaient à différents particuliers, on les conduisit aux prisons ordinaires. Outre ces nègres, il s'en trouva sept qui appartenaient au sieur Pasquier, commis principal...

DEPART DU SUPERIEUR

Quatrième partie, page 41
Tome V, page 498
Tome IV, page 230

Il avait nommé un religieux, nommé le père Manne, qui estait venu de France depuis peu de mois. J'affectay de ne me point trouver à tous ces divers événements, estant allé exprès faire réparer les retranchements du quartier des Habitans, d'où je ne revins que le jour où ils s'embarquèrent. Je me trouvay chez le gouverneur quand ils vinrent prendre congé de luy et les accompagnay jusqu'au bord de la mer.

DESINTERESSEMENT DE LABAT

Quatrième partie, page 46
Tome V, page 504
Tome IV, page 231

...La moindre récompense. J'ay dépensé de l'argent considérablement pour payer les ouvriers auxquels j'avais répondu de leurs journées et autres dépenses, dont les mémoires certifiés par le gouverneur ont été envoyés en cour et dont j'attends, jusqu'à présent, le remboursement, aussy inutilement que la récompense de mes services.

LE SIEUR DU CHASTEL

Quatrième partie, page 64
Tome VI, page 139
Tome IV, page 243

Il avait toute la valeur de ses ancêtres, mais il eust une affaire à la Guadeloupe avec un brave de son espèce, c'était la Ca.D.V., qui fit juger qu'on pouvait, en conscience, ne pas croire tout ce qu'il disait sur ce chapitre ou que l'un et l'autre voulaient se réserver pour une meilleure occasion. Car ils se battirent, et voyant que personne ne se mettait en peine de les séparer, ils se séparèrent d'eux memes sans s'estre égratignés le moins du monde.

LACHETE D'UN OFFICIER

Quatrième partie, page 92
Tome VI, page 174
Tome IV, page 258

Je dis au Gouverneur que c'était le temps de voir les braves. Il me dit que tout le monde l'était. « Ouy, luy dis-je, témoin cet officier icy, en le prenant par la main (c'était un officier de milice de Saint-Christophe). Avant que les Anglais missent à terre, il voulait les manger tous et il n'y a qu'un moment qu'on a esté obligé de le menacer de le tuer, s'il ne défendait le retranchement comme les autres ». La chose estait sure et il n'eut rien à dire. La consolation qui luy restait, est que les officiers des troupes du roy luy avaient donné l'exemple, en disant qu'ils ne voulaient pas se faire tuer pour sauver les biens des habitans, comme si le roy ne les payait pas pour cela. Il y eut quelques habitans qui me dirent que j'aurais dû faire des épaulements dans les dedans de la ligne qui bordait la rivière. Je leur répondis qu'ils n'estaient pas plus necessaires à présent, qu'ils ne l'estaient quand je faisais travailler et qu'ils disaient, en ce temps-là, que j'avais peur, mais qu'ils faisaient paraître qu'ils l'avaient à présent.

MOUVEMENT DE TROUPES

Quatrième partie, page 100
Tome VI, page 179
Tome IV, page 261

... se mettraient en bataille sur la hauteur de la sucrerie Boulogne et les autres dans les retranchements du morne des

Irois pour soutenir celles qui bordaient la rivière qui, devant se retirer en présence des ennemis qui étaient de l'autre côté, pouvait être chargées dans leur retraite. Que quand les troupes arriveraient à la sucrerie Boulogne et au morne des Irois, les premières arrivées défileraient et se mettraient en bataille, tout le long du morne Doré et quand les autres les auraient joints celles-cy viendraient à la ravine Billau qui est à l'entrée du bourg de Saint-François qui fait partie de celui de la Basse-Terre où elles recevraient leurs ordres qu'elles exécuteraient sans retardement et sans s'arrêter au bourg.

LACHETE DES OFFICIERS

Quatrième partie, page 138

Tome VI, page 224

Tome IV, page 277

Les habitans offrirent d'y entrer à leur place parce qu'on était sur de se défendre beaucoup mieux que ces sortes de gens ramassés, qui n'ayant rien à perdre dans l'isle, s'embarassaient peu qui en deviendrait le maître. Ces bruits, quelque injurieux qu'ils furent aux troupes de marine, n'étaient pas si faux qu'on a voulu le dire dans la suite et quoiqu'on ne puisse pas accuser tous les officiers de cette lâcheté, il est certain qu'il y avait deux braves qui se trouvaient fort mal à leur aise dans le fort et qui disaient sans façon qu'ils n'avaient que faire de se faire assommer pour conserver le bien des habitans, sans se souvenir que c'étaient ces mesmes habitans qui les faisaient subsister, et sans eux ils auraient été obligés de porter leur prétendue noblesse à l'hôpital. Il est sûr que la plupart des autres officiers étaient dans des sentiments bien éloignés de ceux-cy et je dois leur rendre cette justice qu'ils se sont comportés en gens de bien et d'honneur, M. le Gouverneur qui était convaincu autant qu'eux de la vérité et de la bonté de leurs raisons, leur dit d'aller trouver le lieutenant général et les luy faire entendre, s'ils pouvaient, parce que pour luy, il avait des raisons de ne pas se mêler davantage.

LA RECUPERATION DES CHAUDIERES

Quatrième partie, page 112

Tome VI, page 196

Tome IV, page 267

Le vendredy 30, le supérieur me vint trouver en ma baraque au passage de la rivière des Gallions, pour chercher

avec moy les moyens d'empêcher l'enlèvement de nos chaudières. Je luy dis d'aller trouver le gouverneur et le prier d'envoyer les enfants perdus au parc qui estait vis-à-vis de l'endroit où nos chaudières estaient cachées, parce que tirant de là sur les Anglais on les empêcherait de continuer le travail qu'ils avaient entrepris. Il y fut et le gouverneur le refusa tout net. Ils s'estaient brouillés ensemble à l'occasion de quelques bestiaux que l'on avait pris pour la subsistance des troupes. Il est certain que nostre père supérieur avait raison que le gouverneur n'avait pas tort, mais faute de se parler et de s'entendre, ils estaient très mal ensemble. Le supérieur revint me trouver après ce refus, fort désolé comme on peut croire. Je luy conseillay de prendre les nègres armés que nous avions dans la compagnie et d'aller avec eux au parc. Il ne voulut point accepté ce party, au contraire il me pria d'y aller. « Vous êtes admirable, luy dis-je, alors vous ne voulez pas aller sauver vos chaudières parce que vous y trouver du danger, et vous me priez d'y aller. Vous venez icy aujourd'hui et depuis huit jours que nous sommes hors de chez nous, vous ne vous étiez pas encore advisé de savoir si j'estais encore en vie ou si j'avais besoin de quelque chose ». Il me fit de mauvaises excuses dont je ne me laissay pas de me contenter, estant satisfait de luy avoir fait ce reproche. Je luy dis de me laisser les deux nègres qui estaient venus avec moy et que j'allais travailler à sauver les chaudières. Je fus trouver le gouverneur et le priay de me permettre de prendre quelques nègres armés pour venir avec moy au Parc, afin d'empêcher les Anglais d'enlever nos chaudières. Il me dit qu'il voyait avec plaisir que je voulais rendre le bien pour le mal, et ayant fait appeler le Sr Lefevre, il luy dit d'aller au Parc me rendre service et prendre avec luy la compagnie des nègres.

Il voulait me retenir avec luy mais je le priai de me laisser faire cette promenade. Nous partymes sur-le-champ. J'envoyay devant, les nègres qui estaient venus pour avertir leurs compagnons de nous venir joindre et de nous apporter des vivres. Nous mangeâmes de nouveau en passant à la sucrerie des Frères de la Charité. Si nous avions pu aller le droit chemin, il n'y avait guère qu'une lieue et demie, mais estant obligé de gagner les hauteurs, nous en fismes plus de trois dans des lieux forts difficiles. Nos deux nègres avaient été bien plus vite que nous, ils nous joignirent à l'entrée du Parc avec leurs compagnons et nous conduisirent vis-à-

vis de l'endroit où les Anglais travaillaient à tirer nos chaudières sans s'attendre le moins du monde à être obligé d'en abandonner la plus grande partie. Ils avaient une garde avancée sur le morne au-dessus de la sucrerie brûlée, les autres qui pouvaient être au nombre de cent cinquante hommes, étaient couchés sur l'herbe ou se promenaient, d'autres encore s'occupaient à casser la poterie et la raffinerie en faisant rouler de grosses roches dessus du haut du morne. Lorsque tous nos gens furent placés, chacun derrière un autre, ils firent une décharge des plus meurtrières pour les Anglais. Sur-le-champ le travail fut abandonné, ils prirent les armes et firent feu du côté que les coups étaient partis, mais comme ils ne voyaient personne, il n'y eut que les arbres qui en souffrirent. Nos gens continuèrent de faire feu, la garde anglaise quitta bientôt son poste et se mit dans un chemin creux qui était dans la pente du morne, pour s'en retourner. Dès que nous vîmes qu'ils en prenaient le chemin, nous les côtoyâmes sans tirer jusqu'à ce que nous les vîmes hors des barrières qui enfermaient notre petite savane et comme ils étaient pour lors à découvert, le feu recommença de plus belle et nos gens leur demandèrent s'ils voulaient des chaudières à sucre. Ils montèrent sur un petit morne à deux cents pas de là et commencèrent à tirer sur nos gens, qui se moquèrent d'eux, et qui avaient eu la précaution de faire poster une partie à un coude que faisait la falaise d'où on les voyait dessus tout à découvert. Cette nouvelle batterie les obligea à s'en retourner plus vite qu'ils n'étaient venus. Nous fîmes descendre quelques-uns de nos nègres par un chemin escarpé qui est dans cette falaise pour aller détacher les palans qu'ils avaient laissés. Ils trouvèrent trois morts auprès de la rivière et un blessé qu'ils achevèrent, onze autres morts et beaucoup de sang dans la savane où leur garde avait été postée mais aucun blessé.

Nous prîmes le grand chemin qui est à huit ou neuf cents pas plus haut, et nous nous rendîmes sur les terres de notre habitation, et de là à l'endroit où nous avons vu les anglais. Il y avait du sang de tout côté, nous trouvâmes encore six morts que nos gens dépouillèrent et profitèrent de quelques armes. Il était resté quelques cases de nos nègres qui n'avaient point été brûlées, nous y passâmes la nuit après avoir établi des gardes avancées pour n'être pas surpris. Le samedi 31, nous descendîmes pour passer la rivière au-dessous du parc. Nous trouvâmes trois morts dans le chemin. Je fis jeter ces

corps dans la falaise. Les anglais avaient déjà enlevé cinq chaudières et avaient assemblé et monté des cabrouets dont ils avaient trouvé les pièces dispersées chez nous et notre voisin. J'y fis mettre le feu. Je recommandai à nos nègres de ne laisser approcher personne de leur poste et de ne faire aucun prisonnier et qu'à l'égard des déserteurs qui pourraient se présenter, ils commençassent par leur demander leurs armes et qu'ensuite ils les conduisent au camp par le chemin qui est sous le parc. Cette dernière instruction était, je crois, peu nécessaire, car ils auraient tué le général anglais pour avoir seulement une chemise. Nous arrivâmes au camp sur les trois heures de l'après-midi.

M. DE GABARET

Quatrième partie, page 120
Tome VI, page 203
Tome IV, page 269

Bonhomme au reste, s'aimant beaucoup soi-même et point du tout le reste des hommes qui en échange, ne l'aimait pas davantage. On disait de lui qu'il était le plus inutile ami qui fût au monde et le plus dangereux ennemi.

AIDES DE GABARET

Quatrième partie, page 122
Tome VI, page 205
Tome IV, page 270

...infinité de belles actions. Outre ces officiers, M. de Gabaret avait amené deux aides de camp : c'étaient les Sr Des Portes et Malherbes, des marchands portant l'épée, qu'on appelait communément les garçons de boutique de M. de Gabaret.

ACHEVEMENT DES BLESSES

Quatrième partie, page 131
Tome VI, page 216
Tome IV, page 274

Un peu après les nègres en trouvèrent encore six dans une case avec deux blessés qu'ils achevèrent. On peut croire qu'ils eurent un grand nombre de blessés, car nous les avions vus pendant le combat, fort occupés à les transporter. Un

de nos nègres que j'avais avec moi pendant que je regardais l'action, me fit remarquer deux soldats qui portaient un blessé, qui selon les apparences était un officier, il me dit qu'il allait tirer dessus. Je le lui défendis. Il me quitta aussitôt et à quelques pas de moi, il tira sur un des porteurs. Il y a apparence que sa chute acheva le blessé car on les trouva tous deux au même lieu.

LE CAPITAINE JOLLY

Quatrième partie, page 132

Tome VI, page 218

Tome IV, page 275

Le pauvre capitaine Jolly, après bien du mouvement, réunit ensemble une troupe de 30 à 40 hommes, mais il s'en fallait du tout au tout que ce fussent des hommes comme les premiers et conduits comme ils l'avaient été, cette compagnie tomba dans le mépris et celle des nègres ne voulut pas la suivre ni obéir au capitaine.

DISCOURS DU PERE LABAT SUR L'EVACUATION DU FORT SAINT-CHARLES

Quatrième partie, page 143

Tome VI, page 231

Tome IV, page 280

...Mais que si ma présence nuisait à son dessein, je me retirerai après que j'aurais exposé ce que le lieutenant de roi qui commandait au fort m'avait chargé d'exposer à l'assemblée et ce que ma conscience, mon honneur et le bien public m'obligeaient de dire, que cependant je me retirerais à l'instant sans rien dire, s'il me l'ordonnait, sauf à ceux qui m'avaient prié de parler, de prendre leurs mesures, comme ils jugeraient à propos.

Mon discours augmenta ce que ma présence avait commencé, c'est-à-dire son embarras. Il commença à se plaindre qu'il trouvait partout des espions, qu'on voulait pénétrer ses pensées et ses desseins, qu'après s'être exposé comme il l'avait fait pour apporter des secours à l'île, on le contredisait en tout, qu'il savait la guerre, que c'était à lui de commander et de répondre de ses ordres. Après bien des répétitions, voyant que personne ne lui disait rien, il me demanda si j'avais quelque chose à dire. Je lui dis oui mais que ce

serait après qu'il aurait fait la proposition pour laquelle il avait fait l'assemblée parce que ma commission était conditionnelle. Ma réponse le fâcha encore plus, il me dit que je n'avais qu'à dire ce dont j'étais chargé ou à me retirer parce qu'il ne voulait rien dire devant moi.

Je ne voulus pas m'opiniâtrer davantage. Je saluai toute la compagnie et je dis que M. de la Malmaison m'avait prié de me trouver à l'assemblée pour lui dire et à tous ceux qui seraient présents que si elle était faite pour conserver le fort comme on avait fait jusqu'à présent, j'eusse à dire qu'il n'y avait rien de si nécessaire pour le bien de la colonie, la gloire de la nation et la réputation des troupes et des officiers et en même temps qu'il n'y avait rien de plus aisé. Quant à la nécessité, poursuivais-je, elle est évidente puisque c'est le seul endroit où nous puissions arrêter les ennemis. Ce poste leur étant cédé, ils peuvent s'y établir, en augmentant l'enceinte avec un chemin couvert qui pourrait renfermer le plat pays qu'il y a depuis le cavalier jusqu'à moitié chemin de leur batterie, et de là tout le long de la hauteur jusqu'à la falaise du bord de mer. Ils ont toutes les palissades de nos retranchements et toutes les charpentés des maisons pour y employer. Ils peuvent y laisser sept ou huit cents hommes avec des vivres pour six mois. C'est plus qu'il n'en faut pour obliger tous les habitants de traiter ou de se rendre à Capesterre, les laissant maîtres absolus de toute la Basse-Terre car dès qu'on aura abandonné le fort il faut de nécessité abandonner tous les retranchements depuis la rivière des Gallions jusqu'au morne de Bisdary et quand même on pourrait conserver ceux qui sont à la tête de l'habitation Millet, la chose sera difficile et périlleuse parce qu'ils peuvent mettre du canon sur une hauteur qui commande ce poste et s'y établir d'une manière que nous ne pourrions pas demeurer 24 heures dans cet endroit. Nous serons donc contraints de nous retirer au réduit et de border, pour le conserver, toute la longueur du bois, deux cents pas au-dessous du grand passage de Madame jusqu'au marais de Smith qui est un espace de près de deux mille pas entrecoupés de ravines et de mornes qui empêchent les quartiers de se communiquer et de se défendre mutuellement. On voit assez la nécessité de conserver le grand passage Madame empêchant les ennemis de prendre le réduit par derrière et si c'est une nécessité pour conserver le passage Madame de garder tout ce grand front. où prendrons-nous les troupes

pour cela ? Vous savez, messieurs, que nous n'en avons pas seulement pour garnir la moitié de ce poste, quand même nous ne serions pas obligés de renforcer le poste Trois Rivières et de tenir un corps dans les hauteurs aux environs de Houelmont parce que sans cette précaution, les Anglais peuvent être conduits au travers les bois jusque dans le Réduit et jusqu'au poste de Trois Rivières qu'ils prendraient facilement par cet endroit, qui n'ont autre chose pour leur défense que les bois dont ils sont couverts. Ils pourraient encore, si on néglige cete précaution, pénétrer dans le réduit par les terres marécageuses de Smith que nous savons à présent être presque à sec, d'où il est facile de conclure que la facilité que les ennemis auront à nous détruire lorsqu'ils seront maîtres du fort, fait connaître la nécessité indispensable qu'il y a de le conserver. L'honneur de la nation, la réputation des troupes et des milices y sont intéressés. Nos prédécesseurs ont forcé les îles de Saint-Christophe, Montserrat, Antigues, Saint-Eustache, Tabac, Cayenne. Ils ont ravagé plus d'une fois la Jamaïque. Nous venons d'emporter Cartagène avec tous ses forts, nous nous sommes rendus redoutables à tous nos ennemis, nous avons détruit leur commerce et les avons pour ainsi dire resserrés dans leurs îles comme dans autant de prisons, l'armement qu'ils ont fait est un dernier effort de leur désespoir, ils ne penseront jamais plus à nous attaquer si nous nous défendons cette fois avec toute cette valeur qui est si naturelle à la nation. Le fort même dont il s'agit après avoir été battu par le canon et le mortier des anglais n'a pu être emporté il y a douze ans, bien qu'il fut dans un état différent de celui où il est aujourd'hui. Les troupes qui le défendent et y prennent quartier à toute heure, sont en bien plus grand nombre et les fortifications infiniment meilleures, tout nous porte à bien espérer du succès de notre entreprise. Mais ce qui nous invite encore bien davantage à la conservation de notre seule forteresse, c'est la facilité extrême qui s'y rencontre. Les ennemis sont affaiblis, la maladie de Siam et la dysenterie règnent parmi eux, ils les ont amenés de la Barbade, le sucre, les citrons, les oranges qu'ils ont trouvés dans nos habitations avec la quantité d'eau de vie qu'ils y ont rencontrée par la sage prévoyance de notre gouverneur, ont augmenté ces maladies à un point extraordiniaire. Ils ont perdu les meilleurs de leurs soldats par le feu de nos batteries et dans les actions que nous avons eues avec eux, leur nombre et leur courage diminuent tous

les jours. Ce qui vient d'arriver la nuit dernière en est une preuve et fait voir la vérité de ce qu'on a représenté, il n'y a que deux ou trois jours, et la grande distance qu'il y a de leur batterie jusqu'à la contrescarpe du fort rend leurs assauts impossibles. Etant sûr qu'avant qu'ils aient fait 450 pas pour le moins, quand nous supposons qu'ils les fissent en courant, ils perdront plus de la moitié de ceux qui sont destinés à cette entreprise puisque nos gens peuvent faire leurs décharges avant qu'ils soient sur le bord du fossé. Et puis quand nous le supposerions, en seraient-ils bien avancés pour cela. Vous le savez, messieurs, le fossé devant le cavalier a trois toises et demie de large et douze pieds de profondeur. Il y a quinze pieds de large depuis le cavalier jusqu'à la citerne découverte et vingt pieds depuis cet endroit là jusqu'à la falaise de la rivière des Gallions et la moindre profondeur qu'il ait dans toute cette longueur est de dix pieds.

Le parapet est élevé au-dessus du fossé de huit à neuf pieds et le cavalier l'est pour le moins du double. Les parapets de toute l'enceinte sont dans leur entier, il n'y manque pas une pierre et je le sais aujourd'hui pour en avoir fait le tour par dedans le fort et par dehors dans le fossé, les officiers ici présents en sont témoins. Quant à la brèche du cavalier elle n'est pas plus grande qu'elle n'était il y a trois jours. Il y a trois merlons ruinés juste un peu au-dessus de la grenouillère des embrasures. Les décombres n'ont rempli que quatre pieds de la profondeur des fossés vis-à-vis de la brèche, et du sommet des décombres jusqu'à la hauteur de la grenouillère il y a près de huit pieds. Si l'on veut me laisser prendre des gens de bonne volonté, Blancs ou Noirs, je viderai ces décombres en six heures de temps la nuit prochaine, sans aucun danger et très facilement, parce que les ennemis tirent à peine la nuit ou du moins très peu et on peut avoir quelqu'un de garde pour être averti quand ils mettent le feu pour se jeter à droite ou à gauche. La vidange est aisée puisque depuis la brèche jusqu'à la falaise, il n'y a pas trente pas et qu'on se peut donner les paniers remplis de décombres de mains en mains. Je m'oblige encore de mettre la brèche en état de défense en faisant un flanc de chaque côté dans la largeur du tremplin avec des futailles remplies de terre en y pratiquant deux embrasures pour deux pièces de canon qui se croiseront dans le milieu de la brèche et en abattant le corps de garde et le mur derrière qui donne sur la falaise on comblera une partie du vide que l'on pourra

rehausser avec des balles de coton pour soutenir les madriers dont on fera une plate-forme où mettre trois pièces de canon pour battre à barbette dans l'ouverture de la brèche dès qu'on s'apercevra que les ennemis font le moindre mouvement. On pourra encore en travaillant à vider les décombres du fossé, placer quelques coffres avec des bombes, d'espace en espace, sur le bord de la contrescarpe auxquels il sera facile d'allumer les mèches quand les ennemis s'ébranleront pour venir à l'assaut, après avoir fermé nos planches armés, tenant prêts nos goudrons et nos artificiers pour brûler les facines et les balles de coton qu'ils pourraient jeter dans le fossé pour le combler. Tout est prévu, leur dis-je, Messieurs et nous n'attendons que le consentement de Monsieur le Lieutenant général pour nous servir de nos forces et faire repentir l'ennemi de sa témérité. M. De Gabaret qui vit que toute l'assemblée approuvait ce que je disais, m'interrompit et me dit que M. Binois en savait autant que moi et qu'il assurait que le cavalier ne pourrait plus se soutenir et qu'il était du tout impossible de défendre la brèche. Je lui répondis que la chose consistait en faits et non en spéculations et quoiqu'il fut tard je m'engageais de faire ce que je venais de promettre et de le rendre achever le lendemain avant huit heures du matin au péril de ma vie.

Je m'adressai ensuite au Gouverneur qui était présent et je le priai de se souvenir que le retranchement de la citerne n'avait été fait à d'autres desseins que pour se retirer, si on se voyait trop pressé dans le cavalier et que de plus, pour empêcher les ennemis de se prévaloir de ce poste, supposé qu'ils s'enfussent rendus maîtres, j'avais préparé une plate-forme sur le haut de la falaise de la rivière des Gallions pour loger quatre ou cinq canons pour battre dans le cavalier la rivière entre deux, et que si on voulait se mettre à travailler des deux côtés de cette plate-forme où le terrain est assez aisé à remuer, on y ferait dans une nuit un retranchement pour mettre deux cents hommes à couvert. Il me dit qu'il avait déjà parlé de toutes ces choses à M. le Lieutenant général et qu'il espérait qu'il y ferait une sérieuse attention puisque l'affaire reposait toute sur lui.

RANCUNE DE GABARET

Quatrième partie, page 155
Tome VI, page 237
Tome IV, page 282

... auxquels il ne pouvait faire plus de mal. Je rencontraï le personnage dont je viens de parler après que l'assemblée se fut séparée. Il me dit que j'avais très mal fait de m'opposer, comme j'avais fait, au sentiment de M. De Gabaret et que j'aurai beaucoup de peine à faire ma paix avec lui, après l'avoir choqué de cette manière. Je lui répondis que je n'emploierai personne pour cela et qu'ayant vécu quarante ans sans lui, je pourrais bien vivre autant sans le secours de ses bonnes grâces, que j'avais parlé en homme de bien et que la suite ferait voir qui avait le plus raison.

M. DE MACHAULT ET LES RELIGIEUX

Quatrième partie, page 200
Tome VI, page 318
Tome IV, page 316

Je l'accompagnai au Fort Royal où il alla trouver M. De Machault Gouverneur général des îles. Je ne le connaissais que de nom et de réputation. Je savais seulement qu'il était de Paris ou des environs, que sa famille qui était de robe avait des terres auprès de Gonesse et qu'il avait deux sœurs religieuses de notre ordre à Poissy. C'était un homme qui passait soixante ans, assez grand et maigre de corps et de visage, mais qui en échange avait des jambes fort grosses et fort malsaines. On disait qu'il était le plus ancien des capitaines des vaisseaux du Roy, qu'on lui avait donné cet emploi pour ne pas être obligé de le faire chef d'escadre. Il était homme de bien et de beaucoup de vertus, faisant tous les jours deux ou trois heures d'oraison mentale, lisant assidûment les écritures saintes et les expliquant à tous ceux qui le voulaient écouter, c'est-à-dire comme un homme qui ne l'entendait guère. Il fréquentait les sacrements bien plus souvent que ces Mrs de Port Royal, dont il était l'élève, ne le permettent à leurs néophytes et il aimait extrêmement à décider et à juger. Il arriva aux îles fort prévenu contre le Comte de Gennes, gouverneur de St Christophe, et contre tous les religieux généralement, et sans distinction, et ne craignait point de dire hautement qu'il voulait employer tout son pouvoir

pour faire venir des bons pères de l'Oratoire pour remplir les paroisses et des sœurs grises pour servir l'hôpital et renvoyer tous les moines en France.

Le père Gombaut, supérieur général des Jésuites, fut un des premiers à ressentir sa mauvaise humeur, puisqu'il eut assez peu de distinction pour lui dire en présence de quantité de personnes, qu'il le priait de ne pas gâter un religieux de la compagnie qui avait passé sur son bord et qui n'était point du tout jésuite. Le père Gombaut lui ayant répliqué qu'il le croyait jésuite et que c'était en cette qualité qu'il l'avait reçu dans la maison. « Je m'entends, lui dit M. De Machault, je veux dire que c'est un homme de bien et que je fais une grande différence entre un jésuite et un homme de bien. » Il est vrai qu'ayant connu dans la suite, la faute qu'il avait faite, et combien son gouvernement était peu assuré après une semblable action et plusieurs autres, il se réconcilia avec eux, leur rendit la justice qui leur était dûe et écrivit d'eux en forts bons termes au confesseur du Roi.

Le supérieur des Carmes et celui des Frères de la Charité de Guadeloupe, étant allés le voir à la Martinique, après la déroute de leur île, il les reçut devant tout le monde de la manière la plus indigne. Il leur reprocha que c'étaient les péchés des religieux qui avaient attiré le fléau sur cette pauvre île, et les couvrit de tant de confusion par une infinité de choses aussi humiliantes qu'elles étaient fausses, que ces deux pauvres religieux, qui étaient d'ailleurs gens d'esprit, ne purent lui dire une seule parole et ne pensèrent pas trouver assez tôt la porte, pour se retirer. Ces manières ouvrirent la porte à tous les libertins qui ne sont pas en petit nombre aux îles, d'inventer mille calomnies contre leur pasteur et de leur perdre le respect dans toutes les occasions. Les choses allèrent si loin et l'impunité et la protection qu'ils trouvaient dans ce nouveau général, qu'un habitant de la paroisse du Trou au Chat, nouveau et mal converti, eut la hardiesse de donner un soufflet à son curé qui était un Capucin, et cela dans la sacristie après l'avoir chargé d'injures les plus atroces. Le Procureur du Roi ayant poursuivi cet homme, il fut condamné par le siège royal à faire amende honorable, la torche à la main et la corde au cou, devant la porte de l'église et à une grosse amende. Le condamné ne manqua pas d'appeler de cette sentence au Conseil et il eut sujet d'être content de la manière dont M. De Machault y prit son parti, quand la cause fut appelée. Le Capucin qui, par malheur ou par imprudence,

s'y était trouvé, fut aigrement blâmé de n'avoir pas embrassé cette occasion pour enseigner à ses paroissiens, la pratique de la souffrance et de l'humilité. Le condamné fut absous et peu s'en fallut que le curé, battu et injurié, ne fut condamné aux dépens après avoir été traité de la manière la plus indigne par le Gouverneur général en pleine séance du Conseil. Je pourrais faire un volume de semblables histoires. Une conduite si extraordinaire surprenait tout le monde et on ne pouvait concevoir qu'un Gouverneur général, dont la vie paraissait si exemplaire, s'oublia si fort de son devoir et s'en prit avec tant d'animosité aux religieux qui sont les pasteurs de toutes les îles, lui qui devait les protéger quand ce n'aurait été que pour contenir les peuples dans le devoir. Il semblait qu'il eut une bibliothèque complète de tout ce qui a été écrit contre les religieux, dont il ne manquait jamais d'entretenir tous ceux qui mangeaient à sa table. De manière qu'un vertueux prêtre séculier qu'il avait amené de France pour être son aumônier, lui demanda son congé en lui disant qu'il ne pouvait plus entendre les satyres dont il déchirait les prêtres et les religieux et qui tournaient la religion et les choses les plus sacrées en ridicule. Depuis la sortie de ce bon prêtre, il avait pris à son service, après la déroute de la Guadeloupe, un certain abbé Seignier, provençal...

ATTITUDE DU PERE CABASSON

Quatrième partie, page 206

Tome VI, page 322

Tome IV, page 317

... son honneur et son pouvoir lui permettraient. Il ne manqua pas de s'informer du Père Cabasson, de ce prétendu mariage, mais celui-ci qui ne le voyait en sa place qu'avec une jalousie extrême lui répondit que l'on pouvait trouver quelque tempérament pour le rendre valide. Non qu'il ne sut fort bien que cela était impossible, mais parce que il était bien aise de voir son successeur dans cet embarras et en état de faire quelques mauvais pas. Comme j'étais très parfaitement informé de cette affaire, il me pria de la lui expliquer dès que je fus arrivé et de lui en dire mon sentiment.

NECESSITE DE FONDER UNE PROVINCE RELIGIEUSE AUX ILES

Quatrième partie, page 216

Tome VI, page 333

Tome IV, page 324

...Les maladies qu'ils avaient contractées dans les missions, exigeraient de leur charité. Je sais que ce raisonnement ne sera peut-être pas approuvé de tout le monde, parce qu'il y a une infinité de gens qui croient ou qui font semblant de croire, que tous les religieux cherchent avidement toutes les occasions de souffrir et d'exercer les actes d'une charité la plus parfaite. Cela se peut rencontrer dans quelques particuliers, mais cela ne se trouve pas dans tous, et quand il ne se trouverait pas dans le cas présent, ce ne serait pas un défaut capital. Je vois bien que ce que je dis ici, fera encore soulever bien des gens contre moi, mais je les prie, avant de me condamner de faire réflexion, que pour être revêtu d'un habit religieux, on n'en est pas moins homme et que tout ce que l'on peut attendre d'un religieux, c'est qu'il travaillasse assidûment à modérer ses passions, empêcher leurs saillies et leurs emportements sans pourtant aucune espérance d'en détruire jamais la racine et la source. Cela supposé, ne sera-t-il pas permis de regarder les religieux, enfants d'un couvent, comme on regardait dans le monde dix ou douze enfants d'une même famille, qui travailleraient nuit et jour pour maintenir la maison paternelle. Qu'arriverait-il si l'un de ces enfants la quittait et s'en allait dans quelque pays éloigné, travailler pour d'autres personnes, y passer tout le temps de sa jeunesse, y ruiner ses forces et sa santé, et qu'enfin, accablé de vieillesse et d'infirmités, il revienne à la maison paternelle, non pour la servir, mais pour y être à charge. Peut-on se persuader qu'il dut être regardé d'un bon œil. Il est vrai qu'il aurait la gloire d'avoir bien travaillé pour des étrangers et d'en être revenu tout couvert d'honneurs et de louanges. Mais qu'en reviendrait-il à sa famille ? Que les incommodités et les dépenses extraordinaires qu'il faudrait faire pour ce frère malade et incapable de rendre aucun service, et ses autres frères feraient-ils une faute bien considérable contre la charité, quand ils penseraient qu'après avoir tant travaillé pour des étrangers, il aurait dû s'assurer d'une récompense qui l'aurait entretenue le reste de ses jours, sans être à la charge de sa famille, et sans lui causer de dépenses qu'il sait bien qu'elle n'est pas

en état de soutenir. Il n'y a rien ce me semble, d'injuste ni de trop dur dans ce reproche.

On ne le chasse pas pour cela de la maison paternelle, on l'y reçoit, on l'y loge, on l'y nourrit, on fait même pour lui beaucoup plus que pour les autres. Comme il n'est pas en état de travailler, on le laisse en repos et on le sort pendant que les autres travaillent et sont obligés de travailler davantage ou de retrancher souvent de leur nécessaire pour le traiter conformément à ses besoins. Voilà ce qui peut arriver dans le monde et qui arrive dans toutes les provinces et dans tous les couvents sans exception. Comme je l'ai vu, longtemps auparavant de m'affilier dans les missions, c'était le prétexte dont se couvraient la plupart des missionnaires pour amasser quelques sommes d'argent, souvent au dépens de leur conscience, et toujours au détriment des maisons que la mission possédait aux îles, afin que revenant à la maison paternelle, c'est-à-dire dans leur couvent originaire, ils n'y paraissent pas les mains vides et qu'ils puissent dire à ceux qui étaient demeurés et avaient travaillé « vous avez travaillé en Europe, nous en Amérique. Ce que nous apportons à la masse commune tiendra lieu de ce que nous aurions pu gagner si nous étions restés ici et empêchera que nous ne vous soyons à charge dans les infirmités que nous avons contractées dans les missions ». Si les religieux s'étaient contentés d'apporter à leur couvent, précisément ce qu'ils avaient pu épargner de leur pension et de leur casuel, la chose aurait été tolérable. Mais il s'était glissé des abus considérables, dont il n'est pas nécessaire d'instruire le public, auxquels le général de l'Ordre se crut obligé de remédier et le moyen le plus sûr, le plus aisé, le plus naturel était d'engager les missionnaires qui avaient servi les missions pendant un nombre d'années, à renoncer à leur couvent originaire et à les affilier aux maisons que la mission possède aux îles. Par ce moyen on retranchait le flux et le reflux continuels des religieux qui allaient aux îles, et en revenaient après qu'ils aient passé deux ou trois ans et souvent beaucoup moins. On leur ôtait le prétexte d'amasser de l'argent, on étouffait les plaintes et les murmures des couvents qui se plaignaient qu'on leur enlevait les religieux pendant qu'ils étaient en état de service, pour les leur renvoyer quand ils ne pouvaient plus qu'être à charge à la communauté. On fixait les religieux et on les assurait d'une demeure paisible et tranquille où ils seraient bien traités et entretenus quand l'âge

et les infirmités les auraient rendus incapables de servir les missions. Et on pourvoyait les missions de bons sujets et les maisons d'enfants affectionnés au bien commun, parce que s'y regardant comme devant y finir leurs jours, il leur était important d'en conserver et d'en augmenter les facultés et la réputation puisque les espérances de leur vieillesse étaient fondées par ces deux choses.

Dans la vue de ces établissements, le général avait réuni les maisons que la mission possédait aux îles de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Christophe, de Saint-Martin, de Sainte-Croix, de la Grenade et de Saint-Domingue dans un corps de congrégation auquel il donna le nom de Congrégation du Saint Nom de Jésus. Il y nommait de quatre ans en quatre ans, un vicaire général qui était en même temps préfet apostolique, sur la présentation qu'en faisait le général au Pape et à la Congrégation de la Propagande. Ce vicaire général établissait les vicaires ou supérieurs particuliers dans chaque île, et avaient soin de faire les visites des paroisses et les règlements nécessaires pour maintenir le bon ordre et la discipline parmi les religieux.

En 1701, le Père Cabasson, alors vicaire général, se trouva à Rome avec le Père Bédarides. Le Père Général crut qu'il était temps d'achever l'ouvrage qu'il avait projeté depuis longtemps, qui était de donner des enfants à toutes les maisons qui composaient la congrégation. En attendant qu'il y eut un nombre suffisant, pour établir une famille dans chacune, il voulut que les premiers enfants de cette congrégation y fussent agrégés sans distinction de maisons, sauf à faire cette distinction quand le nombre des enfants serait plus considérable. Il commença cet établissement en affiliant de son autorité les pères Cabasson et Bédarides. leur donnant ordre dès qu'ils seraient arrivés aux îles d'affilier les religieux qui, après avoir servi l'espace de six ans d'une manière louable et exempte de tout reproche, voudraient renoncer à leur couvent originaire et se consacrer pour le reste de leurs jours au service des missions. Sa prudence lui fit exiger un séjour de six ans, avant de pouvoir être affilié, afin que les religieux puissent bien prouver leur force et leur vocation à ce ministère, et que réciproquement on eut le temps de connaître à fond leurs talents, leur esprit et la pureté de leurs mœurs, étant impossible qu'un homme puisse se déguiser un si longtemps, sans être reconnu véritablement pour ce qu'il est. Ce fut avec ces instructions et

les pouvoirs nécessaires pour les mettre en exécution, que les deux religieux partirent de Rome pour reprendre le chemin des îles. On ne peut s'imaginer combien ces affiliactions intriguèrent les religieux de la province de Toulouse. Ils comprirent que c'était la ruine de l'autorité qu'ils avaient usurpée sur ces missions, et quand même tous les affiliés seraient de leur province, ils ne seraient pas d'humeur à se laisser dépouiller de leurs biens, comme ces bons pères avaient fait depuis 25 ou 30 ans qu'ils s'étaient intrus dans le gouvernement de ces missions. Car quoiqu'ils publient avec beaucoup de soins, que c'est leur province qui les a fondées, il est plus aisé de leur prouver le contraire qu'à eux de le soutenir.

Il suffira pour prouver la vérité de ce que j'avance de remarquer que feu M. le cardinal de Richelieu, ayant établi et fondé un couvent de notre ordre au Faubourg Saint-Germain à Paris, pour servir de noviciat général à tous ceux qui seraient reçus dans l'ordre pour tous les couvents de France où l'on voulait établir la réforme qui avait été commencée par le Père Michelis de la province de Provence. Ce couvent fut d'abord rempli de religieux que l'on tira de celui de la rue de Saint-Honoré dans la même ville, et servit communément de noviciat pour une partie de la congrégation de Saint-Louis aussi bien que pour les autres provinces. Cette même congrégation de Saint-Louis, ayant été partagée en deux, à cause du trop grand nombre de couvents qui avaient embrassé l'observance régulière, ceux qui étaient au Sud de la Loire furent réunis en une congrégation sous le nom de province de Toulouse, et ceux en deçà demeurèrent sous leur ancien nom de congrégation de Saint-Louis dont le couvent du Faubourg Saint-Germain faisait partie. Ce fut au prieur de ce couvent que M. le cardinal de Richelieu s'adressa pour avoir des religieux pour accompagner la colonie que l'on envoya à la Martinique en 1635 et ce fut de ce couvent que furent tirés les cinq premiers religieux qui y furent envoyés, qui constamment n'étaient pas du tout de la province de Toulouse. C'étaient des religieux qui déjà avancés en âge, en mérite et en grade, étaient venus demeurer à ce couvent pour y prendre le premier espoir de l'ordre et ensuite le répandre dans le leur. Ce furent, entre autres, le Père Pélican, docteur de la Faculté de Paris, qui était du couvent de Langres, le Père Raymond Breton, du couvent de Caen, le père Philippe de Beaumont,

du couvent d'Amiens, le Père Prechy et un frère de lay. Ceux qui les suivirent étaient encore la plupart en deçà de la Loire et cela a presque toujours continué sur le même pied, et ce n'est que depuis l'année 1685 ou environ, que cette mission ayant été érigée en congrégation le premier religieux qui fut établi vicaire général, qui était le Père Carbonnière, s'étant trouvé être de la province de Toulouse les pères de cette province ont regardé depuis ce temps-là, les biens de ces missions comme leur patrimoine et ont mis en usage tous les artifices dont ils sont capables pour ne pas abandonner ce qu'ils ont usurpé et dont ils ont tiré jusqu'à présent des sommes immenses.

Tout n'est pas venu à ma connaissance, car on n'écrit guère ces sortes de choses sur les livres, ou l'on sait assez le moyen de les déguiser, mais on en jugera par cet échantillon qui est, que dans les années 1701 et 1702, ils ont touché de la seule maison de la Guadeloupe, treize mil trois cent septante six francs qui ont été envoyés au couvent de Toulouse par le Père Cabasson et dont j'ai eu les récents en mains, comme procureur de cette maison, lesquels j'ai remis ensuite pour ma décharge en celles du R.P. Général. On peut juger par ce seul article, et par un présent, ou comme on voudra l'appeler, de cette conséquence, fait par une seule maison dans un temps où elle n'était pas encore remise des pertes qu'elle avait faites, onze ans auparavant quand les Anglais l'avaient complètement brûlée et ruinée, quelle somme cette province ou le couvent de Toulouse ont tiré des missions. Pendant quinze ou vingt ans que le Père Carbonnière et autres ont eu l'administration des biens de la mission et en particulier de la Guadeloupe qui faisait seule pour dix ou onze mille écus de sucre blanc pour chaque année, et de sucre brut et d'indigo quatre fois plus qu'il n'en fallait pour entretenir les missionnaires de toutes les îles, quand même les pensions que le roi donne et le casuel de leurs églises ne seraient pas suffisants à le faire. Mais tout le monde sait que la pension et le casuel sont si considérables, surtout à Saint-Domingue, qu'il y a bien des évêques en Italie qui n'en ont pas tant et que dans les autres îles un missionnaire avec les deux nègres pour le servir, peut s'entretenir très largement de ce que lui produit sa paroisse, quelque petite qu'elle puisse être. S'il était nécessaire d'entrer ici dans le détail, je ferais voir que la plus petite paroisse des îles du vent, rend quatre cents écus et je pourrais

encore, prouver que mettant les denrées à un prix fort haut, il est difficile à un religieux de dépenser cette somme pour sa nourriture et son entretien et pour ses deux esclaves. J'en puis parler, comme savant et non point par spéculation, mais pour l'avoir pratiqué moi-même, et avoir examiné une infinité de fois les comptes de nos curés. Il faut donc conclure que la province de Toulouse a tiré des sommes immenses de ces missions depuis qu'elle a eu soin que les charges fussent toujours entre les mains de ses sujets, car pour ce qui est des paroisses, elle ne s'en est jamais guère embarrassé, comme je l'ai justifié en particulier à des puissances qui avaient droit de s'en informer et depuis que la province de Toulouse s'est emparée du gouvernement de ces missions, elle n'a presque jamais fourni la moitié des religieux qui étaient employés, se contentant de pouvoir remplir les postes par lesquels passent le bien, en quoi elle a fait voir qu'elle entendait parfaitement bien ses intérêts, et c'est ce qu'elle craignait de perdre quand les maisons de la congrégation seraient pourvues d'enfants qui auraient regardé de plus près à leurs affaires et qui se seraient opposés à la dissipation de leurs biens. Ce fut pour empêcher ce coup fatal à leurs intérêts, que les pères de cette province mirent tout en usage pour étouffer ces affiliations. Ils gagnèrent le Père Cabasson et convinrent avec lui qu'il ne parlerait point d'affiliation à aucun missionnaire et qu'afin que les anciens ne le puissent pas demander, ils les dégoûteraient de façon qu'il les obligerait à repasser en France. Il ne tint pas à lui qu'il n'exécute ce dernier article, mais les anciens religieux, s'étant assemblés, résolurent de souffrir patiemment ses mauvaises manières jusqu'à ce que le temps de son emploi étant fini, le général de l'Ordre leur désigna un autre supérieur. Quant au premier point, il l'exécuta dans toute son étendue, puisque de son temps il n'y eut aucune affiliation, quoique les anciens missionnaires lui eussent témoigné plusieurs fois qu'ils le souhaitaient. Mais le Père Bédarides lui ayant succédé, crut qu'il ne pouvait rien faire de mieux que d'exécuter les ordres précis qu'il avait reçus du général sur ce sujet, après qu'il eut calmé les esprits que certaines intrigues avaient aliénés les uns des autres, nous renoncâmes à tous les droits que nous avions à notre couvent en Europe et promirent stabilité à la congrégation des missions pour y être dorénavant affiliés. Nous étions sept, à savoir, les pères Rosier, Breton, Imbert, Vidal, Monori, Gasset

et moi. L'acte fut dressé et envoyé au général de l'Ordre à Rome qui l'approuva et le confirma et fut bien aise de voir que la congrégation avait enfin neuf sujets affiliés, y compris les pères Cabasson et Bédarides, et que le nombre en augmenterait bientôt. On pourrait demander ici pourquoi nous ne recevions pas de jeunes gens à l'habit et à la profession de notre ordre comme on le fait dans toute la terre ferme de l'Amérique et des îles dépendantes de l'Espagne et du Portugal, car il faut convenir que nos créoles ont de l'esprit, de la sincérité et quand on peut les réduire à s'appliquer à quelque chose, ils y font des progrès merveilleux et bien plus vite que les Européens. On aurait pu les envoyer en France faire leur noviciat et leurs études et les rappeler à la mission quand ils auraient bien pris l'esprit de la religion et qu'ils auraient été suffisamment instruits de la manière d'exercer le ministère de la parole et de conduire les âmes. J'avoue que cela aurait pu réussir dans quelques-uns, mais les risques que nous devons courir étaient trop grands et trop présents pour espérer quelque chose de bon et de solide de ces sujets. Le climat où ils sont nés, la manière dont ils ont été élevés, le lait qu'ils ont sucé, leur tempérament et leur inclination ne les rendent point du tout propres au célibat. Ils sont pour l'ordinaire bien faits et quoiqu'à l'exemple des sauvages et des nègres, on ne les emmaillotte presque que pour la forme et seulement neuf à dix jours, il est très rare et je puis dire n'en avoir jamais vu de boiteux, de bossus, de contrefaits de quelque manière que ce puisse être. Le lait qu'ils sucent, presque tous qui les porte encore au libertinage de la chaire, est celui des négresses, leur nourriture, que tout le monde sait être d'une complexion extrêmement chaude et amoureuse et elles communiquent cette passion avec leur lait à leur nourrisson, et non seulement cela, mais toutes les autres que nous remarquons en eux. Ils aiment le vin, la danse, la bonne chair, sont libertins, inappliqués, fainéants, n'aiment que leurs plaisirs, et dès qu'ils ont atteint l'âge de 14 ou 15 ans, il ne faut plus compter sur eux, ni pour la retenue, ni pour l'étude, à moins que ce ne soit de celles qui flattent leurs inclinaisons et qui les divertissent comme la danse, la musique et les armes. Je laisse au jugement du public, si de tels gens sont très propres pour faire des religieux, des missionnaires et des curés.

LE MARIAGE CLANDESTIN

Quatrième partie, page 229
Tome VI, page 335
Tome IV, page 325

... subreptice et obreptice. On n'avait point exposé qu'il y avait eu un mariage clandestin, célébré et tellement consommé, que la fille était déjà accouchée. On avait dit seulement que la fréquentation du dit Gressier dans la maison de sa prétendue femme, avait tellement irrité les parents de la fille qu'il était en danger d'être tué, s'il ne l'épousait, et en un mot, il n'était rempli que de fausseté.

SUITE DU MARIAGE

Quatrième partie, page 230
Tome VI, page 336
Tome IV, page 325

... des marques assurées de leur catholicité. Avec tout cela M. de Machault ne fut point du tout content, et soit que son aumônier ou d'autres gens qui l'obsédaient, l'eussent aigri contre nous, il reçut fort mal nos défenses et continua à nous donner des marques de sa mauvaise humeur, toutes les fois qu'il en eut l'occasion.

MARIAGE DU SIEUR DU CHASTEL

Quatrième partie, page 245
Tome VI, page 255
Tome IV, page 334

... d'y faire pour le perfectionner. Tout le monde fut surpris des honnêtetés qu'il me fit. Je vis bien qu'elles ne visaient qu'à m'engager à tirer d'affaire son aumônier et qu'après cela, il reprendrait ses premières allures. La suite l'a justifié. Ce fut environ dans ce temps là que le sieur Taneguy Du Chastel, capitaine d'un détachement de marine, épousa une des filles du sieur Pocquet, capitaine des milices, conseiller supérieur de la Martinique et qui avait acheté tout récemment une charge de secrétaire du roi. Ce mariage fit grand bruit dans l'île. Premièrement, à cause de la haute noblesse du sieur Du Chastel que l'on voyait assez mal assorti du côté de l'épouse qu'il prenait et en second lieu, à cause d'un accident qui troubla la fête. Le sieur Pocquet y avait

convié tous les parents du côté de sa femme et tous les amis et voisins, ce qui faisait une fort nombreuse assemblée. Il n'avait pas voulu se rapporter pour l'exécution du festin au nègre qui lui servait ordinairement de cuisinier et avait fait venir un traiteur du bourg de Saint-Pierre. Ce qui, ayant irrité le nègre, il mit malicieusement deux bouts de tabac dans une daube de deux coqs d'Inde qu'on devait manger froid le jour de la noce, à déjeuner. Il n'en fallut pas davantage pour purger par le haut, par le bas, la plus grande partie de l'assemblée qui avait voulu goûter de ce coq d'Inde purgatif. Jamais il ne s'est vu un tel désordre, le chirurgien ne pouvant suffire à donner de la thériaque à l'un, de la confiture d'hyacinthe à l'autre, à celui-ci un lavement, en un mot la fête fut troublée d'une manière qui donna à parler et à rire à toute l'île.

L'AFFAIRE CROCHEMORT

Quatrième partie, page 246

Tome VI, page 356

Tome IV, page 334

Nouveaux différends que nous eûmes avec M. Machault.

Nous commençâmes cete nouvelle année 1705 par un nouveau différend que nous eûmes avec M. de Machault notre gouverneur général. Il était venu au Fort Saint-Pierre dans les premiers jours du mois de janvier. Tout le monde lui allant rendre ses devoirs, nous fûmes comme les autres, quoiqu'il ne laissa aucune occasion de nous chagriner et de nous donner des marques de sa mauvaise volonté, malgré cela nous ne manquions pas à la moindre circonstance des devoirs que nous étions obligés de rendre à son caractère, obéissant scrupuleusement au précepte de l'apôtre « Obédite *praepositis vestris etiam discolis* ». J'accompagnai le Père Bédarides notre supérieur général dans cette visite, dans laquelle nous ne nous attendions pas à ce qui nous arriva. Car à peine M. de Machault se donna-t-il la patience d'entendre quatre paroles du compliment que le Père Bédarides lui voulait faire qu'il l'interrompit en mettant la main à sa poche, en posture d'un homme qui veut tirer quelque chose. « Mon père, lui dit-il, j'ai dans ma poche de quoi faire pendre un de vos religieux ». Une proposition si extraordinaire faite à un préfet apostolique devant d'autres des principaux de l'île, qui étaient dans la salle étourdit notre supé-

rieur. Je pris la parole pour lui donner le temps de se remettre et je dis à M. de Machault « il faut, monsieur que la chose soit bien sûre et bien criminelle, pour vous obliger à garder si peu de mesures, avec des gens qui semblent en mériter davantage. Elle est si sûre, mon père, me répondit-il, que j'en ai les pièces justificatives entre les mains et que, sans la défense que me fait le roi de procéder contre les religieux, j'aurais déjà fait châtier celui-là ». Notre supérieur général le supplia de lui dire qui était ce religieux criminel et qu'il le remettrait dans les prisons afin qu'on lui fit son procès. M. de Machault fut assez longtemps sans le vouloir nommer. A la fin il lui dit « Je le voulais épargner et ne pas dire son nom devant tout le monde, mais puisque vous le voulez, c'est le Père Imbert, curé de la Grande Anse de cette île, qui a envoyé un homme pour assassiner un de ses paroissiens nommé Crochemort ».

Je ne pus m'empêcher de sourire quand j'entendis nommer ces deux personnes. Je lui dis, que puisque le différend était entre le Père Imbert et Crochemort, nous n'avions rien à craindre pour notre confrère, mais que cependant il était bon d'éclaircir l'affaire, afin que la justice fut rendue à qui elle devait l'être. Nous le priâmes ensuite de mettre les pièces justificatives au greffe, parce qu'il était d'une très grande conséquence que ce religieux fut puni, s'il avait péché, ou que sa réputation fut rétablie, s'il se trouvait que l'accusation fut fausse. M. de Machault nous répondit qu'il ne voulait point se dessaisir de ces pièces, et que ce qu'il nous avait dit était par manière d'avertissement, selon le conseil de l'évangile. Le public jugera si c'était un avertissement fort évangélique. Aussi ne le primes-nous pas sur ce pied-là, nous sortîmes fort mortifiés et fort résolus de voir la fin de cette affaire. Tous nos amis, tant ceux qui étaient présents à cette scène que ceux qui apprirent l'insulte qui nous avait été faite par le général, vinrent nous en témoigner leur chagrin, et nous conseillèrent d'en porter nos plaintes en cour et d'en demander justice. Le lendemain, je retournai chez M. de Machault sous prétexte de lui parler de quelque autre affaire. Il ne manqua pas de me parler de celle du jour précédent, sur quoi je le suppliai d'agréer que nous le priassions avec quelques formalités de mettre ces prétendues pièces au greffe afin de faire connaître à tout le monde que nous ne souffrions pas le crime dans nos confrères et en même temps que nous n'étions pas d'humeur à les laisser

flétrir quand ils étaient innocents. Il me dit qu'il ne le ferait pas qu'il ne voulait point de procès avec nous. Nous laissâmes passer deux jours pour donner le temps à quelques amis d'agir auprès de lui pour le porter à nous rendre justice, et quand nous vîmes qu'il n'y avait rien à espérer, je lui présentai une requête dans laquelle le supérieur général le suppliait de mettre au greffe les pièces qu'il avait dites avoir entre les mains, suffisantes pour faire prendre le Père Imbert comme ayant envoyé un assassin pour tuer le nommé Crochemort. Il prit la requête et en lut une partie, après quoi il nous la rendit, en disant qu'il n'avait rien à répondre et que si cete affaire nous tenait tant à cœur, nous pourrions prendre les voies ordinaires de la justice et qu'il ne s'en mêlerait point. Cete promesse nous aurait été avantageuse, s'il avait pu l'exécuter, mais qui aurait pu lui imposer une si rude pénitence, à lui qui n'avait point son pareil au monde pour juger et décider à tort et à travers. Nous fûmes donc réduits à présenter une requête au juge royal et à nous plaindre que le nommé Crochemort avait accusé le Père Imbert son curé de l'avoir fait assassiner par un certain aventurier qui se faisait appeler le chevalier de la Motte, et que nous demandions que le dit Crochemort fut obligé de prouver ce qu'il avait avancé ou d'être châtié comme calomniateur selon les rigueurs de la loi.

Pierre Labbé dit Crochemort était un aventurier de Dieppe en Normandie, chirurgien de profession. Il était venu à la Martinique sur un vaisseau marchand duquel il avait déserté depuis quatre ou cinq ans et s'était sauvé à la Cabesterre, c'est-à-dire dans un lieu éloigné du Fort Royal, où le vaisseau était mouillé et où il serait à couvert des recherches que son capitaine faisait de lui. Après le départ du vaisseau, il se mit à travailler de son métier dans la paroisse de la Grande Anse, et comme il était assez bien tourné, grand parleur et fort entreprenant auprès des femmes, il gagna le cœur de la veuve du sieur Vertpré et l'épousa, malgré tout ce que la famille de cette veuve put faire pour l'empêcher. La mère de cette veuve étant morte quelque temps après ce mariage, il recueillit une succession de plus de vingt mille écus. Il quitta aussitôt son métier, se mit à fréquenter les gros habitants, à donner des grands repas à ceux qui venaient chez lui, et à jouer gros jeu. Comme il était naturellement libertin et impie, le grand bien dont il se voyait en possession le rendit encore plus vain et plus satirique qu'il n'était

auparavant. Il médissait de tout le monde et de toutes choses. Il tournait en ridicule les cérémonies de l'église les plus saintes, et parlait des mystères de la foi comme un homme qui n'en avait pas. Il faisait chaque jour des contes nouveaux et scandaleux de ses pasteurs, leur perdait le respect dans toutes les occasions, glosait sur leurs prédications, attaquait indifféremment tout le monde. De sorte qu'il était difficile de juger quelle passion l'agitait plus violemment, ou la folie, ou l'impiété. Il avait déjà obligé deux religieux à quitter la paroisse, parce qu'ils ne pouvaient plus souffrir son libertinage et ses incartades. Le père Imbert qui avait demeuré neuf ou dix ans dans cette paroisse avant d'être nommé supérieur de la mission de la Guadeloupe, la demanda, se flattant de pouvoir mettre cet homme à la raison. Mais le supérieur général et moi, hésitâmes longtemps avant de la lui accorder, à cause des suites que nous prévoyions en commettant ainsi deux pareils personnages. A la fin nous y fûmes contraints, n'ayant pu obliger aucun religieux à l'aller desservir. Cependant le père Imbert se trompa, Crochemort n'eut pas plus d'égards pour lui que pour ses prédécesseurs. A peine eut-il pris possession de la paroisse que Crochemort l'insulta, plusieurs fois jusque dans l'église.

Le malheur était que M. Robert, intendant du pays, était passé en France, car s'il avait été sur les lieux, il aurait bien fait changer de vie à ce libertin. Mais il s'en fallait bien que celui qui, faisait les fonctions d'Intendant, en attendant que la cour en envoya un autre, eut la même autorité que M. Robert quoiqu'il eut la même équité et la même droiture. Nous avons pris le parti d'abandonner cette paroisse et d'écrire nos raisons en cour, quand les paroissiens de la Grande Anse portèrent leurs plaintes contre Crochemort à M. de Machault d'une manière si vive et si pressante, qu'il fut obligé d'envoyer sur les lieux le Sr de Courpon, lieutenant de Roi de Saint Christophe, qui depuis la prise de cette île, servait à la Martinique, pour informer sur les plaintes des habitants et voir comment on pourrait remédier aux désordres que causait ce libertin. Il y vint, fit toutes les perquisitions nécessaires et ayant été pleinement convaincu de la mauvaise conduite de Crochemort, tant à l'égard de ses pasteurs que des autres habitants, il en fit son rapport à M. de Machault qui ordonna que Crochemort demanderait pardon à la porte de l'église un jour de dimanche, lorsque le peuple serait assemblé, premièrement au préfet apostolique qu'il avait outragé en la

personne de ses religieux, ensuite à son curé auquel il promettait de changer de vie, et à tous les habitants qu'il avait insultés et scandalisés. Cela fut exécuté le dimanche huitième de juillet 1704 en présence du lieutenant de Roi qui s'y était rendu exprès. Une conduite plus régulière succéda à une vie déréglée, mais cela dura peu de jours et Crochemort recommença tout de nouveau à donner des marques de libertinage invétéré et incurable. On conseilla à son curé de fermer les yeux et d'employer avec patience tous les moyens que la charité, l'adresse et la politique lui inspiraient pour ramener cet égaré et mettre quelque frein à ses saillies. Mais comme nous vîmes que tout était inutile, on résolut de l'abandonner à son mauvais génie sans s'en plus embarrasser.

Le sieur de Courpon ayant eu le commandement d'une partie de la Cabesterre, parce qu'il fallait donner de l'ouvrage à tant de lieutenants de Roi désœuvrés, vint faire la revue des milices de la Grande Anse ou ayant appris par les habitants que Crochemort n'était pas plus sage qu'avant son amende honorable et que tout récemment il avait interrompu le curé qui prêchait et jeté de l'eau bénite à pleines mains sur tous ceux qui entraient à l'église il le fit venir au presbytère du père Imbert et l'obligea encore une fois à demander pardon ce qu'il fit plutôt que d'être conduit au Fort Royal ou le sieur Courpon le voulait envoyer.

Toutes ces corrections furent inutiles. On trouva peu de jours après plusieurs copies d'une satire infâme dans laquelle une bonne partie des habitants de la Cabesterre était cruellement déchirée sans épargner les curés, et le père Imbert moins que les autres. Quoique ceux qui avaient composé la satire ou en avaient fait les copies eussent soin de contrefaire leurs caractères, on avait pas laissé d'y reconnaître celui de Crochemort et d'un certain aventurier gascon nommé Sauvage, qui se faisait appeler le Chevalier de la Motte. Je l'avais vu à la Guadeloupe où il était venu avec les flibustiers dans le temps que les anglais attaquaient cette île, où il s'était fait connaître plus par la subtilité de ses mains que par son courage. Je l'ai depuis rencontré à Paris avec l'équipage d'un soldat aux gardes. Ce prétendu Chevalier avait fait connaissance avec Crochemort et la ressemblance de leurs humeurs les avait rendu presque inséparables. La différence qu'il y avait entre eux, c'était que le normand avait trouvé le moyen d'être fort riche au lieu que le Gascon était misérable. Il songeait pourtant à se tirer d'un état si fâcheux en roulant dans toutes les

maisons pour trouver quelque veuve aussi folle que celle qui avait épousé Crochemort. Comme les habitants sont généreux et qu'ils font volontiers honnêteté aux étrangers, il était reçu par tous et il y avait apparence qu'il réussirait dans son projet quand on trouva ces vers dont on le soupçonna d'être l'auteur, du moins en partie. Cela le fit chasser des maisons où il était reçu auparavant, et quelques habitants lui dirent qu'il le rouerait de coups de bâton s'il n'abandonnait complètement le quartier ou qu'il ne prouva, clair comme le jour, qu'il n'avait aucune part dans cette satire. Un contretemps si fatal à ses desseins le fit résoudre à demander à Crochemort un acte qui assura qu'il n'avait aucune part à ces mauvais vers. Mais comme Crochemort ne pouvait lui donner cette pièce, sans s'en reconnaître lui-même l'auteur, ce qui lui aurait infailliblement attiré une grêle de coups de bâton, il le lui refusa et même le maltraita de paroles auxquelles le Gascon ayant répondu vivement, Crochemort prit son épée et l'ayant conduit à deux cents pas derrière sa maison ils se battirent. Le Gascon eut une éraflure à la cuisse et Crochemort deux coups d'épée mais sans danger.

Par malheur pour le père Imbert, il était chez un marchand du bourg de sa paroisse quand ce Chevalier de la Motte passa, pour aller chez Crochemort. Il entra chez ce marchand et dit au père Imbert et autres personnes, qui étaient présentes, que dans peu de moments il leur ferait voir qu'il n'avait aucune part dans les vers qu'on lui attribuait, qu'il s'en allait chez Crochemort lui en demander une preuve par écrit ou lui donner cent coups d'épée. Le père lui répondit qu'il ferait bien de chercher à se justifier mais qu'il se souvint que les voies de fait étaient défendues et que la justice est pour tout le monde. La Motte étant retourné au bourg après s'être battu avec Crochemort, parce qu'il n'avait pas voulu lui donner le certificat qu'il lui demandait et étant allé à la maison curiale, il dit la même chose au père Imbert et lui voulut montrer son épée. Mais le père le chassa lui disant de demander pardon à Dieu de son crime et de se réconcilier avec son ennemi. Crochemort eut peur qu'on ne l'accusa de s'être battu en duel, comme son combat en avait l'apparence. Il gagna trois ou quatre misérables qu'il fit enivrer chez lui et leur fit signer des attestations, comme quoi le père Imbert avait conseillé à la Motte de l'aller trouver chez lui pour avoir de gré ou de force ce certificat. Il crut être à couvert avec ces pièces. Il les porta au gouverneur général et c'était d'elles dont il nous

parlait quand il disait qu'il avait en mains de quoi faire pendre un de nos religieux.

La requête que nous présentâmes au juge Royal, fut suivie d'une information où il y eut 27 témoins entendus. L'information produisit un décret de prise de corps contre Crochemort et contre la Motte, nous fîmes notre protestation au greffe, que nous n'entendions poursuivre que Crochemort et seulement pour les fins de notre requête et non pour autre chose. Les sergents l'ayant cherché sans le trouver, ses biens furent saisis et on y établit un commissaire pour les régir.

Cependant Crochemort ayant obtenu une adresse de défense, le procès fut porté au Conseil, ou contre toute sorte de droit et particulièrement contre l'article 5 du titre 26 de l'ordonnance de 1670 qui défend aux cours supérieures d'évoquer les procès criminels par devant les juges royaux qu'à la charge de les juger sur-le-champs et à l'audience, on ne laissa pas d'en ôter la connaissance au juge royal et on nomma un commissaire devant lequel les parties se pourvoiraient et procéderaient comme bon leur semblerait. Ce fut en cette occasion que M. de Machault se signala contre nous, quoique nous n'y fussions point, ni personne pour nous il ne laissa pas de faire une longue invective contre nous, de prendre ouvertement le parti de Crochemort, et d'être en même temps son solliciteur, son avocat et son juge. L'arrêt fut rendu le 6 mai 1705. La conduite que tint M. de Machault contre nous en cette occasion était d'autant plus étrange que dans le même temps qu'il nous donnait des preuves de sa mauvaise volonté, j'étais allé à la Guadeloupe pour informer sur une nouvelle dispense qui était venue de Rome pour ces deux prétendus mariés dont j'ai parlé ci-devant, auxquels il prenait tant de part à cause de son aumônier. Je fis les informations nécessaires et quoiqu'il se trouvât encore quelques manquements de formalité et des choses contraires mêmes à l'exacte vérité dans l'exposé, je conseillai au père Bédarides notre préfet apostolique, de passer sur ces difficultés et de permettre la célébration de ce mariage, pour deux raisons, la première parce qu'ayant envoyé consulter cette affaire en France, nous avions reçu une résolution de plusieurs docteurs en théologie et en droit qui assurait que l'on pouvait se servir de cette seconde dispense en faveur de ceux qui l'avaient obtenue parce que le style et la coutume des expéditions de Rome ne demandaient pas d'explications plus amples ni d'autres termes que ceux qui s'y trouvaient. La seconde afin que l'on ne

pusse pas dire que nous faisons naître des difficultés à plaisir pour nous venger de ce que M. de Machault faisait tous les jours contre nous. D'autant plus qu'il venait de recevoir un déplaisir sensible en la personne de son aumônier dont il crut que nous étions les auteurs, quoique dans toute l'exacte vérité nous n'y eussions contribué en rien, ce fut un avis de le renvoyer le plus promptement en Europe parce qu'il y avait ordre de la cour de l'arrêter et de lui faire son procès et comme il ne pourrait pas se laver d'un crime d'avoir fait un mariage clandestin, il avait tout lieu de craindre qu'avec toute la protection de son maître, il ne fut envoyé aux galères.

PECHE AUX ISLES

Quatrième partie, page 275
Tome VI, page 485
Tome IV, page 389

... dure bien plus longtemps que celles qui n'avaient pas servi. Ce qui nous manque aux îles pour profiter de l'abondance du poisson qu'on trouve dans nos mers, ce sont des barques ou tartanes, comme on en a en France sur les côtes de l'Océan ou de la Méditerranée. Il est certain que ceux qui voudraient s'appliquer à ce moyen, y gagneraient du bien parce qu'ils prendraient sans manquer quantité de poissons dont la moindre vaut toujours cinq sols la livre, celui qui est meilleur sept à douze sols et les plus beaux seraient vendus bien davantage. Il n'y a point de doute que l'on ne manquerait pas de soles et d'autres poissons de meilleure espèce. J'ai parlé avec des provençaux qui m'ont promis de faire le voyage avec des tartanes et d'aller profiter d'un moyen aussi facile que celui là de faire fortune.

MORT DU SIEUR LAMBERT

Quatrième partie, page 277
Tome VI, page 487
Tome IV, page 392

Ce coup fatal étonna tout son équipage, l'anglais s'échappa et le lendemain, troisième jour de février de cette année 1705, sa barque revint à la Martinique où j'eus le déplaisir d'enterrer le corps de mon ami dans notre église du Mouillage, avec cette consolation que cette perte ne m'était pas particulière.

VOYAGE DES JESUITES A LA CAPESTERRE

Quatrième partie, page 278

Tome VI, page 487

Tome IV, page 392

... plus honnête qu'ils eussent connu. Peu de jours après que le supérieur général de nos missions et moi fûmes arrivés de la Guadeloupe, quelques amis de notre maison vinrent nous donner avis que le père Langeste, jésuite qui faisait les fonctions curiales de l'église du Fort Saint-Pierre, avait averti ses paroissiens qu'il partirait le lendemain avec le Père Chaster son compagnon, pour faire sa tournée dans l'île et surtout dans les paroisses de la Cabesterre et qu'en leur absence, l'on pouvait avoir recours au Sr Bailly à qui il laissait le soin de la paroisse. Ce mot de tournée et cet avertissement donné au public au prône, choqua nos amis et fit prendre feu à tous nos pères. On avait remarqué que, l'année précédente et à peu près dans le même temps, ces deux religions avaient été, comme par manière de récréation ou de promenade dans toutes les paroisses desservies par les pères capucins, qu'ils avaient affectés d'y demeurer assez longtemps pour rendre visite à tous les habitants grands et petits, l'un après l'autre, qu'ils s'étaient offerts de chanter les messes paroissiales dans presque toutes ces églises où ils n'avaient pas manqué de confesser, ayant ménagé leur voyage d'une manière à s'y trouver les jours de fête et les dimanches.

Je savais que les capucins n'avaient point été contents du voyage que les jésuites avaient fait dans leurs quartiers, quoique ceux-ci eussent fait tout leur possible pour les persuader que c'était la simple curiosité de voir les quartiers de l'île où ils n'avaient point encore été qui les y avait engagé. Cette raison ne pouvait être recevable pour nos quartiers parce que nos pères m'avertirent que les mêmes jésuites y avaient été partout, il n'y avait que trois ans, de sorte que je fus obligé d'aller trouver le R.P. Gombaut supérieur général des jésuites et de lui dire que nos pères prenaient quelque ombrage de ce voyage qu'on avait qualifié du mot de tournée qui ne s'emploie jamais que pour signifier le voyage que fait un intendant, un gouverneur ou autre supérieur ecclésiastique ou séculier dans l'étendue de sa juridiction pour la visiter et y établir l'ordre qu'il juge nécessaire et que je le priai de calmer l'esprit de nos religieux qui

sont autant jaloux de leur juridiction qu'eux, le sont de la leur. Le père Gombaut que j'ai déjà dépeint comme un homme extrêmement sage et droit me dit que ce terme quoique échappé par inadvertance, lui avait fait de la peine à lui-même, qu'il avait été sur le point d'empêcher le voyage que ces deux pères avaient entrepris seulement pour se délasser pendant quelques jours des fatigues de la paroisse de Saint-Pierre qui n'est pas petite, mais qu'il suffisait que cela eut choqué, pour y mettre un si bon ordre que nous serions contents. Il fit, en effet revenir sur-le-champ ces deux pères qui ne passèrent que dans deux de nos paroisses. Ils vinrent chez nous, à leur tour, faire des excuses, nous les arrêtàmes à dîner et nous fimes une partie pour aller dans une de leurs paroisses où ils nous traitèrent avec toute la cordialité et la politesse imaginables, et de cette manière, la prudence du R.P. Gombaut et l'explication que j'avais eue avec lui, rétablit entièrement la bonne intelligence qui était entre nos maisons que l'imprudence d'une parole avait beaucoup ébranlée.

VENTE ANNULEE DU FONDS SAINT-JACQUES

Quatrième partie, page 280
Tome VI, page 487
Tome IV, page 392

J'ai remarqué, en parlant de notre habitation du Fonds Saint-Jacques à la Martinique qu'elle était dans un fonds entre deux montagnes, ce qui faisait que notre terrain quoique très bon d'ailleurs, était très incommode puisqu'il n'était composé que des versants de ces deux montagnes. Nous trouvâmes, dans ce temps là, l'occasion de nous placer mieux en achetant l'habitation de notre plus proche voisin M. Boisson qui s'était retiré en France. Notre dessin dans cet achat était de vendre une partie de nos terres à des petits habitants à qui elles auraient été fort convenables, pour payer en partie celles que nous voulions acheter et de faire notre principal établissement sur ce terrain qui étant dans un plat pays au-dessus de la montagne, jouissait d'un air très pur et d'une fort belle vue. Nous étions prêts d'en passer le contrat avec le Sr Maurelet, oncle du Sr Boisson qui avait les pouvoirs nécessaires pour faire cette vente quand M. de Machault voulut nous donner de nouvelles marques de son animosité. Il avait écrit en Cour, aussitôt qu'il fut arrivé aux îles, que les reli-

gieux faisaient de grandes acquisitions auxquelles il était à propos de mettre ordre. Il aurait été aisé de lui prouver que les jésuites de la Martinique et nous, n'avions fait aucune acquisition et que nous avons seulement conservé les terres de nos fondations avec assez de peine. Mais M. de Pontchartrain, secrétaire d'Etat, ayant le département de la Marine et des îles, n'étant informé que par M. de Machault, lui écrivit l'intention du roi sur cet article, et M. de Machault avait gardé cette lettre, sans la faire paraître, en attendant qu'il s'en pût servir avec quelque utilité. Il la fit enfin enregistrer au conseil souverain de la Martinique le 6 mai, et le 27 juin de cette même année 1705 au siège royal de la juridiction avec une ordonnance de sa façon. Je rapporte ici ces deux pièces parce que l'ordonnance est trop significative pour en priver le public. Extrait de la lettre de M. de Pontchartrain de Versailles, le 26 octobre 1703 « Il y a seulement observance, à l'égard des religieux, que l'intention de Sa Majesté n'est point qu'ils puissent acquérir autant qu'ils veulent, ni qu'ils puissent étendre leurs habitations au-delà de ce qu'il faut de terres pour employer cent nègres. Elle vous charge d'y tenir la main ». Collationné à l'original. Signé Machault.

En l'exécution de l'ordre ci-dessus et l'avis que nous avons eu que les R.P. Jacobins ont traité de l'habitation du Sr Boisson, nous défendons à tout notaire d'en passer le contrat et, en cas qu'il soit fait, nous le déclarons nul. Lequel ordre ci-dessus, avec la présente ordonnance seront enregistrés au greffe du Conseil supérieur et de la juridiction, à ce que personne n'en ignore à l'avenir. Il sera pareillement notifié aux révérends pères acquéreurs et au Sr Boisson et Maurelet, vendeurs de l'habitation, à la diligence du procureur du roi. Donné au Fort Royal de la Martinique le 6 mai 1705 ». Signé Machault.

Tout le monde sait que les lois n'obligent que quand elles sont promulguées et qu'elles ne valent que quand elles sont signifiées. La passion dont M. Machault était animé contre nous, l'empêcha de songer à ces deux choses, dont il ne devrait jamais s'oublier, lui qui était d'une famille de robe.

Outre cela, il avait manqué à l'obéissance qu'il devait à son prince, ayant gardé depuis un an et plus cet ordre du ministre, sans le faire paraître, le rendre public et le faire enregistrer.

Quoique depuis qu'il l'avait reçu, il fut arrivé un cas où il devait le faire paraître et c'était quand les jésuites de la Guadeloupe avaient acheté les terres de Bisdary et d'Houelmont où il y a pour employer, non pas cent nègres mais plus de trois cents, quoiqu'ils eussent dans la même île une très grande habitation avec une sucrerie et un moulin à eau et une autre sucrerie. C'était donc par eux qu'il devait commencer à faire exécuter l'ordre qu'il avait reçu du roi, longtemps avant qu'ils fissent cette acquisition. Mais les affaires qu'il s'était fait avec la plus grande partie des habitants, lui faisait connaître les besoins qu'il avait d'une puissante protection à la cour, pour se soutenir dans son poste, il avait cru devoir se recommander avec les jésuites, en les laissant faire cette acquisition et s'en faire un mérite auprès d'eux en empêchant celle que nous voulions faire, quoique beaucoup moindre et plus nécessaire. Mais passons par dessus cela, il avait ses raisons et il est à croire que la délicatesse de sa conscience était faite à la fatigue de semblables actions. Peut-on nier qu'en nous empêchant d'accepter l'habitation du Sr Boisson aux conditions que j'ai dites ci-dessus, qui étaient tellement connues de tout le monde que nous étions prêts de signer le traité que nous avons conclu pour la vente d'une partie du fonds Saint-Jacques, peut-on nier, dis-je, qu'il ne l'ait fait directement contre l'intention du roi, car le roi n'aurait jamais prétendu en donnant l'ordre ci-dessus, empêcher l'avantage et la commodité de ses sujets, ni nous priver du droit qu'ont tous les hommes à chercher ce qui est nécessaire quand cela ne fait tort à personne et que cela ne blesse ni son autorité ni ses lois. Or, il y avait deux choses à faire sur les ordres que M. de Machault avait reçus : la première de faire examiner par des experts si le terrain que nous avons, était suffisant pour occuper cent nègres, parce qu'en cas qu'il ne le fut pas, c'était une injustice criante de nous empêcher d'acquérir ce que le roi nous permettait de posséder, la seconde, au cas que notre terrain fut jugé suffisant pour occuper cent nègres, il ne pouvait faire autre chose pour obéir aux ordres qu'il avait reçus, que de nous sommer de vendre une quantité égale à celle que nous voulions acheter, sans nous priver de notre commodité et tout ce qu'il pouvait faire pour contenter sa passion, était de nous fixer un terme pour vendre afin de nous contraindre de donner ainsi nos terres à meilleur marché, mais nous empêcher toute espèce d'échange, c'était pousser

la vengeance, la passion et le ressentiment au-delà de tout ce que l'on peut imaginer dans ce genre.

Un autre faute que M. de Machault a commise dans son ordonnance a été de déclarer nul le contrat d'acquisition que nous avons faite, au cas que ce contrat fut passé. Or de savants jurisconsultes et ceux qui composaient le Conseil de la Martinique n'ont jamais vu qu'une loi nouvelle eut un effet rétroactif. Si depuis la publication de l'ordonnance nous eussions passé le contrat, il aurait pu le déclarer nul parce que, dans ce cas, nous aurions pu être regardés comme incapables ou inhabiles à contracter, mais de vouloir annuler un contrat fait par des gens capables de le faire (puisque je suppose fait avant la publication de l'ordonnance) c'est vouloir donner à tout le monde des preuves de sa passion aveugle ou d'une ignorance crasse et grossière, dont un conseil souverain qui a entre les mains, la vie et les biens, l'honneur de tout un peuple devrait être exempt. Cela me paraît si honteux pour le corps qui l'a enregistré aussi bien que pour celui qui l'a forgé, que je n'aurais pas osé l'exposer aux yeux du public, si je n'en avais entre les mains une expédition authentique, revêtue de toutes les formalités qui sont nécessaires pour authentifier la vérité d'un acte.

JUGEMENT DU COMTE DE GENNES

Quatrième partie, page 286
Tome V, page 479
Tome IV, page 220

Quelques jours après l'enregistrement de l'ordonnance de M. de Machault dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, il se passa une autre scène à la Martinique qui donna lieu à bien des réflexions et des raisonnements. Ce fut le jugement du Comte de Gennes, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi et ci-devant gouverneur et commandant de la partie française de l'île de Saint-Christophe dont les Anglais s'étaient emparés de la manière que j'ai dite, au commencement de la quatrième partie de ces mémoires. Le Comte de Gennes avait été retenu comme otage des bâtiments que les Anglais avaient fournis pour transporter la colonie et les quatre compagnies de Marine qui composaient la garnison de cette île, à Saint-Domingue où il avait plu au général anglais de les envoyer. Mais comme la plupart de ces bâtiments furent forcés par les français qu'on mit dessus, de

prendre la route des îles du vent au lieu de Saint-Domingue, les anglais prétendirent en rendre responsable le comte de Gennes et le retinrent encore fort longtemps sous ce prétexte, après que leurs bâtimens furent revenus à leur île. M. de Machault étant arrivé à la Martinique pendant que M. de Gennes était encore retenu chez les anglais, il se déclara si hautement contre l'ancien gouverneur, que ses amis se crurent obligés de lui en donner avis afin qu'il ne vint point se mettre entre les mains de son ennemi qui ne faisait pas façon de dire qu'il fallait que le comte de Gennes serve d'exemple à tous les gouverneurs qui ne s'acquitteraient pas de leur devoir, comme il supposait (quoique fort mal à propos), que ce comte ne s'était pas acquitté du sien.

On conseilla au comte de Gennes d'écrire en Cour pour avoir permission d'y aller rendre compte de sa conduite, parce qu'étant connu comme il l'était, il était sûr de n'avoir rien à craindre ni de la part de ses ennemis ni pour la perte de Saint-Christophe qu'il ne pouvait pas conserver, parce que j'ai dit ci-dessus, et dont on était si persuadé à la Martinique que le commandeur de Guitaut, lieutenant général et M. Robert, intendant, avaient voulu envoyer des bâtimens pour enlever toute la colonie et la transporter aux îles françaises peu de temps avant la déclaration de guerre de 1702. En attendant la réponse de la Cour, le comte de Gennes affrêta un petit bâtiment sur lequel il mit quelques nègres et les effets qui lui étaient restés et partit de Saint-Christophe avec un passeport que le général anglais lui donna pour se rendre à Cayenne et y attendre les ordres de la Cour sur les terres qu'il possédait, que le roi avait érigées en Comté. Mais, ayant été rencontré par un corsaire hollandais, il fut conduit à Corrossol et son bâtiment et ses effets déclarés de bonne prise quoiqu'il eut le passeport anglais. Ce contretemps l'ayant obligé de séjourner quelques temps chez les Hollandais comme prisonnier de guerre et d'aller ensuite à Saint-Christophe pour obliger les Anglais à maintenir le passeport qu'ils lui avaient donné, il eut avis que la Cour avait répondu à ses lettres et que pour se justifier entièrement des bruits que ses ennemis avaient répandus contre sa réputation, touchant la prise de Saint-Christophe, le roi avait ordonné à M. de Machault de faire les informations et de les envoyer ensuite en Cour avec lui. Il y avait même dans une lettre du ministre, une chose qui marquait combien on estimait le Sr de Gennes, puisqu'il demandait à M. de Machault de faire ces informations d'une

manière qui fut agréable à la Cour qui ne souhaitait pas que l'on trouva le comte de Gennes coupable et qu'à moins qu'il ne fut convaincu d'une lâcheté outrée, elle voulait qu'on fit simplement les informations et qu'on les envoya en Cour avec le prévenu. Il semblait qu'après des ordres aussi positifs, le comte de Gennes n'eut rien à craindre du côté de ses ennemis. Il vint à la Martinique où il ne fut pas sitôt arrivé que M. de Machault le fit enfermer dans le fort Saint-Pierre avec une sentinelle à sa porte, sans pouvoir parler à personne qu'avec une permission expresse à chaque fois, et quand on le fit transférer au Fort Royal, ce fut avec le plus de rigueur et d'indignité que l'on puisse imaginer. On ne voulut pas que la comtesse de Gennes son épouse eut la satisfaction de le voir, comme elle le faisait dans la prison de Saint-Pierre, à moins qu'elle ne voulut se résoudre à n'en plus sortir, si elle y était entrée une fois. On connaîtra par la copie de l'ordre qu'il envoya au Sr de Gabaret, pour faire transférer le comte de Gennes au Fort Royal, de quel génie il était poussé contre ce pauvre prisonnier.

« Je vous prie, Monsieur, aussitôt ma lettre reçue, de faire transférer M. de Gennes au Fort Royal, accompagné d'un officier, d'un sergent et de six mousquetaires et de signifier à sa femme que si elle veut le suivre dans sa prison, elle n'aura plus la liberté d'entrer et de sortir mais qu'elle sera obligée d'y rester absolument. Et si le Sr de Gennes fait des difficultés pour se laisser conduire au Fort Royal, on l'y forcera par les soldats ». Signé Machault.

La comtesse de Gennes avait été prise et entièrement pillée par les anglais qui après l'avoir gardée quelques temps à Antigue, l'avait ramenée à la Martinique où elle n'eut pas plus de sujets de se louer de M. de Machault que son mari en avait, car quoiqu'il n'eut d'autre pouvoir que de faire les informations, on s'aperçut bientôt, par la manière vive et empressée dont il poussait l'affaire qu'il ne voulait pas en demeurer à de simples informations et que bien loin de les faire d'une manière qui fut agréable à la Cour qui ne voulait pas que l'on trouva le comte de Gennes coupable, comme en effet il ne l'était pas selon la relation que nous avons donnée ci-devant, il voulait juger son confrère à tort et à travers quand ce n'aurait été que pour conserver dans sa famille, le titre odieux de Machault coupe tête qu'un de ses ancêtres s'était acquis dans une affaire de juge qu'il avait exercée en Lorraine.

Comme celui-ci avait affaire à un homme d'esprit à qui la conscience ne reprochait rien, il se défendit à merveille, il convainquit de faux témoignages trois misérables qu'on avait gagnés pour déposer contre lui, et que la seule partialité de ses juges sauva de la potence qu'ils avaient méritée. Il fit entendre les plus hauts gens de l'île qui déposèrent en sa faveur. Il demanda que l'on informa contre les Sr de Valmenière et de Château vieux, qu'on les arrêta et qu'on exécuta à leur égard l'ordre de la Cour qui n'était pas plus pour lui que pour eux. Mais M. de Machault était trop ami de la mère et du reste de la famille de M. de Valmenière pour rendre cette justice au comte de Gennes. On se contenta de quelques légères informations et de les suspendre pour six mois de l'exercice de leur charge. Le comte de Gennes voyant le Sr Machault à la tête de la Caballe qu'il avait formée contre lui et qu'après avoir déclaré si ouvertement son parti, il voulait encore être son juge, il le récusait aussi bien que quelques autres qui composaient le Conseil que M. de Machault avait formé, il proposa ses causes de récusation qui furent jugées inacceptables et impertinentes par ces mêmes juges qui ne prirent pas garde qu'il ne leur appartenait pas d'être juges en leur propre cause, y ayant d'autres officiers qui pourraient composer le Conseil de guerre comme les gouverneurs et lieutenants de roi de Guadeloupe, de la Grenade et de Marie-Galante et trois ou quatre autres capitaines de la marine qui devaient être appelés plutôt qu'eux qui y étaient admis, dont la plupart étaient des parents du Sr de Valmenière ou ennemis déclarés du comte de Gennes et M. de Marchault qui appréhendait la venue de quelque ordre de la Cour qui l'empêcha entièrement de satisfaire sa passion poussa tellement le jugement du procès que, sans attendre les conclusions contre les Sr de Valmenière et les faux témoins ni ouïr tous les témoins que le comte de Gennes proposa pour se justifier, ni l'arrivée du major le Sr de Saujon qui commandait le vaisseau du roi la Thétis que le ministre du roi lui avait ordonné de faire entrer avec ses officiers dans le conseil qui examinerait l'affaire du comte de Gennes. Il pressa tellement, dis-je, le jugement du procès qu'il eut le plaisir de prononcer un arrêt contre le comte de Gennes par lequel l'ayant déclaré atteint et convaincu d'une lâcheté outrée dans ce qui s'était passé à Saint-Christophe, il fut condamné à être dégradé de la noblesse, privé de la Croix de Saint-Louis et de tous les emplois dont il était revêtu.

Le comte de Gennes appela de cette sentence au Conseil du roi et prit les juges et greffiers à partie. Peu de jours après le vaisseau La Thétis arriva, dont le capitaine avait ordre de porter en France le comte de Gennes après son procès, supposé qu'il le trouva encore en vie, car le ministre ayant appris l'acharnement de M. de Machault contre lui, avait peur qu'il n'eût poussé à bout sa vengeance et qu'il lui eût fait coupé la tête. Le comte de Gennes fut embarqué dans ce vaisseau avec le Sr de Valmenière, mais ayant eu le malheur d'être pris par les Anglais et conduit à Plymouth en Angleterre, il y mourut au grand contentement de ses ennemis qui n'auraient pas manqué de se repentir des injustices dont ils avaient voulu accabler son innocence, s'il avait eu assez de vie pour se rendre en Cour.

Il est vrai que sa mort n'a pas empêché que son innocence et ses services n'aient été reconnus. Le roi a donné des pensions considérables à sa veuve et à ses enfants, et pour faire connaître le peu de cas du jugement rendu contre lui, on lui a conservé dans les brevets et ordonnances de pension, sa qualité de Comte et de Chevalier de Saint-Louis, de capitaine de vaisseau du roi, et on ajoute que ces pensions sont données à sa famille en reconnaissance de sa fidélité et des bons et agréables services qu'il a rendus à sa Majesté. Cela suffit à un homme mort et ce n'est pas peu pour une famille affligée et persécutée comme a été celle du comte de Gennes.

RAISONS DU DEPART DU PERE LABAT

Quatrième partie, page 295
Tome VI, page 488
Tome IV, page 392

...la mort m'empêcha de le conduire en France. Car depuis l'adresse du 6 mai et la signification de l'ordonnance de M. de Machault, il avait été résolu que j'irai en Europe, non seulement pour représenter en Cour les injustices continues que nous recevions du gouverneur général et du conseil de la Martinique, mais encore pour ramener des religieux dont nos missions avaient un extrême besoin tant pour les nouvelles paroisses dont on nous avait chargé à Saint-Domingue que pour celles que l'on était sur le point d'établir dans nos quartiers de Martinique et à la Guadeloupe et pour remplacer les missionnaires que l'on avait été obligé de laisser repasser en France. En troisième lieu pour empêcher le

dépérissement entier des privilèges dont le roi nous avait gratifiés en nous envoyant aux îles, auxquels les gouverneurs à l'exemple de leur chef, donnaient tous les jours de nouvelles atteintes, étant assurés que l'on approuverait et appuyerait tout ce qui se faisait contre nous. En quatrième lieu, nous avons de grands comptes à régler avec nos commissionnaires et avec un certain frère apoticaire de notre couvent du faubourg de Saint-Germain qui avait reçu et employé des sommes considérables pour nos missions, sans jamais nous avoir voulu donner d'autres comptes que ceux des gens de son métier fournissent à ceux qu'ils servent, quoiqu'il nous semble que nous devons être traités d'une manière moins apoticaire que les autres. En dernier lieu, pour faire connaître au général de notre Ordre, la véritable situation des affaires de notre mission qu'on avait eu jusque-là grand soin de lui cacher et lui proposer des règlements que l'expérience nous avait faits connaître nécessaires pour le bon ordre de nos missions et pour les rendre plus étendues et plus florissantes et plus en état de servir les peuples qui leur sont confiés. Nos anciens missionnaires qui composaient l'assemblée que le Supérieur général avait convoquée, convinrent aisément de tous ces points et demeurèrent d'accord qu'il fallait députer en Europe l'un de nous, bien instruit de ces affaires et qui eut assez de fermeté et de zèle pour entreprendre ce voyage et ce travail. La difficulté était de trouver quelqu'un qui voulut se charger de cette entreprise car sans compter les dangers qui étaient grands dans ce temps de guerre, il était visible que le député aurait sur les bras toute la caballe de M. de Machault et de ses amis qui n'étaient pas en petit nombre et qu'il ne devait attendre de la protection que de la bonté de la cause qu'il allait soutenir, faible secours dans le siècle où nous sommes. Nous n'avions aucun protecteur en Cour et les affaires de nos missions n'étaient pas en état de nous en pouvoir procurer. Après bien des raisonnements et des contestations sur le choix d'un député, je fus choisi et malgré tout ce que je pus faire et dire pour m'en exempter, je fus contraint d'accepter cet emploi.

LE TABAC

Quatrième partie, page 298
Tome III, page 465
Tome II, page 301

... j'en avais écrit la façon, la bonté et les défauts et la manière de les connaître. Il n'y a que le tabac dont je n'ai point parlé parce qu'à présent on ne peut le regarder comme une marchandise du commerce avec l'Europe, puisqu'il n'y a que les petits habitants et les nègres qui cultivent cette plante pour leur usage particulier et pour ce qui se consomme dans l'île ou dans les vaisseaux pendant leur voyage en Europe. D'ailleurs mon confrère le Père Dutertre en a écrit très amplement dans son Histoire générale des îles et comme c'était en son temps une marchandise ordinaire du pays, il la connaissait à fonds et l'a si bien traité que je ne pourrais rien faire de mieux que de le copier, mais outre que ce serait une peine inutile puisqu'on peut le lire dans ses ouvrages, j'ai trop de répugnance à donner les ouvrages d'autrui et c'est peut-être ce qui sera cause que celui-ci ne sera pas aussi parfait qu'on le voudrait, mais il faut prendre patience je ne puis donner au public que ce que j'ai bien examiné.

LE CAFE

Quatrième partie, page 303
Tome III, page 473
Tome II, page 304

... la même chose du girofle et de la cannelle. M. le maréchal Vauban, qui m'honorait de sa protection et de son amitié, et qui était bien aise de m'entendre parler de l'Amérique, m'ayant demandé un jour pourquoi nous ne cultivions pas le café aux îles, je lui répondis que pendant le séjour que j'avais fait, j'avais toujours été dans l'erreur de croire que ses fèves étaient passées dans une lessive ou par le feu avant d'être transportées hors du pays qui le produit, et que j'en avais été désabusé qu'à Marseille où j'avais vu des marchands qui m'avaient assuré que l'on n'y faisait aucune lessive ou cuisson. Cela m'avait obligé d'en chercher des plus fraîches qu'il y eut, de choisir les plus beaux et les plus gros et surtout ceux qui étaient dans des siliques et que j'en avais trouvé environ trois livres de cette façon que j'avais envoyé par trois vaisseaux différents à nos Pères à la Martinique pour les

semmer en différentes saisons et en différents terrains pour qu'ils réussissent le mieux. Ce seigneur m'assura que cela ne pourrait manquer d'arriver comme il le souhaitait parce qu'il en avait semé lui-même à Paris qui était parfaitement levé et avait produit un arbrisseau, si un hiver extraordinairement froid ne l'avait fait périr. Comme je n'ai appris aucune nouvelle de celui que j'ai envoyé aux îles, je ne puis informer le lecteur du sort qu'il aura eu. Il me suffit pour le présent d'avoir fait connaître la possibilité de cultiver cet arbrisseau dont le fruit devenant plus commun et par conséquent à meilleur marché, il s'en consommerait une plus grande quantité en Europe, ce qui attirerait nécessairement une plus grande consommation de sucre qui ferait une augmentation considérable pour le commerce des îles et pour les droits d'entrée que l'on paie au roi.

PARTICULARITES DU VOYAGE DES PÈRES MATHURINS ET DE LA MERCY AU MAROC

Quatrième partie, page 445

Je crois pouvoir dire ici ce que les Pères Mathurins et de La Mercy, qui étaient à Cadix, m'ont dit de leur voyage et de leur négociation auprès du roi du Maroc, pour le rachat des esclaves français qui étaient dans ce pays là et comme ils étaient tous des gens très sages et très vertueux, je n'ai eu aucune peine à les croire et encore moins à rapporter ici ce qu'ils ont bien voulu m'en confier. Ils m'ont assuré qu'étant allés à Fez l'année précédente, le roi du Maroc les avait fait recevoir dans ses États et leur avait donné audience de la même manière qu'aux ambassadeurs des princes. Après qu'il eut écouté la harangue qu'un de ces Pères lui fit, il demanda aux impostants s'ils étaient envoyés de la part du roi. On lui dit que non, mais qu'étant ses sujets, ils avaient eu sa permission et son agrément pour faire ce voyage qu'ils avaient entrepris uniquement pour satisfaire aux obligations de leur état et à la charité que ces messieurs doivent avoir pour leurs frères qui sont dans le besoin et l'esclavage, que pour cet office ils recueillent les aumônes des fidèles qu'ils joignent au bien de leurs couvents pour racheter leurs frères en Jésus-Christ. Le roi loua beaucoup leur charité et leur zèle et leur dit que c'était dommage que des personnes si sages et si vertueuses qui s'exposaient à tant de dangers pour des gens qu'ils

ne connaissaient point, fussent privés des lumieres de la veritable religion. Il leur fit ensuite un long discours pour leur prouver l'excellence de la loi de Mahomet sur toutes les autres et il les exorta d'une manière très pressante à l'embrasser. Cependant, il les assura qu'il ne les y contraindrait en aucune façon, que ce qu'il faisait était pour la decharge de sa conscience et pour satisfaire à son obligation comme cherif, c'est-à-dire descendant du prophète, d'annoncer la loi de Dieu qu'on ne pourrait lui reprocher au jour du jugement d'y avoir manqué mais qu'il était en droit de leur dire qu'ayant été averti de suivre la loi de Mahomet et ne l'ayant pas fait, leur perte serait leur propre ouvrage et qu'ils ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes du malheur ou ils seraient tombés. Après cela, il se tourna du côté de ses mallas qui sont comme leurs pretres ou ministres de sa loi, et leur fit une terrible reprimande sur leur peu de charité qu'ils voyaient hautement condamné par des infidèles qui s'exposaient aux plus grands dangers pour venir soulager leurs frères. Il leur reprocha que ce n'était pas la première fois qu'ils avaient vu des religieux chretiens à sa cour pour le même sujet sans que tant d'exemples de charité dignes des seuls musulmans les eussent touchés et les eussent portés à lui demander permission d'aller racheter leurs frères qui sont esclaves chez les chretiens et il s'échauffa si bien en invectivant contre les mallas que nous tremblions de peur que la predication ne soit suivie de quelque scene sanglante et qu'il ne lui porte envie d'en massacrer quelques uns, car ce prince ne se fait pas une affaire d'égorgé une vingtaine de personnes et cela lui est presque aussi ordinaire que de manger. Ce qu'il y a de particulier est que ses sujets se croient fort honorés d'être tués de sa main et qu'ils soient entétés que mourant ainsi, ils vont droit au ciel. On avait exposé devant le roi les presents que les redempteurs lui avaient apportés. Il demanda si c'était le roi qui les lui envoyait. On lui dit que s'ils fussent venus du roi, ils auraient été d'une toute autre magnificence, mais qu'on le priait de considerer plutot la bonne volonté et le respect de ceux qui les lui presentaient que les presents eux-mêmes. Il repondit que c'était leur magnificence qui lui avait fait croire qu'ils venaient du roi, qu'il les recevrait comme un marque de satisfaction qu'il avait de voir les redempteurs dans sa cour. Il examina avec attention toutes les pieces differentes du present et ayant remarqué entre autres choses une piece de drap très fin teint en vert de perroquet, il de-

manda pourquoi on lui avait apporté du drap de cette couleur, puisqu'il savait qu'en France on n'en usait point. Celui des redempteurs qui portait la parole lui repondit qu'il etait vrai qu'on n'usait point de cette couleur en France, mais qu'ayant été informé que cette couleur lui plaisait, on n'avait pas voulu manquer d'en faire teindre exprés. Il reçut fort gracieusement cette reponse et se tournant du coté de ses officiers. « Voyez, leur dit-il, l'attention qu'on peut temoigner à me plaire et tout cela dans la vue de procurer la liberté à leurs frères, voila des exemples de vertu dans des infidèles ». Il ajouta en parlant aux redempteurs que pour leur montrer l'estime qu'il faisait de leur present, il se ferait faire un habit du drap dés le lendemain. En effet, il en parut vetu comme il leur avait dit. Les religieux redempteurs avaient avec eux un frère qui avait été autrefois esclave du même roi. Ce bon religieux lui demanda permission de baiser ses pieds.

Le roi qui l'avait reconnu, le fit approcher, lui donna sa main a baiser et le loua beaucoup du parti qu'il avait pris pour secourir ses frères.

On avait assigné les plus belles maisons du quartier juif pour le logement des redempteurs et de leur suite parce qu'ils avaient souci de loger plutot dans cet endroit qu'avec les maures. Le roi leur demanda s'ils etaient bien et si on avait soin de leur porter tous les jours leur subsistance. Il ordonna qu'on leur fournisse tout ce qu'ils demanderaient et que pendant leur sejour les esclaves français fussent exempts de travaux. On ne manquait pas de leur porter tous les matins du riz, des moutons, des poules, des raisins secs et frais et d'autres fruits, beaucoup plus qu'eux et les esclaves français n'en pouvaient consommer. Très souvent le roi leur envoya des fruits et des viandes de sa table. Il leur nomma les deux premiers alcades pour ecouter leurs propositions et traiter avec eux. Mais c'était deux scelerats avec lesquels on ne pouvait demeurer d'accord de rien deux jours de suite, ce qu'ils promettaient un jour, ils le niaient le lendemain. Les redempteurs, voyant que les negociations n'avançaient point, prirent le parti de s'en expliquer avec le roi qui leur nomma un autre commissaire avec lequel on convint enfin du rachat de tous les Français qui etaient environ trois cent, à raison de trois têtes de maures pour un chretien, savoir un maure en espee et deux en argent a raison de mille onces la piece. C'est la maniere de compter du pays. Tout l'argent qu'on y porte est fondu et mis en lames très minces, que l'on

coupe de la grandeur de notre petit denier de France. On appelle ces pieces des blanquilles et elles valent deux sols six deniers, monnaie de France. Quatre blanquilles font une once de sorte que chaque maure etait évalué cinq cent francs. Quand on porte des piastres de poids ou des ecus de France, il n'y a rien à perdre dessus, au contraire, on y gagne car en les portant à la monnaie, il nous est libre de prendre le poids de notre argent en blanquilles ou de la faire fondre devant nous, il n'en coute qu'une blanquille par ecu soit qu'on le fonde soit qu'on le donne au poids.

Tous les maures portent une haïque sur leurs autres habits avec un petit bonnet rouge sur la tête. L'habillement qu'on appelle haïque est un espece de manteau qui a un capuchon. On en fait de tres belles, elles sont pour l'ordinaire de coton ou de laine. Le roi en donne a ses esclaves chretiens de blanches et leur permet de les porter aussi bien que les musulmans afin que l'on connaisse qu'ils sont chez lui et que les maures et les juifs les respectent. Les juifs sont vetus de noire ou du moins ils portent une haïque de cette couleur, quoiqu'ils fassent un tres grand commerce dans le pays et qu'ils y fassent rouler l'argent, ils n'y sont pas moins hais et meprisés que dans le reste du monde. Cette habillement noir fut cause d'une aventure facheuse. Un de nos religieux redempteur etant sorti un jour avec un manteau noir, et ayant passe devant une mosquée, les enfants le prirent pour un juif et commencerent a lui jeter des pierres. Un des gardes que le roi leur avait donné ayant ecarté ces enfants, il y en eut un plus mechant que les autres qui vint par derriere jeter encore une pierre au religieux et s'enfuit aussitot dans la maison de son pere ou le garde l'ayant poursuivi lui donna deux ou trois coups de couteau et autant au pere de l'enfant qui s'était voulu opposer à cette violence. Il repondit au redempteur qui le voulait blamer de sa grande sévérité qu'il aimait mieux avoir poignardé ces deux personnes que de s'exposer à l'être par le roi qui ne manquerait pas de le faire s'il apprenait qu'il les eut laissé insulter sans en faire la punition sur le champs.

Le roi du Maroc a une quantite de femmes de toutes les couleurs, c'est-à-dire des negresses, des blanches, des basanées. Lui même est fils d'une negresse et une de celles qu'il aime le plus est une negresse qu'on pretend etre la plus grande sorciere du pays. C'est dire que cette multitude de femmes lui a produit un très grand nombre d'enfants. Les filles demeurent

dans le serail avec leurs meres jusqu'à ce que le roi les marie. A l'égard des garçons, ils en sortent dès qu'ils ont sept ou huit ans. Ils viennent y chercher tous les matins leur subsistance et tout ce qu'ils ont d'avantage sur les autres sujets du roi qui sont ses esclaves, c'est qu'ils ne travaillent pas. On leur enseigne a lire et à écrire et pour peu qu'ils déplaisent au roi, il les traite d'une maniere rude. Aussi la plupart se cachent quand ils le voient parce qu'il en a massacré plusieurs ainsi que de ses femmes. Le peu d'instruction que l'on donne a ces enfants et l'esprit vif porté au mal, les rend des abrégés de toute sorte de vices, ils volent partout ou ils peuvent entrer et commettent mille desordres et mille crimes abominables. Ils ne s'approchent du roi, non plus que ses autres sujets, qu'avec un très profond respect et ne lui parlent qu'à genoux et pieds nus. Cela ne donne pas de peine à mettre en pratique parce qu'ils ne portent pas de bas mais seulement des babouches.

On a un très grand soin des cheveaux du roi, ils ont chacun leur service en particulier qui est toujours fort propre, mais il n'y a ni mangeoire ni ratelier, on met à terre la paille et l'orge dont on les nourrit et la raison qu'ils en apportent est que les hommes mangeant à terre, il n'est pas juste que la table des cheveaux soit plus élevée.

Les cheveaux qui ont fait le voyage de la Mecque sont regardés comme saints, il n'y a que le roi seul qui les puisse monter et il a tant de veneration pour eux que dans quel-qu'emportement qu'il soit, un esclave chretien ou autre peut toucher le coin ou la queue d'un de ces cheveaux, sa colère est désarmée et il lui pardonne sur le champs à cause de la sainteté de celui sous la protection duquel il s'est mis. Ce prince se plait à manger dans les écuries avec ses officiers. La nappe est un cuir étendu à terre, autour duquel ils sont assis comme les tailleurs. Ils tiennent la main gauche appliquée sur le coté sans jamais s'en servir. Ils mangent seulement avec la droite sans fourchette cuilleres ou couteaux ou autres instruments qui en tiennent lieu. La viande est coupée par morceaux et quant il les trouve trop gros, le voisin en prend un bout et aide son voisin en tirant à la depecer. La raison qu'ils apportent de cette maniere de manger est que la main gauche sert à se nettoyer quant on fait ses nécessités et qu'il est indécent qu'elle touche ce qui entre dans le corps. La loi de Mahomet leur defend de boire du vin et il est bien rare qu'ils y contreviennent, mais comme

ce bon prophète n'a pas songé à l'eau de vie, ils en boivent à l'excès et le roi est le premier à s'enivrer de la belle manière après quoi malheur à ceux qui tombent dans sa main, car c'est pour l'ordinaire dans cet état qu'il fait ses plus grandes cruautés. On a remarqué que quand il met une veste jaune, il est dans ses plus grands emportements, il semble que cette couleur lui inspire la fureur. Tout le monde tremble quand on le voit ainsi paré et on a raison car il fait dans ce temps là des exécutions dont le récit me fait horreur.

La garde du prince n'est composée que de jeunes esclaves noirs de quinze à seize ans. Il prétend être mieux gardé que s'ils étaient plus âgés par ce que dans cet âge ils sont moins capables de faire des partis pour attenter à sa vie, ils le craignent davantage et ils sont plus obéissants et comme ils voient moins le danger il n'y en point auquel ils ne s'exposent sur le champ pour lui. Ils en donnent une preuve éclatante. Un jour que ce prince était assis sur le bord d'un grand fossé ou il avait fait mettre des lions qu'il nourrissait souvent avec le corps de ceux qu'il y faisait jeter, une lionne le voyant dans cette posture et étant apparemment affamée, fit un prodigieux bond et elle attrapa le bout de sa veste et la tira en bas. Tous ses petits gardes sans se consulter se jetterent dans la fosse et épouvantèrent tellement les lions qu'ils se retirèrent dans leurs trous et on eut le loisir de retirer le roi et les gardes ou du moins ceux qui ne s'étaient point rompus le cou en sautant. Cette aventure fut cause qu'il fit tuer tous les lions.

Ce prince est l'architecte de tous les grands bâtiments qu'il fait faire. Il y travaille lui-même et y fait travailler tous ses esclaves, ses capitaines, ses gardes et tous ceux qu'il rencontre. Il arrive souvent que quand un bâtiment est achevé, il le fait abattre pour le transporter en un autre lieu. On prétend que c'est pour tenir ses gens occupés et ne pas leur donner le loisir de penser à faire des brigues contre lui. C'est dans ces travaux qu'il exerce ses plus grandes cruautés. Un capitaine provençal nommé La Croix qui commandait un vaisseau de Marseille appelé l'Hirondelle m'a raconté qu'ayant été pris par les corsaires en venant de la Martinique et conduit à Fez comme esclave du roi, ce prince le faisait travailler sans relâche et se glorifiait d'avoir entre ses mains un capitaine de vaisseau du roi de France quoique dans la vérité ce n'était qu'un capitaine marchand mais comme il n'y a dans ce pays là que le roi qui ait des vaisseaux, il croit la même

chose des autres nations et que tous les vaisseaux français appartiennent au roi. Comme ce pauvre capitaine n'avait jamais appris le métier de maçon, il lui arriva un jour d'écraser sous sa truelle une petite pierre noire qui était dans le mortier, ce qui fit une tache à la muraille. Le roi qui était derrière lui n'eut pas plutôt aperçu cette faute involontaire, qu'il lui cloua la main à la muraille d'un coup de sagaye qui est une espèce de demi lance, qu'il tenait à la main et ce capitaine fut heureux d'en être quitte à si bon marché. Cette échantillon pourra faire juger de la cruauté de ce prince, en voici encore deux exemples qui pourront achever de persuader le lecteur. Il avait entendu parler des chiens corses comme des plus méchants et des plus carnassiers qui soient au monde. Il en demanda aux espagnols qu'il avait au nombre de ses esclaves. Ceux-ci ne manquèrent point de lui en faire venir une douzaine des plus méchants et dès qu'il les eut il les fit lancer dans une cour où les esclaves espagnols travaillaient et il eut le cruel plaisir de voir qu'ils en mirent en pièce une vingtaine. Il lui est fort ordinaire quand quelqu'un lui présente un fusil, un sabre ou quelque autre arme de l'éprouver sur celui qui lui en fait présent et s'il réussit à lui couper la tête ou le bras ou à le tuer à sa fantaisie il dit froidement « il a eu raison de m'assurer que cette arme était bonne ». Malgré le peu de cas qu'il fait de la vie des hommes on remarque qu'il a toujours plus ménagé les français que les autres nations et quand il a pu venir à bout d'en convertir quelqu'un, il l'a avancé aux charges, ce qu'il n'a jamais fait aux autres nations, qu'il ne soucie pas de faire mahométans et quand cela arrive, il ne les estime pas davantage, et ne les fait pas travailler avec moins vigueur. Tout ce qu'ils ont pour récompense de leur apostasie est de pouvoir porter un bonnet rouge.

Les marchandises que l'on tire de ce pays outre les fruits secs sont le miel, la cire, les laines, le cuivre, les cuirs et l'étain. On peut dire que c'est le plus beau cuivre du monde, le plus doux et le plus pur. À l'égard de l'étain, il approche tellement de l'argent qu'on a peine à distinguer l'un et l'autre car il en a le son, le poli, la dureté. Ce qu'il a de mal est qu'il est impossible de le mettre en œuvre sans le mêler d'un peu d'étain commun ou de plomb pour le rendre plus doux. J'ai vu de la vaisselle de ce métal faite à Cadix par un ouvrier français qu'on avait bien de la peine à distinguer de celle qui était de pur argent. On porte à Salé des draps, des toiles, des

mousselines, des etoffes de soie, des chinchillas et malgre la bulle *In coena Domini*, des poudres et des armes qui sont de tres bonnes marchandises pour ce pays là, mais l'argent est la plus recherchée. Tous les maures et generalement tous les mahometans en sont fort avides, moins pour s'en servir dans ce monde que pour l'enterrer et s'en servir dans l'autre quand ils y seront, selon la folle opinion qu'ils ont qu'ils ne seront reputés gens de bien qu'à proportion de cette richesse qu'ils apporteront avec eux devant le trone de Dieu ou Mahomet doit les presenter. Sur ce principe il est presque incroyable, combien de tresors ces peuples ont cache en terre, tous s'en mélent, pauvres et riches veulent paraitre honnetes gens dans l'autre monde et pour cela y venir chargé d'argent. Il n'y a rien qu'il ne fassent pour en ammasser et le roi plus que tous les autres. Dés qu'il a une somme considerable, il la fait prendre par un esclave et la fait porter dans quelqu'endroit ecarté de ses jardins. Il lui fait faire une profonde fosse ou après avoir jetté l'argent, il tue l'esclave et le jette dans la fosse et couvre le tout de terre. Par ce moyen il est sur que personne ne sait et ne peut dire ou il cache son argent. Je crois que lui même serait bien embarassé s'il lui fallait trouver tout ce qu'il a caché. On peut dire que tout ce pays la et la Turquie sont des gouffres ou se perdent l'or et l'argent qu'on y porte et que c'est par cet endroit là qu'il est toujours rare dans le monde quoique depuis la decouverte de l'Amérique on a transporté en Europe des montagnes entieres de ces metaux.

Le roi du Maroc n'a que trois ou quatre vaisseaux dont le plus gros a vingt quatre canons et les autres sont bien moindres. Le seul port qu'il ait, est Salé. C'est une riviere qui a si peu d'eau que depuis son embouchure jusqu'a une lieue environ dans les sables ou elle coule, on est obligé de pousser avec les épaules la coque des vaisseaux entierement vides, demattés et desagrés jusqu'a ce qu'ils soient hors des hauts fonds de la riviere. Les princes chrétiens ont proposé plusieurs fois de fermer l'ouverture de cette riviere pour empecher les courses de ces barbares mais après bien des tentatives on a reconnu que la chose etait absolument impossible parce que cette riviere serpentant sur un sable mouvant et fait des orientations nouvelles pour se decharger dans la mer, autant de fois qu'on ferme celle par ou elle avait accoutumer de couler. Le plus sur est de garder l'entree de la

riviere quand les corsaires sont dehors afin de les prendre au retour.

Comme je suppose que quelqu'un de ces peres redempteurs que j'ai vus a Cadix, aura donné au public une plus ample relation de leur voyage et de leur negociation je ne dirai rien davantage de ce que j'ai appris d'eux dans les conversations que nous avons eu ensemble (1).

ARRIVEE A LA ROCHELLE

Quatrième partie, page 479

Nous arrivâmes que le soir à La Rochelle. Je fus au couvent où nos pères me reçurent avec toute la cordialité et la charité que je pouvais attendre de véritables amis avec lesquels j'avais toujours entretenu un particulier commerce d'amitié pendant le séjour que j'avais fait aux îles. Les lettres que j'y trouvais tant des îles que de Paris, me firent connaître que le séjour que j'avais été obligé de faire à Cadix, avait beaucoup gâté nos affaires et que nos ennemis, et surtout M. de Machault, avaient eu toute la commodité possible de prévenir la Cour en leur faveur, de sorte que je résolus de suivre le plan que l'on m'avait dressé pour mon voyage et comme trois ou quatre mois de moins ou de plus ne pouvaient apporter aucun changement considérable à nos affaires je crus devoir prendre mes instructions à la lettre et aller en Italie rendre compte au Général de notre Ordre de ce dont j'étais chargé.

RETOUR A PARIS

Quatrième partie, page 510

Nous arrivâmes enfin à Paris le vingtième jour de juillet 1706. Je vis bien, dès la première fois que je fus au bureau, que nos ennemis avaient eu tout le temps de prévenir en leur faveur. J'eus audience du ministre qui me voulut faire un crime d'être parti des îles sans une permission expresse

(1) Cette relation fut, en effet, publiée en 1724 sous ce titre : Relation de ce qui s'est passé dans les trois voyages que les religieux de l'ordre de N.D. de la Mercy ont faits dans les états du roi de Maroc pour la rédemption des captifs en 1704, 1708 et 1712, par un des pères députés pour la rédemption de la congrégation de Paris du même ordre, Paris, chez Antoine Urbain Coustellier, 1724.

de M. de Machault, comme si cela ne s'était jamais pratiqué, je n'avais eu garde de me munir d'une semblable pièce, et d'ailleurs pour me plaindre des torts qu'il faisait à nos missions, quelle apparence de lui aller dire, il aurait pu prendre cela pour une insulte. On me donna copie d'une lettre qu'il avait écrite contre notre supérieur général qu'il prétendait faire déposer pour des raisons dont il n'est pas difficile de montrer la fausseté. Les autres affaires prenaient un assez bon train, quand je m'aperçus que certains religieux trahissaient sous mains. Mon voyage à Rome avait renouvelé leurs craintes que je ne fusse supérieur de la mission, ils crurent que pour l'empêcher, il ne fallait que m'obliger à demeurer en France. Je fus averti de bonne part et je n'en doutai plus quand le ministre me dit qu'il ne jugeait pas à propos que je retournasse aux îles du vent où M. de Machault commandait plus absolument qu'à Saint-Domingue et que je pourrais me disposer d'aller dans cette île où l'on aurait soin que j'eusse le même poste que j'avais à la Martinique. J'avais avec moi un religieux dont j'avais lieu de me défier. Je remarquai que cette offre le rendait tout interdit et qu'il ne se remit que quand je fis supplier le ministre de me permettre de retourner à ma mission ou n'ayant jamais rien eu à démêler pour mon particulier avec M. de Machault, j'espérais vivre avec lui d'une manière dont il ne pourrait pas se plaindre. Soit que mon refus eut offensé le ministre soit que mes ennemis eussent agit plus fortement, je reçus un ordre même du ministre de ne plus retourner aux îles. Il n'est pas nécessaire que je développe au public toute cette intrigue qui ne ferait pas honneur à quelques-uns de mes confrères dont la charité m'oblige de ménager la réputation. Il suffit qu'il sache que cet ordre m'a retenu en Europe et que me débarrassant d'une vie trop active et trop éloignée de la tranquillité du cloître où j'avais été élevé, il m'a mis en état de penser sérieusement à la grande affaire de mon salut dont le soin des autres, les affaires de nos missions et celles dont j'avais été chargé par les puissances de nos îles m'avaient beaucoup détourné.

ANNEXE II

Nous joignons ici le texte des instructions au sieur de Valmenière, une copie d'une lettre à M. de Clugny, au sujet de M^{me} Du Lion, qui se trouvent à la fin du premier registre des mémoires de Labat aux Archives nationales et deux mémoires remis par Labat à son retour à Paris en 1706 au comte de Pontchartrain que l'on trouve dans AN C8 B2.

MEMOIRE DU ROI SERVANT D'INSTRUCTION AU Sr DE VALMENIERE, LIEUTENANT POUR SA MAJESTE A LA MARTINIQUE

Sa Majesté ayant été informée que les habitants de la Martinique avaient excité quelques mouvements qu'il est important d'exciper dans leur naissance, elle a cru important de prendre des mesures très prompts pour y rétablir l'ordre et la tranquillité. Comme elle sait que le Sr de Valmenière à qui elle avait permis de venir en France, est fort accredité dans cette colonie, elle a résolu de l'y faire passer en toute diligence pour agir sous les ordres du sieur Chevalier de Feuquières à qui elle a confié le commandement de toutes les îles du Vent en l'absence du gouverneur général.

Sa Majesté voulant que le sieur de Valmenière se rende promptement à Nantes pour s'y embarquer sur un navire marchand pour y faire voile et qu'il aille d'abord à la Grenade où il remettra au sieur Chevalier de Feuquières les ordres et instructions que Sa Majesté lui envoie.

Quoiqu'elle soit persuadée que le Fort Royal de la Martinique sera demeuré dans l'obéissance, si néanmoins contre toute apparence, lors de son arrivée à la Grenade, le sieur Chevalier de Feuquières avait des avis certains qu'il ne soit plus en possession des troupes du roi, Sa Majesté lui ordonne de ne point s'embarquer avec le sieur de Valmenière qui continuera sa route vers la Martinique par le même vaisseau qui l'aura porté à la Grenade. Et en ce cas toute l'attention du sieur de Valmenière quand il sera arrivé, doit être de

procurer une situation exacte de la situation des affaires, de la disposition des esprits des principaux auteurs de la révolte et de ceux qui n'y ont été entraînés que par le grand nombre afin de pouvoir se servir utilement de la considération qu'il a dans le pays, pour ramener les uns et les autres à leurs devoirs par le moyen de la douceur et de la persuasion en les assurant que Sa Majesté se portera volontiers à leur pardonner, s'ils rentrent promptement dans l'obéissance qu'ils doivent à ceux qu'il a choisis pour les commander. Comme il n'est pas possible que Sa Majesté puisse dans un si grand éloignement lui donner pour cela des ordres plus particuliers et plus positifs, elle lui recommande seulement en général d'employer son bon esprit, son crédit et ses soins à calmer les esprits et à maintenir le pays dans la situation la plus tranquille qu'il pourra jusqu'à l'arrivée des vaisseaux que Sa Majesté doit y envoyer.

Quelque secret qu'elle ait recommandé pour cet armement, il ne paraît pas qu'il puisse être longtemps ignoré à la Martinique dont les habitants en seront peut-être alarmés. Le sieur de Valmenière doit en ce cas leur faire entendre que si Sa Majesté envoie quelques vaisseaux en Amérique, c'est uniquement pour nettoyer les mers des forbans et pirates qui depuis longtemps y courent impunément et troublent le commerce.

Comme Sa Majesté ne doute pas que le Fort Royal ne soit tranquille et qu'elle a eu même des avis certains d'une convention faite entre les officiers de la garnison et les habitants de la colonie, elle ordonne au Chevalier de Feuquières de s'embarquer sur le vaisseau qui aura porter le sieur de Valmenière, avec les autres officiers de la Grenade et de passer avec eux à la Martinique. Mais, quelque persuadée que soit Sa Majesté de la tranquillité qui y règne actuellement, les choses peuvent changer de face d'un moment à l'autre, Sa Majesté recommande au Chevalier de Feuquières de prendre les précautions nécessaires pour éviter toute surprise en abordant au Fort Royal et sur ceci le sieur de Valmenière doit avoir une attention très sérieuse.

Quand ils y seront rentrés et qu'ils y auront pris le commandement, le sieur Chevalier de Feuquières a ordre de n'en priver l'ordre sans une nécessité indispensable, étant important qu'il y ait dans le fort un fond d'autorité et de confiance. Sa Majesté lui ordonne en même temps d'envoyer le sieur de Valmenière dans les différents quartiers de l'île

pour s'informer exactement de toutes choses et lui en rendre compte.

Sa Majesté s'attend que le sieur de Valmenière prendra avec soin dans cette visite, toutes les connaissances qu'elle lui a recommandées ci-dessus et qu'après les avoir communiquées au sieur Chevalier de Feuquières, ils agissent de concert pour maintenir dans le devoir ceux qui y sont demeurés et pour ramener avec discrétion ceux qui s'en sont écartés.

Sa Majesté envoie au sieur Mesnier une commission pour présider au Conseil supérieur en l'absence de l'intendant. Le sieur Chevalier de Feuquières qui a ordre de l'y installer, a aussi ordre de commettre ceux qu'il jugera à propos pour remplir les emplois vacants tant dans le Conseil supérieur que dans les milices en attendant que Sa Majesté y pourvoie.

Si à l'arrivée du sieur Chevalier de Feuquières à la Martinique, il apprenait contre toute apparence que les séditieux se fussent emparés du Fort Royal, Sa Majesté lui recommande de se consulter avec le sieur de Valmenière et les autres officiers embarqués sur le vaisseau, sur le party qu'ils croiraient le plus convenable. Sa Majesté ne pouvant rien leur ordonner de positif dans une conjoncture si incertaine et dont les circonstances ne sauraient être prévues, elle juge néanmoins qu'ils n'auraient rien de mieux à faire, si cela est possible, que de regagner la Grenade pour pouvoir concerter avec les vaisseaux qui les suivront ce qu'il conviendra de faire, mais s'ils ne peuvent prendre ce party, S.M. se remet à leur prudence de faire ce qu'ils jugent le plus à propos pour le bien de son service.

Elle s'attend que le sieur de Valmenière répondra parfaitement à la confiance dont elle lui donne des marques si distinguées et que le zèle qu'il a toujours témoigné redoublera, s'il est possible, ne devant pas douter que Sa Majesté n'ait égard dans la suite aux services qu'il lui aura rendus dans une conjoncture de cette importance.

Fait à Paris le 20 juillet 1717

Signé : LOUIS

Vu et approuvé Philippe d'Orléans.

COPIE DE MA REPONSE QUE J'AI FAITE A LA LETTRE
DE M. DE CLUGNY CONSEILLER HONORAIRE
AU PARLEMENT DE DIJON DU 25 JUIN 1727

Ma lettre fut du 30 juin

Monsieur

J'ai l'honneur de répondre à la lettre menaçante que vous avez écrite à mon supérieur le 25 courant. Puisque vous avez pris la peine de lire mon livre, je dois croire que vous avez remarqué que je ne suis pas peureux ainsi je vous supplie de trouver bon que je ne m'effraie pas pour si peu de chose.

Voici ce que j'ai écrit de M. l'abbé du Lion, Tome 4 page 365, « Cet abbé notre proche et incommode voisin, était fils de M. du Lion, ci-devant gouverneur de la Guadeloupe. On ne peut nier que du côté de son père, il ne fut homme de qualité, car j'ai entendu dire à plusieurs personnes désintéressés que la maison du Lion était une famille considérable du pays de Caux en Normandie. On disait que sa mère était fille d'un marchand de Langres que M. du Lion avait épousée par inclination. Il est certain qu'elle était très belle ».

Voilà ce que j'ai écrit. Je n'ai point touché à la noblesse de M. du Lion, gouverneur de la Guadeloupe. S'il est Bourguignon au lieu que je l'ai dit Normand, la méprise est peu considérable, on peut se tromper sans que cela porte préjudice à son origine. Pour M^{me} du Lion, je n'en dis rien affirmativement. Elle passait pour telle à la Guadeloupe et son second mariage avec M. du Clerc justifiait en quelque sorte ce que l'on en disait. Le jeune M. de Crapado qui me vint voir, il y a deux ou trois ans, en convint avec moi et me dit qu'un capitaine de la Guadeloupe avait dit dans le monde qu'elle était fille de caberetier. Il prit la peine de me dire ce qui manque dans votre lettre et me promit de me donner des extraits des titres de Madame sa grand-mère et je lui promis de corriger cet endroit dans la première édition que l'on ferait. Voilà, ce me semble, tout ce que l'on peut exiger d'un écrivain surtout quand il écrit avec rigueur comme je le fais, et que je me suis obligé de prouver, sinon quand c'était le bruit commun ; s'il a oublié ce qu'il m'avait promis, je n'ai pas oublié ce à quoi je m'étais engagé.

Vous satisfaites Monsieur, à la promesse de M. de Crapado et vous aurait lieu d'être content de moi, l'année prochaine, pour ce qui regarde la personne de M^{me} du Lion. Je compte sur la réalité des titres que vous prenez la peine de citer, et il est inutile de les envoyer d'une autre façon, un magistrat respectable comme vous vaut mieux que cent actes de notaire.

Je conserverai avec soin votre lettre pour m'en servir, lorsque je travaillerais à une seconde édition. A l'égard de l'abbé du Lion je vous prie de trouver bon que je lui raie les qualités de bachelier en théologie, car soit qu'il ait étudié à Dijon ou à Rouen, comme il l'a déclaré lui-même, il n'a pu prendre des degrés dans des collèges qui n'avaient pas droit d'en donner. Son abbaye et ses seigneuries doivent avoir le même sort, pour le reste dès qu'il fait plaisir à M. de Crapado et à sa famille que j'estime parfaitement, j'en parlerai d'une manière qui leur conviendra. Voilà, monsieur, si je me trompe, tout ce que l'on peut exiger de moi. Si cela ne vous suffisait pas, par les voies de la Justice, je serai toujours disposé à faire ce qu'on exigerait et à me corriger quand on m'aura fait connaître que je me suis trompé.

Je suis ravi que cette affaire me donne l'occasion de vous assurer du respect avec lequel je suis, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur.

LABAT.

A MONSEIGNEUR LE COMTE DE PONTCHARTRAIN
MINISTRE ET SECRETAIRE D'ETAT

Monseigneur

Les religieux de l'ordre de Saint-Dominique, missionnaires apostoloques aux îles françaises de l'Amérique, remontent très humblement à Votre Grandeur, qu'encore qu'ils aient beaucoup souffert depuis soixante-quinze ans qu'ils sont établis dans les îles, sans en avoir jamais porté leurs plaintes en Cour, et qu'ils eussent résolu de n'en jamais faire, cependant les affronts qu'ils ressentent journellement de l'antipathie que M. de Machault, gouverneur, a par une prévention injuste contre les religieux et de ce que les supérieurs n'ont pas voulu approuver un mariage clandestin fait

par son aumônier pour soixante-sept louis d'or entre deux parents du seconde degré d'affinité, faisant profession de la religion protestante après l'avoir plusieurs fois abjurée, les obligent de venir se plaindre des mauvais traitements qu'ils en reçoivent et de venir justifier leur conduite pour venir effacer les idées désavantageuses qu'il en a voulu donner. Les supplians sont les premiers qui ont porté la foi dans les îles de l'Amérique, ils y furent envoyés en 1635 par M. le cardinal de Richelieu. Ils n'eurent pas plutôt abordé à la Martinique et à la Guadeloupe que leur mission s'étendit dans toutes les îles, même celles où il n'y a eu jusqu'à présent que des sauvages parmi lesquels les Pères Dutertre, Dubois, Breton et autres ont passé plusieurs années et où une infinité de leurs missionnaires sont morts par les maladies qu'ils ont contractées en administrant les sacrements aux malades. Depuis quinze ans que le mal contagieux de Siam y règne. Ils y ont encore perdu trente-neuf religieux, outre un bon nombre qu'ils ont été obligés de renvoyer en France pour rétablir leur santé. Ils servent neuf paroisses à la Martinique, cinq à la Guadeloupe et sept à Saint-Domingue. MM. Dumetz de Goimpy et Robert qui ont été intendants aux îles rendront témoignage que leurs curés ont toujours édifié le peuple par leur piété, qu'ils se sont parfaitement acquittés de leur devoir et qu'ils se sont sacrifiés pour la religion. Les supérieurs ont régulièrement fait leurs visites et M. de Machault ne saurait disconvenir qu'ils n'aient puni et chassé de la mission les religieux qui s'en sont le moins écartés.

Ils n'ont pas moins fait paraître leur zèle pour le service du roi dans toutes les rencontres. Ils ont en dernier lieu, beaucoup contribué à la défense de la Guadeloupe, où le Père Labat a servi d'ingénieur pendant dix-huit mois et a fait réparer tous les retranchements qui sont dans cette île et dans le fort de la Basse Terre. Ils ont fait faire la batterie de Saint-Dominique de quatre canons à leurs dépens, fourni les affûts et la plate-forme et tous les ustensiles, ils ont fait bâtir la tour appelée des Jacobins et fourni tout le nécessaire, sans s'être jamais dispensés des autres travaux publics.

Mais la prévention de M. de Machault contre tout ce qui est moine, lui rend suspect tout ce qu'ils peuvent faire de bien et les autres religieux n'en n'ont pas été exemptés. Car il ne fut pas plutôt arrivé à la Martinique, lors de l'attaque des anglais à la Guadeloupe qu'il dit hautement que

c'était les crimes des religieux qui avaient attiré ce fléau. Lors de l'enregistrement de ses provisions au Conseil de la Martinique, au lieu de protéger un père capucin, injurié et battu dans sa sacristie, par un huguenot, lequel avait appelé au juge royal qui, pour cette raison, l'avait condamné à une réparation publique et à une amende, il prit le party de ce huguenot et dit mille indignités au capucin. Il insulta le général des jésuites dès la première visite qu'il lui rendit, jusqu'à lui dire qu'il y avait beaucoup de différence entre un homme de bien et un jésuite. Il retient journellement aux Frères de la Charité le tiers des prises et autres gratifications qui faisaient subsister l'hôpital de l'Amérique, afin de les obliger par ces mauvais traitements à se retirer en France et à abandonner la place aux sœurs grises qu'il y veut établir.

Si les supplians ont été les derniers maltraités, ils ont aussi ressenti les traits les plus vifs de son antipathie contre les religieux, et son ressentiment du refus par eux fait d'approuver le mariage clandestin que son aumônier avait fait de deux huguenots, au second degré d'affinité, a été sans bornes. Car il ne se contenta pas d'écrire à leur supérieur général qu'ils auraient pu suppléer au défaut de formalités, si la privation des droits de ce mariage n'y avait fait opposer leur avarice ordinaire, quoiqu'ils ne reçoivent aucune rétribution de l'administration des sacrements, et parce que leur supérieur n'avaient pas trouvé que l'on puisse se servir d'une dispense subreptice que ces mariés avaient depuis surpris à Rome. Il n'est point de duretés ni de menaces qu'ils n'aient essayées de sa part. Il souffrit dans ce temps-là que le nommé Perret, jeune débauché, supposât partout avoir joué aux dés avec trois jacobins et qu'après lui avoir filouté soixante pistoles, ils s'étaient battus entre eux pour les partager, dont il faisait lui-même la risée à tous ceux qui mangent chez lui. Il poussa son ressentiment jusqu'à donner de son autorité à quatre ou cinq habitants de l'île de la Martinique des terres que les supplians y possèdent depuis plus de cinquante ans, et qui font partie de leur fondation, en sorte qu'ils furent obligés de s'en faire remettre en possession par la voie de la justice, après quoi, par une conduite bien opposée à l'avarice que M. de Machault leur a voulu reprocher, ils ont cédé ces terres aux mêmes habitants pour une somme si modique qu'elle n'est que de six livres dix sols par an.

En l'an 1703, il écrit à Votre Grandeur que les sup-

pliants ne pensaient qu'à acquérir du bien et à s'aggrandir quoique depuis soixante quinze ans ils n'aient fait aucune acquisition, et par sa réponse du 26 décembre de la même année, votre Grandeur lui ayant mandé que l'intention de sa majesté n'était pas qu'ils puissent acquérir autant qu'ils en veulent, ni étendre leur habitation au-delà de ce qu'il faut de terres pour employer cent nègres, le peu de biens qu'ils ont, se trouve si fort au-dessous de l'occupation de cent nègres, qu'il n'osa d'abord publier la lettre de votre Grandeur, mais en 1705, ayant su qu'ils avaient vendu des terres pour en acheter une du sieur Boisson plus commode quoiqu'elle fut de bien moindre étendue que celles qu'ils avaient vendues pour cela, M. de Machault rendit une ordonnance le 6 mai 1705 portant défense à tout notaire d'en passer le contrat, et qu'en cas qu'il fut fait, il le déclarait nul, et la fit publier et enregistrer avec la lettre de votre Grandeur qu'il n'avait pas fait paraître depuis 1703, au Conseil Supérieur et au siège royal de la Martinique. En sorte qu'un procédé si éloigné des règles de la justice et de la prudence qui conviennent à sa charge, paraîtra si extraordinaire qu'il ne saurait passer que pour un effet du ressentiment injuste qu'il conserve contre les suppliants.

Au mois de décembre 1705 il écrivit encore à votre Grandeur que les suppliants avaient un jeune homme pour Supérieur Général, qu'ils se moquent de lui, qu'ils instruisent mal le peuple, négligent les malades et surtout les nègres et quand ils ont de l'aversion pour un habitant, ils ne lui pardonnent jamais et le décrient en chaire. Mais c'en est trop à la fois, pour le pouvoir faire croire, et la lettre que votre Grandeur fit l'honneur d'écrire au mois de mars dernier au père Prieur du couvent Saint Germain, pour lui donner communication des plaintes contenues dans celle de M. de Machault, pour qu'il envoya à la Martinique un supérieur qui eut plus d'expérience et de capacité pour gouverner, portant qu'ayant toujours reçu de bons témoignages des Jacobins qui sont dans les îles, elle était surprise de ces plaintes, suffirait pour justifier que s'ils ont donné sujets de plaintes, ce n'est que depuis que M. de Machault a le gouvernement. Mais si votre Grandeur avait été instruite du refus fait par eux d'approuver le mariage clandestin fait pour soixante sept louis d'or et le commerce scandaleux qui s'en est suivi, elle n'aurait pas été surprise des injustes plaintes que M. de Machault a fait contre eux ni de tout ce que son animosité lui a fait écrire. Leur

Supérieur Général qu'il trouve jeune a été fait Préfet Apostolique à trente deux ans, quoiqu'il n'en faille que trente pour être évêque, les religieux ont pour lui toute la vénération et le respect qui lui sont dus. Il a toute la science, la probité, le zèle, et les dispositions nécessaires à cet emploi. M. de Machault ne s'en plaint pas, le seul défaut qu'il lui trouve d'être trop jeune, lui fait honneur. Il n'y a que depuis soixante quinze ans que M. de Machault, seul, qui ait dit qu'ils instruisent mal les peuples. Quand leur profession particulière de prêcher la parole de Dieu dans toute la Chrétienté et le zèle qui les a porté les premiers dans les îles ne les justifieraient pas, leurs fréquentes instructions et prédications, les exhortations qu'ils font aux habitants et à tous les maîtres d'y envoyer leurs enfants et leurs domestiques, les mettraient à couvert de ces plaintes, et il ne saurait leur imputer l'ignorance de ceux qui négligent et qu'on ne peut forcer d'y assister. Si la négligence des malades qu'il leur reproche était sincère, ils n'auraient pas perdu les trente neuf religieux qui y sont morts depuis quinze ans pour avoir contracté leur maladie en les visitant, sans compter le grand nombre qui a été obligé de revenir en France pour recouvrer la santé. Leur charité est égale pour les nègres comme pour les autres et quand ils sont avertis, ils sont toujours prêts à leur donner tous les secours spirituels. Enfin ils ne décrient personne en chaire. Il est arrivé une seule fois que le nommé Crochemort, débauché de profession, qui a déjà fait quitter par ses persécutions trois curés de sa paroisse de la Grande Anse dans l'île de la Martinique, s'étant moqué de l'adoration de la croix, le jour de la passion de l'année dernière, de l'eau bénite et autres cérémonies de l'église, le curé ne put s'empêcher d'exorter le peuple à ne pas suivre son exemple, sans pourtant le nommer. Au lieu pour M. de Machault de punir son mépris pour les choses saintes, ayant su qu'il avait été décrété de prise de corps par le Juge Royal pour les insultes et les calomnies qu'il avait faites à son curé et qu'il en avait appelé au Conseil Supérieur sans se mettre en état, il ne manqua de se trouver au jugement pour le protéger contre les suppliants, l'arrêt justifie qu'il fit seulement blâmé le curé de l'avoir désigné en chaire et sur ce qu'il dit que Crochemort lui avait fait réparation quoique ce fut sur d'autres injures et calomnies avant ce procès, il empêcha le Conseil de se prononcer sur celles qu'une information de vingt sept témoins exigeait et sur l'accusation fausse que Crochemort avait faite que son

curé l'avait fait assassiner dans une occasion qu'il s'était battu en duel.

Ce sont ces circonstances, Monseigneur, qui mettent les suppliants dans la nécessité de recourir à la justice de votre Grandeur. Ils n'ont d'autre protection que la vérité de ce qu'ils avancent. Il y a actuellement vingt religieux de leur ordre prêts à partir pour les îles que les seuls mauvais traitements et les calomnies de M. de Machault intimident et retiennent. En sorte que les soins du père Labat, supérieur des missions de la Martinique, qui est venu pour les amener, seraient inutiles, si votre Grandeur ne les honorait de sa protection et ne faisait avoir pour eux les égards et le respect qui sont dus à des religieux qui se sacrifient pour le service du roi et de la religion. Espérant cette grâce, ils continueront leurs vœux et prières pour la santé et la prospérité de votre Grandeur.

1706, MEMOIRE DES JACOBINS

Quoique les révérends pères Jacobins qui servent depuis soixante dix ans dans les îles de l'Amérique en qualité de missionnaires apostoliques, n'aient jamais donné le moindre fait de plainte contre leur conduite et que tous les peuples se louent de leur zèle pour attirer les âmes à Dieu, cependant le malheur qu'ils ont eu de déplaire à Monsieur de Machault, Gouverneur Général, pour n'avoir pas voulu approuvé un mariage clandestin que son aumônier avait fait pour soixante sept louis d'or entre deux huguenots, au second degré d'affinité, leur ayant attiré son animosité, il n'est point d'occasions où il ne leur en donne des marques. En dernier lieu, le nommé Labbé dit Crochemort, de la paroisse de Saint Hyacinthe de la Grande Anse, qui a déjà contraint deux religieux d'une piété distinguée de quitter la paroisse par ses persécutions, ayant obligé le R.P. Bédarides, Préfet apostolique, et supérieur général des missionnaires, de se plaindre en justice des injures et calomnies qu'il faisait journellement contre le R.P. Imbert, curé de la paroisse, le juge Royal l'ayant pour les cas résultants du procès, décrété de prise de corps, lui et le nommé Larnage, dit le chevalier de la Motte, et le dit Crochemort ayant appelé du décret au Conseil Supérieur de la Martinique, il y a trouvé tant de faveurs par le moyen de Monsieur de Machault que quoiqu'il ne se soit jamais remis prisonnier, il s'est fait ouïr et élargir dans le même temps.

Il a fait évoquer le procès criminel sans le juger sur-le-champs, contre la disposition de l'ordonnance de 1670, en sorte qu'après une infinité de contraventions à cette même ordonnance que ce Conseil Supérieur semble vouloir suivre, la présence de M. de Machault a fait qu'en jugeant le procès il n'a prononcé que sur ce qui pourrait faire de la peine au père Imbert sans statuer sur la plainte du R.P. Bédarides, sur la réparation qu'il demandait sur une fausse accusation que Crochemort avait incidemment formé contre le père Imbert, disant qu'il l'aurait fait assassiner par Lamotte, et sur plusieurs autres demandes des parties. En sorte que le jeu de justice que les jacobins ont eu du Conseil Supérieur les met dans la nécessité indispensable d'avoir recours au Conseil privé du roi pour y demander la cassation des arrêts qu'il a rendus, mais comme ils ne veulent rien faire sans avoir au préalable donné connaissance à Monsieur le Comte de Pontchartrain et sans sa permission, ils vous supplient très humblement, Monsieur, de vouloir représenter à sa Grandeur, les justes raisons qu'ils ont de porter leurs plaintes contre le Conseil de la Martinique et le peu d'égards que Monsieur de Machault a pour leur zèle et leurs services pour la religion.

